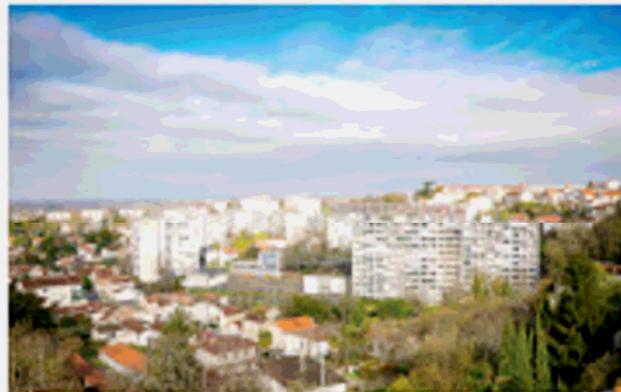




CONTRAT DE VILLE 2015-2021 GrandAngoulême



SOMMAIRE

Introduction

Partie 1 : Les orientations stratégiques

- 1- les axes transversaux
- 2- les priorités thématiques

Partie 2 : Les objectifs opérationnels

- Fiche-opérationnelle n°1 : Développer l'attractivité économique des quartiers
 - Fiche-opérationnelle n°2 : Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi
 - Fiche-opérationnelle n°3 : Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération
 - Fiche-opérationnelle n°4 : Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
 - Fiche-opérationnelle n°5 : Lutter contre la précarité
 - Fiche-opérationnelle n°6 : La culture en agglomération et dans les quartiers
 - Fiche-opérationnelle n°7 : Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins
 - Fiche-opérationnelle n°8 : Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance
 - Fiche-opérationnelle n°9 : Promouvoir les valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté
 - Fiche-opérationnelle n°10 : Égalité entre les femmes et les hommes ; Prévention de toutes les discriminations.
-
- L'intervention de la Caisse des Dépôts
 - L'intervention du Conseil régional
 - L'intervention de la Caisse d'allocations familiales

Partie 3 : La gouvernance du contrat

- 1- L'animation, la coordination, le suivi et le pilotage
- 2- L'observation
- 3- L'appui méthodologique du Centre de ressources interrégional
- 4- La collaboration avec le Conseil de développement du GrandAngoulême

Partie 4 : Éléments méthodologiques

- 1- Le diagnostic du territoire et des quartiers
- 2- Méthode et calendrier d'élaboration du contrat de ville

Annexes :

Cartographie des quartiers prioritaires et des quartiers de veille du contrat de ville

INTRODUCTION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini les modalités d'élaboration des contrats de ville 2015-2021.

Sur la base des critères de faiblesse des revenus médians et du nombre d'habitants supérieur à 1000, la géographie prioritaire du contrat de ville 2015-2021 du GrandAngoulême comporte les quartiers suivants :

Communes	Quartiers
	PRIORITAIRES :
Angoulême	Basseau-Grande Garenne
	Bel Air-Grand Font
	Ma Campagne
Soyaux	Champ de Manœuvre
La Couronne	L'Étang des Moines
	DE VEILLE :
L'Isle d'Espagnac	Les Ecasseaux
Ruelle-sur-Touvre	Villement
Gond Pontouvre	Le Treuil, la Garenne
Nersac	La Foucaudie
Saint-Michel	Sous-les-Vignes
Angoulême	L'Houmeau, la gare, la Madeleine

Le GrandAngoulême, L'État et les partenaires ont conduit une démarche collective sur les enjeux de développement solidaire de l'agglomération à l'issue de laquelle ils s'engagent pour 6 ans, au travers du contrat de ville, sur des orientations prioritaires en faveur des quartiers en difficulté.

Ces orientations répondent aux enjeux de cohésion sociale du territoire de l'agglomération qui ont fait l'objet d'un diagnostic partagé entre tous les partenaires du contrat de ville.

La volonté des partenaires a été de construire un contrat volontairement ciblé sur des priorités peu nombreuses permettant de synergies fortes et l'optimisation des moyens.

La déclinaison en champs opérationnels, a fait l'objet d'une approche croisée entre les politiques publiques des signataires et les projets des opérateurs de terrain afin d'assurer un ancrage du contrat au vécu quotidien sur les quartiers.

L'animation du contrat de ville aura le souci de donner aux programmations annuelles d'actions portées par les opérateurs, une attention particulière aux besoins des habitants, par leur expression directe et par l'intermédiaire des professionnels et bénévoles qui interviennent sur ces quartiers pour lutter contre les inégalités qui les touchent.

PARTIE 1

Les orientations stratégiques

1. LES AXES TRANSVERSAUX

Les axes transversaux ont vocation à être mis en œuvre au travers des orientations thématiques ; ils ne constituent pas des objectifs en eux-mêmes. Ils devront être repris dans des actions au regard des orientations thématiques.

4 axes transversaux nationaux :

- Jeunesse
- Égalité entre les hommes et les femmes
- Prévention de toutes les discriminations
- Promouvoir les valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté

2 axes transversaux spécifiques au territoire :

1- L'agglomération numérique dans les quartiers

- Développer des innovations numériques pour la mise en œuvre des priorités de développement économique, d'amélioration du cadre de vie et de cohésion sociale du contrat de ville et expérimenter des outils numériques qui répondent aux besoins des habitants dans les domaines de la vie quotidienne (éducation, santé, logement...)

2- Cohésion du territoire et attractivité des quartiers

- Valoriser l'attractivité de l'agglomération et de ces quartiers dans une démarche de marketing territorial.

2. LES 7 PRIORITES THEMATIQUES

Priorité 1 : Développer l'attractivité économique des quartiers

1-1 Favoriser le développement économique des quartiers

- Favoriser dans les quartiers l'implantation d'activités par la prospection d'entreprises et le soutien à l'amorçage d'initiatives entrepreneuriales.
- Soutenir la création d'activités notamment par la promotion des nouveaux statuts d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (coopératives...).
- Utiliser les potentialités de développement du numérique comme par exemple le développement de nouveaux services, l'implantation d'ateliers de création.
- Assurer l'égalité d'accès à l'activité économique des femmes et des hommes.
- Organiser la création d'activités par des guichets uniques en capacité d'informer, d'orienter, de mobiliser les dispositifs pour la création et l'accompagnement durable.

1-2 Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi

- Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers (notamment 16-25 ans et plus de 50 ans) pour accéder à des emplois notamment dans les métiers en tension.
- Assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...
- Développer l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique : promouvoir des clauses d'insertion auprès des 16 communes et autres acheteurs publics (SEM...), rendre possible l'accès aux marchés publics des petites entreprises notamment d'insertion par l'allotissement des grands marchés, procéder à des marchés d'achat de prestations d'insertion (article 30).

- Explorer des nouveaux besoins pour développer des activités d'insertion d'intérêt communautaire en lien avec les politiques des collectivités (communes et EPCI) et des bailleurs (par exemple gestion des encombrants, entretien espaces verts).
- Porter attention à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux activités d'insertion et à l'emploi.

Priorité 2 : Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération

2-1 Renforcer l'attractivité urbaine des quartiers

- Redonner de l'attractivité aux grands parcs sociaux dans le marché de l'habitat plus particulièrement en investissant dans la performance énergétique des logements.
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine.
- Maintenir ou renforcer des pôles de services et d'activités par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.
- Développer l'accès numérique dans les quartiers et les usages liés à l'habitat.

2-2 Améliorer la qualité résidentielle des quartiers

- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale et interculturelle.
- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités.
- Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité.

2-3 Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement social à l'échelle de l'agglomération

- Équilibrer le peuplement par une concertation préparatoire aux attributions des logements et formaliser la création des instances partenariales opérationnelles : Conférence Intercommunale du Logement, Commission inter-bailleurs.
- Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles.

Priorité 3 : Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles

Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leur fonction éducative.

- Améliorer le climat scolaire par le soutien à des initiatives partenariales.
- Renforcer l'accès aux pratiques de loisirs éducatifs de qualité.
- Expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Organiser la coordination des acteurs des champs éducatif et de la famille pour assurer la réussite des parcours scolaires des enfants à travers notamment les Programmes de Réussite Éducative.

Priorité 4 : Lutter contre la précarité

- Assurer des accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques notamment pour les personnes fragiles (monoparents, jeunes, personnes isolées...).
- Prévenir les situations de rupture chez les jeunes.
- Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique et par la médiation interculturelle.
- Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité.

Priorité 5 : La culture en agglomération et dans les quartiers

- Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques et événementielles dans les quartiers.
- Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements (Alpha, école d'arts, Nef, Soëlys...) et des festivals.
- Construire des parcours d'éducation artistique pour les jeunes.
- Réfléchir à un dispositif pour l'accès des publics défavorisés aux activités communautaires.

Priorité 6 : Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins

- Organiser la mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire et la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers.
- Soutenir les initiatives de prévention des risques en santé et plus particulièrement la nutrition, la santé mère-enfants, la lutte contre les addictions, l'alcoolisation ponctuelle importante, la consommation de produits psycho actifs...
- Développer des actions pour prévenir et accompagner les souffrances psychologiques.
- Améliorer le recours aux droits de santé (CMU, CMU-C, AME..) et aux dépistages et bilans de santé.

Priorité 7 : Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

- Mettre en œuvre les schémas locaux de tranquillité publique par la coordination des acteurs via les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et des actions de médiation et de prévention.
- Apporter un soutien aux victimes et spécifiquement aux femmes victimes de violences en améliorant les dispositifs d'accueil, de prise en charge et de protection des victimes et de leurs enfants.
- Porter une action en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance notamment par des parcours d'insertion personnalisés, la lutte contre la récidive, la prévention des conduites à risques.

PARTIE 2

Les objectifs opérationnels

FICHE-OPERATIONNELLE N° 1

Orientation stratégique du contrat de ville : Développer l'attractivité économique des quartiers

Favoriser le développement économique des quartiers

Objectifs généraux

- Favoriser dans les quartiers l'implantation d'activités par la prospection d'entreprises et le soutien à l'amorçage d'initiatives entrepreneuriales
- Soutenir la création d'activités notamment par la promotion des nouveaux statuts d'entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (coopératives...)
- Utiliser les potentialités de développement du numérique comme par exemple le développement de nouveaux services, l'implantation d'ateliers de création.
- Assurer l'égalité d'accès à l'activité économique des femmes et des hommes
- Organiser la création d'activités par des guichets uniques en capacité d'informer, d'orienter, de mobiliser les dispositifs pour la création et l'accompagnement durable.

Champ opérationnel 1 :

- ▶ Proposer des accompagnements à la création d'activités à travers notamment le guichet unique de la Maison de l'Entreprendre, la mobilisation d'outils de type micro-crédit, NACCRE, coopérative d'activités et d'emplois ; pour les jeunes : Créajeunes, Cité Lab ; les dispositifs en faveur de l'entrepreneuriat féminin ;

Champ opérationnel 2 :

- ▶ Sensibiliser notamment les plus jeunes en parcours scolaire, les étudiants et les jeunes en parcours d'insertion à la culture d'entreprendre, dans une approche concrète (autour du Créalab, du numérique, de l'environnement...)

Champ opérationnel 3 :

- ▶ Mettre en œuvre des événements partenariaux (service public de l'emploi, acteurs économiques, centres de formation, établissements d'enseignement supérieur, structures d'accompagnement...) pour l'orientation, la découverte des métiers et l'emploi, la formation à destination des jeunes en parcours scolaire, des demandeurs d'emploi et de la population active en mobilité ;

Champ opérationnel 4 :

- ▶ Favoriser l'implantation d'activités, d'offres commerciales et de services de proximité dans les quartiers par une offre immobilière et des outils financiers adaptés aux besoins et favorisant notamment les filières émergentes : industries créatives, numérique et éco-activités en lien avec la transition énergétique du territoire (isolation thermique, éco-construction, économie circulaire, alimentation, circuits-courts, transports non polluants...)

Champ opérationnel 5 :

- ▶ Qualifier des relais d'information de proximité dans le domaine de l'emploi, des métiers, de la culture d'entreprendre et de l'économie sociale et solidaire.

Partenaires concernés :

État (Préfecture, DIRECCTE, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité), Conseil Régional, Conseil Départemental, GrandAngoulême, Caisse des Dépôts, Pôle Emploi, Chambres consulaires

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Plan national d'investissement

Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Programmes opérationnels européens en faveur de l'inclusion sociale et du développement économique

Micro-crédit

NACCRE

Bourses Régionales Désir d'Entreprendre

Cordée de la Réussite

Entrepreneuriat féminin

FICHE-OPERATIONNELLE N° 2

Orientation stratégique du contrat de ville :

Développer l'attractivité économique des quartiers

Renforcer l'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi

Objectifs généraux

- Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers (notamment 16-25 ans et plus de 50 ans) pour accéder à des emplois notamment dans les métiers en tension.
- Assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...
- Développer l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique : promouvoir des clauses d'insertion auprès des 16 communes et autres acheteurs publics (SEM...), rendre possible l'accès aux marchés publics des petites entreprises notamment d'insertion par l'allotissement des grands marchés, procéder à des marchés d'achat de prestations d'insertion (article 30).
- Explorer des nouveaux besoins pour développer des activités d'insertion d'intérêt communautaire en lien avec les politiques des collectivités (communes et EPCI) et des bailleurs (par exemple gestion des encombrants, entretien espaces verts...)
- Porter attention à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'accès aux activités d'insertion et à l'emploi

Champ opérationnel 6 :

- ▶ Accompagner les demandeurs et notamment les jeunes, vers l'emploi et l'entreprise dans un parcours personnalisé en mobilisant les outils de droit commun d'élaboration d'un projet professionnel, de la recherche d'emploi, de la formation, de la validation des compétences (contrats aidés, alternance, apprentissage, PLIE, Charte entreprises et quartiers, « Nos quartiers ont du talent », clauses d'insertion, « 100 chances, 100 emplois »...)
- ▶ Favoriser l'accès à l'emploi et à l'entreprise des demandeurs d'emploi par notamment les structures d'insertion, la multiplication de missions en emploi (clauses d'insertion), la constitution de réseaux d'entreprises ;
- ▶ Développer l'acquisition des savoirs de base à travers des dispositifs tels que les chantiers éducatifs pour les plus éloignés de l'emploi ;

Champ opérationnel 7 :

- ▶ Favoriser l'orientation des demandeurs d'emploi vers les dispositifs ciblés et personnalisés d'accompagnement portés notamment par le PLIE, la Mission Locale pour les jeunes et Pôle Emploi ;

Champ opérationnel 8 :

- ▶ Développer de nouvelles activités d'insertion et de proximité, en explorant notamment la filière agricole, du jardin partagé à l'entreprise solidaire, les filières du recyclage et du réemploi, de l'éco-construction, de l'éco-réhabilitation, de la réparation, de l'isolation... ;

Champ opérationnel 9 :

- ▶ Structurer de nouvelles filières en relation avec les enjeux de transition écologique du territoire en anticipant les besoins en nouvelles compétences (offres de formation et d'insertion adaptées)

Champ opérationnel 10 :

- ▶ Accompagner les demandeurs d'emploi par des services pour lever les freins à l'insertion (mobilité, maîtrise de la langue, estime de soi...) ;

Champ opérationnel 11 :

- ▶ Favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances par le rapprochement avec les entreprises : aide à l'obtention de stages de la 3^{ème} à l'enseignement supérieur et le rapprochement des jeunes des quartiers en parcours scolaire avec l'enseignement supérieur (Cordée de la Réussite). Améliorer l'accès à l'alternance et à l'apprentissage ;

Champ opérationnel 12 :

- ▶ Étudier l'opportunité de renouveler l'offre de formation pour mieux répondre aux nouveaux enjeux économiques et écologiques : École de la 2^{ème} chance, unités de formation en alternance dans les métiers émergents, école du numérique en lien avec le projet national ciblant 10 000 jeunes des quartiers... ;

Partenaires concernés :

État (Préfecture, DIRECCTE, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Éducation Nationale), Conseil Régional, Conseil Départemental, GrandAngoulême, Caisse des Dépôts, Pôle Emploi, Chambres consulaires, Mission Locale

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Plan national d'investissement
Cordée de la Réussite
Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire
Plan départemental d'Insertion et le Plan Territorial d'Insertion
Programmes opérationnels européens en faveur de l'inclusion sociale et du développement économique
PLIE
Clauses d'insertion des marchés publics
Micro-crédit
Entrepreneuriat féminin

FICHE OPERATIONNELLE N° 3

Orientation stratégique du contrat de ville : Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération

Objectifs généraux

- Redonner de l'attractivité aux grands parcs sociaux dans le marché de l'habitat plus particulièrement en investissant dans la performance énergétique des logements.
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine.
- Maintenir ou renforcer des pôles de services et d'activités par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.
- Développer l'accès numérique dans les quartiers et les usages liés à l'habitat
- Équilibrer le peuplement par une concertation préparatoire aux attributions des logements et formaliser la création des instances partenariales opérationnelles : Conférence Intercommunale du Logement, Commission inter-bailleurs.
- Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles.

Champ opérationnel 13 :

- ▶ Mettre en œuvre les objectifs du programme local de l'habitat visant à revaloriser le parc social locatif dans le marché local de l'habitat, à diversifier l'offre d'habitat pour proposer des parcours résidentiels répondant aux besoins des ménages et à équilibrer sa répartition sur le territoire ;

Champ opérationnel 14 :

- ▶ Mettre en œuvre les objectifs du programme local de l'habitat relatifs à une réflexion sur les équilibres de peuplement et la mixité sociale notamment par la mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement et d'une Commission inter-bailleurs. Initier la promotion de nouvelles formes d'offres (intergénérationnelles par exemple) ;

Champ opérationnel 15 :

- ▶ Poursuivre la requalification urbaine du parc social du GrandAngoulême situé dans les périmètres prioritaires par l'amélioration de l'habitat et des aménagements des espaces extérieurs, par la qualité des services de proximité et par la présence d'activités économiques au moyen de conventions avec l'ANRU pour les quartiers éligibles et par les moyens d'investissement de droit commun ;

Champ opérationnel 16 :

- ▶ Inscrire une démarche artistique dans les projets urbains mobilisant les habitants en s'appuyant sur les compétences du territoire (école d'arts, CAUE...) et en lien avec les orientations du plan d'action culture ;

Champ opérationnel 17 :

- ▶ Veiller à une communication valorisante sur les quartiers prioritaires, sur leur offre d'habitat, sur leurs habitants, sur les événements qui s'y déroulent ;

Objectifs généraux

- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale et interculturelle
- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités.
- Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité.

Champ opérationnel 18 :

- ▶ Poursuivre et développer les approches partenariales de gestion urbaine et sociale de proximité en impliquant les habitants, notamment les conseils citoyens ou les associations et les comités de quartiers ainsi que les agents de médiation pour atteindre des objectifs opérationnels ;

Champ opérationnel 19 :

- ▶ Améliorer la qualité résidentielle et l'appropriation par les habitants de leur environnement de proximité en créant avec les habitants des jardins partagés dans les quartiers et en les intégrant dans les programmes de requalification urbaine ;

Champ opérationnel 20 :

- ▶ Intégrer la transition énergétique dans les programmes de requalification avec l'appui des dispositifs soutenus par la Caisse des dépôts et le Conseil régional. Diffuser la culture des bonnes pratiques énergétiques auprès des habitants ;

Champ opérationnel 21 :

- ▶ Sensibiliser les habitants aux pratiques du développement durable (eau, recyclage, compostage, énergies, consommation...)

Champ opérationnel 22 :

- ▶ Intégrer aux opérations de rénovation urbaine les objectifs de la lutte contre un habitat dégradé (en s'appuyant sur les pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne) et la promotion d'un habitat favorable à la santé.

Partenaires concernés :

État (Préfecture, DDT, ANRU, DDCSPP, Délégation aux Droits des femmes et à l'Egalité, Agence Régionale de Santé), Conseil Départemental, GrandAngoulême, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, communes, Bailleurs sociaux, Caisse d'allocations familiales.

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Programme national de rénovation urbaine
Programme Local de l'habitat du GrandAngoulême
Programmes européens en faveur de l'habitat, des performances énergétiques
Plan Départemental d'Accès au Logement des Plus Démunis
Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne
Schéma départemental d'animation de la vie sociale

FICHE OPERATIONNELLE N° 4

Orientation stratégique du contrat de ville :

Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles

Objectif général

- Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leur fonction éducative

Champ opérationnel 23:

- ▶ Placer et accompagner les parents au cœur du parcours éducatif :
 - Familiariser les parents avec le fonctionnement du système éducatif scolaire et extrascolaire en utilisant les outils disponibles de type : lieu d'accueil et espace d'information des parents à l'école, mallette des parents à l'école...et par l'utilisation des outils informatiques en lien avec l'école : interface Pronote, scolarité services.
 - Développer de nouvelles approches de coopération entre les familles et l'école tout en pérennisant les dispositifs existants comme par exemple « École ouverte » ... ;

Champ opérationnel 24 :

- ▶ Co-construire une éducation partagée :
 - favoriser la connaissance des acteurs de l'éducation, parents et professionnels primordiaux pour partager les référentiels éducatifs ;
 - définir un socle de valeurs et adopter un langage commun ;
 - travailler à la construction d'un principe d'éducation partagée au travers notamment du projet éducatif territorial (PEDT).

Objectifs généraux

- Améliorer le climat scolaire par le soutien à des initiatives partenariales
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Renforcer l'accès aux loisirs éducatifs de qualité

Champ opérationnel 25 :

- ▶ Créer les conditions de réussite et d'épanouissement personnel en associant le champ scolaire et périscolaire notamment dans le cadre des « REP » et « REP+ », de la réforme des rythmes scolaires et des projets éducatifs territoriaux, par la mise en place des temps d'activités périscolaires (TAP)... ;

Champ opérationnel 26 :

- ▶ Proposer une médiation sociale en milieu scolaire notamment pour aboutir à une médiation par les pairs ;

Champ opérationnel 27 :

- ▶ Développer des parcours éducatifs coordonnés (orientation, formation, mixité des métiers...);

Champ opérationnel 28 :

- ▶ S'appuyer sur les plateformes de décrochage scolaire pour lutter contre les situations de décrochage repérées sur les élèves des quartiers ;

Champ opérationnel 29 :

- ▶ Soutenir l'accompagnement à la scolarité notamment par le biais des Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) ;

Champ opérationnel 30 :

- ▶ Accompagnement vers une offre de qualité de loisirs et du sport

Objectif général

- Expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques

Champ opérationnel 31 :

- ▶ Expérimenter la mise en place d'un collège connecté et envisager, par la suite, la généralisation du dispositif :
 - démontrer les apports concrets du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles ;
 - intégrer le numérique dans le quotidien de l'établissement et de la communauté éducative ;
 - favoriser les usages massifs et transversaux du numérique propices à la réussite scolaire ;
 - enrichir les projets pédagogiques dans l'ensemble des disciplines ;
 - développer de nouveaux usages du numérique, en particulier en direction des familles ;

Champ opérationnel 32 :

- ▶ Poursuivre le développement du dispositif D'COL : aide, soutien et accompagnement en français, en mathématiques et en anglais pour les élèves de sixième et de CM2 des réseaux de l'éducation prioritaire ;

Champ opérationnel 33 :

- ▶ Promouvoir l'égalité et la motivation chez les élèves en rendant possible et confortable le dispositif de classe inversée, en s'appuyant sur le réseau Canopé ;

Champ opérationnel 34 :

- ▶ Développer le travail de partenariat avec l'école d'art du GrandAngoulême dans le cadre de la mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), ayant pour support le numérique, en mettant en place le portfolio "*Folios*" qui rassemble les productions artistiques des élèves tout au long de leur scolarité ;

Champ opérationnel 35 :

- ▶ Poursuivre et favoriser l'implication des jeunes et des familles :
 - Permettre de découvrir et de manipuler, hors temps scolaire, des outils innovants (imprimantes 3D, drones, robots, etc.) autour d'ateliers permettant de développer la créativité (concours de programmation de robots, courses, création d'objets 3D, etc.)
 - Développer la création de sites internet permettant de mieux vivre ensemble et de créer du lien entre les citoyens ;

Champ opérationnel 36 :

- ▶ Tendre à un équipement égal des écoles élémentaires en matière numérique.

Objectif général

- Organiser la coordination des acteurs des champs éducatifs et de la famille pour assurer la réussite des parcours scolaires des enfants à travers notamment des PRE

Champ opérationnel 37 :

- ▶ Maintien du périmètre d'intervention des Programmes de Réussite Éducative à l'ensemble des quartiers prioritaires et permettre une approche globale, personnalisée et concertée en renforçant les échanges pluridisciplinaires éducatifs autour des situations d'enfants et d'adolescents (6-16 ans) en situation de fragilité (difficulté d'apprentissage, scolaire, santé, accès aux loisirs...);

Champ opérationnel 38 :

- ▶ Mettre en œuvre dans une démarche de prévention, des actions personnalisées et cohérentes auprès des enfants de 2-16 ans habitant les quartiers prioritaires (parcours PRE, actions semi-collectives);

Champ opérationnel 39 :

- ▶ Impulser les échanges de pratiques entre professionnels dans l'objectif d'initier et de retranscrire des projets communs sur des problématiques partagées;

Champ opérationnel 40 :

- ▶ Apporter un diagnostic territorial des quartiers prioritaires

Partenaires concernés :

État (Préfecture, Éducation nationale, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Agence régionale de santé), Caisse d'Allocations Familiales, communes, Conseil Départemental, GrandAngoulême, Conseil Régional.

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Projet éducatif territorial (PEDT).
Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS)
Programmes de Réussite Éducative
Aménagement des rythmes scolaires
REP et REP+
D'COL
Classe inversée
Réseau Canopé

FICHE OPERATIONNELLE N° 5

Orientation stratégique du contrat de ville :

Lutter contre la précarité

Objectifs généraux

- Assurer des accueils qualifiés d'information et d'accès aux droits sociaux et juridiques notamment pour les personnes fragiles (monoparents, jeunes, personnes isolées...) ; prévenir les situations de rupture chez les jeunes
- Renforcer la coordination des services d'aide contre la précarité
- Renforcer les dispositifs d'intégration des familles immigrées et issues de l'immigration notamment sur l'apprentissage linguistique et par la médiation interculturelle

Champ opérationnel 41 :

- ▶ Valoriser les personnes et aider à la reprise de confiance par l'acquisition de savoirs nécessaires à une meilleure insertion sociale (ateliers d'échanges, appartement pédagogique, séjours éducatifs et culturels, groupes de parole, visites d'institutions...)

Champ opérationnel 42 :

- ▶ Soutenir et renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non recours aux droits au sein des quartiers dans une optique de mutualisation et de mise en réseau des compétences (permanence physique, entretien téléphonique, animation collective, outils de mise en réseau des structures, formations des acteurs, missions service civique...)

Champ opérationnel 43:

- ▶ Repérer et accompagner les publics précaires vers les institutions compétentes (maraudes, ateliers d'information, outils de communication en tant que vecteurs d'accès aux droits...)

Champ opérationnel 44 :

- ▶ Soutenir les actions liées à l'apprentissage du français (cours pédagogiques, groupes d'échanges autour de centres d'intérêt identifiés, activités culturelles, ateliers sociolinguistiques...)

Champ opérationnel 45 :

- ▶ Favoriser la médiation interculturelle pour une meilleure connaissance des codes culturels et leur acceptation, par l'organisation de maraudes, par la résolution des conflits, par la mise en place d'une médiation par les pairs...

Partenaires concernés :

État (Préfecture, DDCSPP, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, Agence Régionale de Santé), Caisse d'Allocations Familiales, Communes, Conseil Départemental

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Action sociale de droit commun du Conseil Départemental et des communes
Plan de lutte contre l'exclusion
PDALPD
Missions de services civiques
Contrat de projet des CSCS

FICHE OPERATIONNELLE N° 6

Orientation stratégique du contrat de ville : La culture en agglomération et dans les quartiers

Objectifs généraux

- Favoriser la diffusion d'actions culturelles, artistiques et événementielles dans les quartiers.
- Renforcer l'implication des habitants dans l'animation des équipements (Alpha, école d'arts, Nef, Soëlys...) et des festivals de l'agglomération.
- Construire des parcours d'éducation artistique pour les jeunes
- Réfléchir à un dispositif pour l'accès des publics défavorisés aux activités communautaires

Champ opérationnel 46:

- ▶ Découverte et pratique culturelle et artistique au sein de la famille pour l'éveil, la socialisation et l'épanouissement de la relation parents/enfants, en favorisant l'expression des habitants, à tous les âges, et en utilisant divers supports créatifs (numérique, audiovisuel, graphique, littéraire, chorégraphique, théâtrale...);

Champ opérationnel 47 :

- ▶ Permettre aux habitants des quartiers des sorties culturelles pour la découverte et l'appropriation de l'offre locale, par la mobilisation des dispositifs de type « Culture du Cœur », « passeports », par le développement des partenariats actifs avec les équipes culturelles du territoire et par un relais d'information sur les animations culturelles de proximité et locales au plus près des habitants ;

Champ opérationnel 48 :

- ▶ Aider à l'acquisition de compétences scolaires par la pratique et la création artistique, dans et hors temps scolaire, par des dispositifs de type « Orchestres à l'école », « Bulles de culture », « classes à horaires aménagés (CHAM) »... ;

Champ opérationnel 49 :

- ▶ Favoriser l'apprentissage de la langue et de l'écriture en utilisant des supports culturels, de la petite enfance aux adultes en situation d'illettrisme ;

Champ opérationnel 50 :

- ▶ Encourager la création par des événements culturels dans les quartiers, par l'accueil d'artistes en résidence pour des échanges de longue durée et par les habitants eux-mêmes.

Partenaires concernés :

État (Préfecture, DRAC, Éducation Nationale, DDCSPP, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité), Conseil Départemental, GrandAngoulême, Communes, Caisse d'Allocations Familiales

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Classes à horaires aménagés
Convention Ecole d'Arts et Education Nationale
Contrat Territoire Lecture
« Culture du Cœur »

FICHE OPERATIONNELLE N° 7

Orientation stratégique du contrat de ville :

Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins

Objectif général

- Organiser la mise en réseau des professionnels de santé sur le territoire et la création de points de santé de proximité utiles à l'accès aux soins des habitants des quartiers.

Champ opérationnel 51 :

- ▶ Améliorer l'accès aux droits, à la prévention, aux soins et aux accompagnements médico-sociaux des populations des quartiers prioritaires, et notamment l'accès des publics en situation de précarité, par la déclinaison des Contrats Locaux de Santé.
- ▶ Contribuer aux démarches de diagnostic et d'observation en continu dans le cadre de l'élaboration et du suivi des contrats à partir d'outils et des données existants ;

Champ opérationnel 52 :

- ▶ Renforcer l'accès aux soins primaires en déclinant les engagements du Pacte Territoire Santé et notamment en :
 - favorisant les modes d'exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé (Maisons de santé, Pôles de santé, Centres de santé) ;
 - utilisant les outils du Pacte Territoire Santé (contrats d'engagements de service public, praticiens territoriaux de médecine générale, appui des médecins hospitaliers, pour inciter à l'installation de nouveaux médecins) lorsque les quartiers de la politique de la ville sont éligibles à ces mesures ;
- ▶ Coordonner les acteurs locaux pour favoriser le parcours de soins des patients et plus particulièrement des publics en situation de précarité.
- ▶ Promouvoir, dans la confidentialité partagée, l'action en réseau entre les divers intervenants spécialisés, institutionnels ou associatifs ;

Champ opérationnel 53 :

- ▶ Renforcer l'accès à une offre de prévention et de promotion de la santé autour des thématiques suivantes dans le respect des orientations fixées par le Schéma Régional de Prévention :
 - nutrition/activités physiques,
 - santé de la mère et de l'enfant, prévention des IVG, IST, VIH,
 - santé mentale et addictions,
 - prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

Champ opérationnel 54 :

- ▶ Sensibiliser la population aux enjeux de santé (relais des campagnes nationales et locales, organisation d'événements ponctuels d'information, ateliers thématiques, conférences, débats...).

Objectifs généraux

- Soutenir les initiatives de prévention des risques en santé et plus particulièrement la nutrition, la santé mère enfants, la lutte contre les addictions, l'alcoolisation ponctuelle importante, la consommation de produits psycho actifs...
- Développer des actions pour prévenir et accompagner les souffrances psychologiques
- Améliorer le recours aux droits de santé (CMU, CMU-C, AME) et aux dépistages et bilans de santé.

Champ opérationnel 55 :

- ▶ Sensibiliser la population aux enjeux de santé (relais des campagnes nationales et locales, organisation d'événements ponctuels d'information, ateliers thématiques, conférences, débats...) notamment par des démarches participatives en s'appuyant sur les instances de concertation locales dont les conseils citoyens ;

Champ opérationnel 56 :

- ▶ Développer les actions de dépistage et soutenir les points d'écoute d'information et d'alerte (dépistages gratuits, proposition de maraudes pour aller au-devant du public, distribution d'outils de prévention, permanences...);

Champ opérationnel 57 :

- ▶ Organiser le partenariat avec l'assurance maladie pour favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé, notamment CMU, CMU-C, ACS, accès à une offre de soins aux tarifs remboursables par l'assurance maladie (secteur 1) ;

Champ opérationnel 58 :

- ▶ Favoriser l'accompagnement et l'orientation vers les institutions ou les associations spécialisées en santé pour renforcer le recours aux vaccinations, aux dépistages et à l'offre de bilans et d'exams de santé.

Partenaires concernés :

État (Préfecture, Agence Régionale de Santé, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité), Communes.

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Pacte Territoire Santé
Schéma Régional de Prévention
Contrats Locaux de Santé d'Angoulême et de Soyaux.
Ateliers santé Ville d'Angoulême et de Soyaux.
CMU, CMU-C, AME

FICHE OPERATIONNELLE N° 8

Orientation stratégique du contrat de ville : Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Objectif général

- Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de tranquillité publique par la coordination des acteurs via les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et les actions de médiation et de prévention.

Champ opérationnel 59 :

- ▶ Encourager et développer les échanges d'information entre les partenaires, dans le respect du secret partagé ;

Champ opérationnel 60 :

- ▶ Déterminer des stratégies d'actions locales communes, sur la base de diagnostics partagés (mise en place des schémas locaux de tranquillité publique) ;

Champ opérationnel 61 :

- ▶ Créer des observatoires communaux de l'évolution de la délinquance dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et partager les informations non confidentielles utiles à l'échelle intercommunale ;

Champ opérationnel 62 :

- ▶ Identifier les secteurs privilégiés d'intervention au regard des problématiques rencontrées (en termes d'horaires, de territoires, de nature de faits...) notamment en développant des cellules de veille par quartier.

Objectif général

- Apporter un soutien aux victimes et spécifiquement aux femmes victimes de violences en améliorant les dispositifs d'accueil, de prise en charge et de protection des victimes et de leurs enfants.

Champ opérationnel 63 :

- ▶ Développer les actions de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales et/ou faites aux femmes ;

Champ opérationnel 64 :

- ▶ Développer les dispositifs de permanences d'aide aux victimes en renforçant les structures et dispositifs existants, en soutenant les services ou organismes compétents, en encourageant le travail en réseau des différents acteurs locaux ;

Champ opérationnel 65 :

- ▶ Développer des actions ciblées en faveur des victimes en raison de la gravité ou de la fréquence des faits ainsi que celles en direction des auteurs par exemple l'organisation de rappels à l'ordre et la mise en œuvre des TIG par les collectivités ;

Champ opérationnel 66

- ▶ Mener des actions de sensibilisation des professionnels.

Objectif général

- Porter une action en direction des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance notamment par des parcours d'insertion personnalisés, la lutte contre la récidive, la prévention des conduites à risques.

Champ opérationnel 67 :

- ▶ Développer les actions de prévention et de médiation sur l'espace public et dans les lieux ouverts au public notamment en direction des majeurs ;

Champ opérationnel 68 :

- ▶ Mettre en place des parcours individualisés visant l'insertion des jeunes les plus exposés aux risques de délinquance (avec ou sans protection administrative ou judiciaire) sur la base de constats partagés et d'actions partenariales (chantiers éducatifs, missions de services civiques...);

Champ opérationnel 69 :

- ▶ Développer les actions de prévention des violences en milieu scolaire ;

Champ opérationnel 70 :

- ▶ Mettre en place un accompagnement des jeunes délinquants, notamment ceux âgés de 16 à 25 ans en partenariat avec les services judiciaires compétents ;

Champ opérationnel 71 :

- ▶ Développer les actions de repérage et de prévention de toute forme de radicalisation ou de repli identitaire et accompagner les jeunes et leurs familles en liaison avec les services de l'Éducation Nationale et avec le concours des structures de médiation interculturelle.

Partenaires concernés :

État (Préfecture, Police Nationale, Éducation Nationale, SPIP, DDPJJ, DDCSPP, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité), Tribunal de Grande Instance, Conseil Départemental, communes, Mission Locale.

Principaux cadres et dispositifs de référence :

Plan départemental de prévention et de sécurité
Plan départemental d'accueil des victimes
Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes
Schémas locaux de tranquillité publique

FICHE OPERATIONNELLE N° 9

Orientations transversales du contrat de ville : Promouvoir les valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté

Objectifs généraux

- Inscrire la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école
- Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école

Champ opérationnel 72 : L'éveil du vivre ensemble

- ▶ Développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans sur les territoires de la politique de la ville pour une meilleure sensibilisation aux valeurs républicaines du vivre ensemble.
- ▶ Mettre en place des espaces parents dans les écoles du REP+ d'Angoulême.
- ▶ Prévenir la montée d'une forme de radicalisation :
 - Actions de prévention des discriminations sous toutes leurs formes.
 - Actions de prévention pour le respect des valeurs républicaines dont la laïcité : sensibiliser les parents à une démarche de coéducation constructive et adaptée aux enjeux de la citoyenneté ;

Champ opérationnel 73 : Les droits et les devoirs de chacun

- ▶ Renforcer les règles de fonctionnement dans et hors l'école pour mieux harmoniser les droits et les devoirs des élèves sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
- ▶ Partager les valeurs de la charte de la laïcité affichée dans les écoles.
- ▶ Prévenir la délinquance des mineurs en lien avec les partenaires associatifs :
 - actions de prévention des violences en milieu scolaire telles que le harcèlement à l'école et l'éducation au respect entre les filles et les garçons,
 - actions de prévention pour le respect des valeurs républicaines dont la laïcité.
- ▶ Renforcer « la citoyenneté » par l'utilisation d'expositions au sein des établissements scolaires des quartiers (des élèves de 6^{ème} avec l'exposition « moi, jeune citoyen », des élèves de 4^{ème} et/ou 3^{ème} avec l'exposition du type « question de justice ») ;
- ▶ Mettre en œuvre, en lien avec le milieu associatif, en début d'année scolaire deux journées d'intégration des élèves de 6^{ème} du Grand-Angoulême avec pour objectifs de permettre aux élèves provenant d'écoles différentes, de catégories sociales différentes, de pays différents d'apprendre à se connaître et de rappeler à chacun les règles du bien vivre ensemble applicables à l'école, en se référant aux règles de la laïcité, des droits de l'homme et de l'enfant ;

Champ opérationnel 74 : L'échange par l'art et la culture

- ▶ Développer l'ouverture culturelle, en partenariat avec les structures culturelles du territoire et plus particulièrement sur les thématiques de l'art, de la musique et de la lecture.
- ▶ Favoriser l'échange par l'éducation culinaire autour du « Projet Arts de faire Culinaires au Collège » :
 - Créer du lien avec les différentes cultures, partage et convivialité.
 - Respecter et connaître d'autres cultures pour éviter la crainte de l'autre.
 - Créer du lien entre les quartiers en favorisant l'échange des pratiques entre les

établissements.

- ▶ Prévenir les dérapages, les actes de violences verbales ou physiques dans le collège mais aussi en dehors des temps scolaires, ainsi que les discriminations diverses ;

Champ opérationnel 75 : Solidarité

- ▶ Entretien des relations entre les différents degrés d'enseignement, à partir d'actions de solidarité.

Objectif général

- Favoriser le déploiement d'actions d'éducation populaire et citoyenne dans les quartiers prioritaires.

Champ opérationnel 76 :

- ▶ Encourager et soutenir toute initiative visant à faire connaître et à promouvoir les valeurs fondamentales de la République dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, tout en veillant à coordonner l'action des différents intervenants, institutionnels et associatifs ;

Champ opérationnel 77 :

- ▶ Soutenir les associations œuvrant pour le développement d'actions d'éducation populaire dans les quartiers prioritaires ;

Champ opérationnel 78 :

- ▶ Faire connaître les dispositifs existants d'engagement citoyen (service civique, bénévolat associatif, réserve citoyenne...), en mobilisant l'ensemble des partenaires concernés.

Partenaires concernés :

État (Préfecture, Éducation nationale, DRAC, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, DMD, ONAC), Communes, GrandAngoulême, Conseil Départemental, Conseil Régional, Caisse d'allocations familiales.

FICHE OPERATIONNELLE N° 10

Orientations transversales du contrat de ville :

Égalité entre les hommes et les femmes

Prévention de toutes les discriminations

Objectif général

- Définir une stratégie d'intervention concertée et territorialisée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et en faveur de la prévention des discriminations.

Champ opérationnel 79 :

- ▶ Assurer l'accès à une information qualifiée sur les droits pour toutes et tous comme premier niveau d'égalité ;

Champ opérationnel 80 :

- ▶ Formaliser l'engagement des partenaires publics du contrat de ville en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et en faveur de la prévention des discriminations par la signature d'un plan pluriannuel ;

Champ opérationnel 81 :

- ▶ Définir un plan d'actions qui s'appuiera notamment sur les actions mises en œuvre dans tous les champs d'intervention du contrat de ville.

Partenaires concernés :

Tous les partenaires du contrat de ville

Principaux cadres de référence et dispositifs

Convention triennale d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des droits des femmes et le ministère délégué à la ville

Rapport N° 2014-06-19 EGALITER du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés »

Circulaire du Premier ministre n° 5729-SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération.

Circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

Loi du 4 août 2014 pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes

Cadre de référence « égalité femmes-hommes » dans les contrats de ville de nouvelles générations septembre 2014

Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015

Plan de lutte contre les discriminations et contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Expérimentation nationale des nouvelles garanties contre les pensions alimentaires impayées

L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de GrandAngoulême.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...)
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...)
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées. Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

L'intervention du Conseil régional

La Région Poitou-Charentes, partenaire des Contrats de ville pour l'égalité des territoires et le vivre ensemble.

À l'occasion d'un déplacement sur l'Agglomération angoumoisine, Jean-François Macaire, Président de la Région Poitou-Charentes s'est rendu dans le quartier de Basseau à Angoulême avec Jean-François Dauré, Président du Grand Angoulême et Maire de la Couronne pour une visite de logements réhabilités dans le cadre des opérations de rénovation urbaine.

Pour rappel depuis 2004, la Région Poitou-Charentes a participé à hauteur de 50 M€ aux projets de rénovation urbaine dans 13 quartiers de la Région. Le Président de Région a rappelé les quelques 12 Millions d'€ qui ont été investis sur les Programmes de Rénovation Urbaine à l'échelle communautaire du Grand Angoulême.

24 projets ont été ainsi soutenus :

- le quartier de Basseau-Grande Garenne pour 7 147 866 €,
- le quartier de Ma Campagne pour 982 527 €,
- le quartier de Champ de Manœuvre à Soyaux pour 3 855 051 €.

En Poitou-Charentes, les Contrats de Ville sont renouvelés dans plusieurs territoires (Poitiers, Niort, La Rochelle, Angoulême, Châtelleraut, Saintes, Cognac, et Rochefort) alors que d'autres seront intégrés dans le dispositif (Bressuire, Thouars, Royan). Ils constitueront un cadre unique de la politique conduite dans les quartiers autour de 3 piliers :

- un pilier « social » : éducation, santé culture, lien social ;
- un pilier « cadre de vie » et renouvellement urbain ;
- un pilier « développement économique ».

La contribution régionale à ces contrats se fera de manière privilégiée au travers, notamment :

- des Contrats Régionaux de Développement Durable 2014-2016, avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture ou de l'amélioration du cadre de vie,
- de l'amélioration de la performance énergétique des logements,
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique : la Bourse Régionale Désir d'Entreprendre et le dispositif « Coup de Pouce Régional à la Très Petite Entreprise ».

La Région Poitou-Charentes appuiera, dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2015-2020, les nouveaux projets qui vont émerger dans le cadre du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU2). L'intervention de la Région se fera au titre du CRDD et de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Elle veillera tout particulièrement à ce que les projets portent une forte ambition en matière de rénovation énergétique et de qualité environnementale. Elle s'assurera de la capacité de ces projets à répondre aux attentes des habitants de ces quartiers, en termes de confort, de vivre ensemble, et de pouvoir d'achat. Enfin, la Région souhaite que l'accent soit mis sur l'attractivité de ces quartiers de sorte à y assurer une véritable cohésion sociale.

L'intervention de la Caisse d'allocations familiales

Préambule

Conduite par l'État et les collectivités territoriales, la politique de la ville poursuit sur le territoire du Grand Angoulême des objectifs partagés par la Caf de la Charente et inscrits dans ses engagements 2013 / 2017.

La mise en œuvre du contrat de ville s'appuie sur des méthodologies éprouvées par la Caf, notamment dans le cadre du schéma départemental des services aux familles et de la convention territoriale globale signée avec la ville de Cognac.

La Caf de la Charente est attachée à :

- ▶ la co-construction avec les habitants du contrat de ville ;
- ▶ le soutien aux associations dans la mise en œuvre concrète du contrat de ville.

Les orientations du contrat de ville et la Caisse d'allocations familiales :

1) Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles

- ▶ Compte tenu de son caractère global, le contrat de ville mérite d'être articulé avec le schéma départemental des services aux familles signé le 11 décembre 2014, en particulier sous l'angle de la correction des inégalités territoriales et sociales et du renforcement de l'appui à la parentalité. La Caf créera en 2016 la Maison des Parents à l'échelle de l'agglomération.
- ▶ L'accès aux loisirs éducatifs de qualité se traduit par la structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité. La Caf, qui solidifie ses financements sur l'offre enfance / jeunesse à partir de 2015, co-anime de plus avec l'Éducation nationale l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires.
- ▶ Le maintien d'une médiation sociale en milieu scolaire est conditionné, du point de vue de la Caf, à la recherche d'une meilleure articulation avec les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents qu'elle soutient.
- ▶ La lutte contre le décrochage scolaire se traduit par l'engagement en faveur des contrats locaux d'accompagnement scolaire. Il s'agit en particulier de :
 - ▶ renforcer le soutien des parents dans la scolarité de leurs enfants et de leurs adolescents dans les réunions avec l'école ;
 - ▶ contribuer à l'organisation des temps de formation et d'échanges en direction des animateurs des Clas.

De plus, un diagnostic sur les différents dispositifs d'accompagnement éducatifs et leur éventuel cloisonnement, est à établir entre la Préfecture, l'Éducation nationale, la Caf et les communes, tandis qu'une optimisation de la lutte contre l'absentéisme scolaire est à réaliser avec l'Éducation nationale.

- ▶ L'aide aux départs en vacances est un facteur de cohésion familiale. La Caf renforce son soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents et entend mieux orienter, à partir de 2016, les actions conduites par les centres sociaux culturels et sportifs vers son service national mutualisé Vacaf

2) Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Si la laïcité est « le cœur battant » de la République, la prévention et la lutte contre l'endoctrinement sectaire deviennent un champ prioritaire du contrat de ville.

La Caf suggère la mise en œuvre de trois actions :

- ▶ La promotion des principes de la laïcité, dans les services publics, les entreprises et en particulier dans les associations œuvrant en faveur des habitants des quartiers prioritaires. « Mieux vaut prévenir que guérir ».
- ▶ La réinterrogation des pratiques des professionnels et l'élaboration d'éléments de langage pour aider les associations à aborder les questions relatives à la participation et à la

citoyenneté. La mise en œuvre de ces pratiques est vérifiée dans le cadre de la méthodologie d'élaboration et de suivi des projets portés par les centres socio-culturels et sportifs.

- ▶ Le repérage des situations à risque majeur dans le cadre du secret partagé et l'accompagnement des familles concernées. La constitution, dans chaque quartier de la politique de la ville, d'une équipe réunissant les principaux acteurs institutionnels compléterait de manière opérationnelle le comité de suivi départemental.

3) Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération

La ville d'Angoulême et la Caf de la Charente ont ouvert des perspectives nouvelles en vue d'un partenariat renouvelé autour de l'animation de la vie sociale (les centres socio-culturels et sportifs) à l'échelle pertinente qui est celle de la ville puis de l'agglomération.

Seule cette échelle permet de traiter des questions centrales pour améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

Si le projet du centre social adopte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants d'un quartier, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans la vision globale du territoire qui fait sens.

4) Lutter contre la précarité

- ▶ Dans le cadre du contrat de ville 2014 / 2020, la Caf mettra en œuvre la réforme du revenu de solidarité active dont la 1^{ère} étape aura lieu le 1^{er} janvier 2016. La fusion Rsa-activité / prime pour l'emploi vise à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes. Le Gouvernement a également fait le choix de s'appuyer sur le numérique pour permettre à chacun d'accéder effectivement à ses droits.
- ▶ La Caf de la Charente expérimente depuis octobre 2014 les nouvelles garanties contre les impayés de pension alimentaire, conformément à la loi relative à l'égalité effective entre les femmes et les hommes. Cette expérimentation répond à un enjeu important en raison de la représentation importante des familles monoparentales résidant sur le territoire du Grand Angoulême.
- ▶ Soutenir et renforcer l'accès aux droits et lutter contre le non recours est un objectif prioritaire de la Caf. Cet objectif se traduit par :
 - la mise en place des rendez-vous des droits en faveur des habitants de l'agglomération ;
 - l'accompagnement des familles rendues vulnérables par des événements de vie ;
 - la tenue de séances d'information collective à partir de juin 2015, à destination des parents concernés par une séparation ;
 - l'accueil, à partir d'octobre 2015, de 8 personnes volontaires dans le cadre du service civique et issues des territoires prioritaires de la politique du contrat de ville ;
 - l'expérimentation d'un partenariat « accès aux droits » avec 2 ou 3 centres sociaux implantés sur l'agglomération.
- ▶ Faciliter la mise en réseau des compétences associatives requiert d'établir un état des lieux, afin de prévenir tout risque d'enchevêtrement des missions et des financements associés. Cette coordination vise à décloisonner l'action des intervenants sociaux, à simplifier les démarches des habitants. Cette démarche est un facteur de réussite pour l'implication de la Caf.

L'accès aux droits s'appuie prioritairement sur le numérique. L'accompagnement à l'usage du numérique a vocation à être renforcé sur le territoire de l'agglomération, de telle sorte que l'ensemble des lieux accueillant du public deviennent des lieux de fabrication des savoirs et des pratiques numériques (Fablabs).

PARTIE 3

La gouvernance du contrat

1. L'animation, la coordination et le pilotage du contrat

L'engagement des partenaires dans le contrat repose sur la mise en œuvre des programmes et des politiques publiques menées par chacun, directement sur les quartiers prioritaires ou par déclinaison spécifique.

De fait, les partenaires du contrat de ville assurent la responsabilité de son pilotage et de son évaluation ; ils décident de tous les arbitrages sur le contrat : actions, financement, priorités, méthode...

Le pilotage institutionnel doit également veiller à la mobilisation des moyens de droit commun par tous les partenaires.

Le comité de pilotage du contrat de ville réunit donc tous les partenaires-signataires sous la responsabilité conjointe de la Préfecture et du GrandAngoulême, EPCI compétent en matière de politique de la ville que la loi de Cohésion sociale a désigné comme pilote.

Le GrandAngoulême animera le contrat de ville en partenariat permanent avec la préfecture : préparation des instances de pilotage, coordination technique, animation méthodologique, information... Il aura aussi la charge de l'animation auprès de tous les partenaires du contrat : information, participation aux instances, à des groupes de travail, concertation sur des actions... Pour ce faire, un comité technique permettra un travail collectif régulièrement.

Des groupes de travail pourront se réunir sur des aspects méthodologiques ou problématiques d'actualité durant les 6 ans du contrat. Ces groupes peuvent être conduits par chacun des partenaires du contrat de ville. Le comité technique pourra être le lieu du partage de ces travaux. Les diagnostics et les évaluations qui pourront être réalisés sur les dispositifs liés à la politique de la ville pourront être utilement partagés au sein du comité technique ; leur diffusion restant souvent restreinte. Cette connaissance partagée entre partenaires du contrat serait utile à son animation d'ensemble et transversale.

Le GrandAngoulême a conduit le diagnostic dès 2014 puis la définition des périmètres des quartiers prioritaires et les orientations stratégiques du contrat en associant les communes dans un groupe de travail des élus locaux en charge de la politique de la ville sous la responsabilité de la vice-présidence du GrandAngoulême en charge de la cohésion sociale. Ce groupe de travail pourra se réunir tout au long de la durée du contrat de ville sur des points d'étape de l'avancée du contrat, pour partager les analyses de l'observation des quartiers, pour le suivi et l'évaluation.

Par ailleurs, la collaboration technique entre les référents du contrat de ville dans les communes et le référent intercommunal, établie dès la préparation du diagnostic en 2014, se poursuivra. Cette équipe technique s'organisera pour capitaliser collectivement les ressources (information, formation, outils, expériences,...) et optimiser les expertises de chacun.

L'animation du contrat ville doit permettre de décloisonner les différents niveaux d'animation, de décloisonner les approches thématiques et les échelles géographiques. Le GrandAngoulême installera un temps fort de travail sur la politique de la ville sur le territoire qui permette régulièrement un débat élargi avec tous les opérateurs de terrain notamment associatifs et qui doit alimenter le projet du territoire.

Les rendez-vous initiés en 2015 dans le cadre de la préparation du contrat de ville et de la première programmation des actions, doivent être prolongés sous forme de « Journées de la politique de la ville », réunies 1 à 2 fois par an. Ce rendez-vous devra rassembler tous les acteurs de la politique de la ville (partenaires du contrat, opérateurs de terrain, financeurs) et aussi être ouvert à des habitants.

Ces journées doivent être l'occasion de :

- rappeler le cadre politique du contrat de ville ;
- le confronter aux projets des opérateurs ;
- construire collectivement et dans un rapport étroit au vécu quotidien des habitants, les programmations issues des appels à projets annuels.

Elles devront à mi-parcours être mobilisées sur l'évaluation du contrat.

Le GrandAngoulême veillera aussi à l'articulation entre le contrat de ville et les autres contrats territoriaux, notamment le Contrat Régional de Développement Durable avec la Région Poitou-

Charentes qui constitue le cadre privilégié de l'engagement régional sur la politique de la ville.

L'animation du contrat de ville en proximité dans les communes est essentielle pour impliquer les opérateurs notamment associatifs qui interviennent au quotidien dans les quartiers prioritaires et coordonne les actions. Chaque commune a la liberté de mettre en place une instance locale d'animation du contrat de ville (Angoulême, Soyaux et La Couronne).

L'animation du contrat de ville intègre aussi l'association des habitants : la loi prévoit la création de conseils citoyens. La commune de Soyaux a décidé la mise en place de ce conseil en capitalisant l'expérience de la concertation de l'ORU. La commune de La Couronne dispose de conseils de quartiers et de la démarche participative de l'Agenda 21 pour appuyer la participation des habitants de l'Étang des Moines au contrat de ville. La commune d'Angoulême mène une réflexion de restructuration des dispositifs existants.

2. L'Observation

L'observation fera partie de l'animation globale du contrat de ville. Les données disponibles nationalement à l'échelle des nouveaux périmètres des quartiers seront exploitées et diffusées le plus largement possible.

Le GrandAngoulême poursuivra des observations territoriales et thématiques notamment sur l'habitat et la vie sociale, et à d'autres échelles de territoire pour enrichir les réflexions locales. Les bases de données institutionnelles (Éducation nationale, Police...) seront partagées autant que faire se peut sur les données essentielles à la compréhension des processus à l'œuvre dans les quartiers.

Les travaux d'observation nourriront les diagnostics thématiques et ceux nécessaires au pilotage et à la reconduction des dispositifs contractuels.

Il pourra être fait appel à un partenariat avec l'INSEE pour des approfondissements qui sembleraient utiles, par exemple dans la continuité des travaux préparatoires au contrat de ville sur la base des cartes carroyées.

3. L'appui méthodologique du Centre de ressources interrégional

Le centre de ressources inter-régional Villes au Carré propose depuis plusieurs années des cycles de travail collectif, par dispositif ou par problématique, dont ont bénéficié régulièrement les acteurs du territoire du GrandAngoulême. Le centre de ressources est aussi un lieu de formation pour les professionnels et les élus.

L'État, à l'origine de la création des centres ressources et GrandAngoulême partenaire de Villes au Carré depuis sa création, tireront profit de cet outil de développement pour le pilotage du nouveau contrat de ville.

L'animation du contrat de ville dans ces 4 dimensions, doit être rigoureuse et efficace pour rester lisible. L'innovation des « Journées de la politique de la ville » nécessitera une préparation de leur contenu et un savoir-faire d'animation pour lesquels il sera fait appel aux compétences du centre de ressources.

4. La collaboration avec le Conseil de Développement

La politique de la ville est une compétence du GrandAngoulême sur laquelle le Conseil de Développement peut apporter des éclairages sur des aspects problématiques (santé, jeunesse...), organisationnels, méthodologiques (la participation citoyenne).

En tant qu'instance citoyenne du GrandAngoulême, le conseil de développement a une part à prendre dans l'animation territoriale du contrat de ville, notamment dans les « Journées de la politique de la ville » et aux côtés des conseils citoyens.

PARTIE 4

Eléments méthodologiques

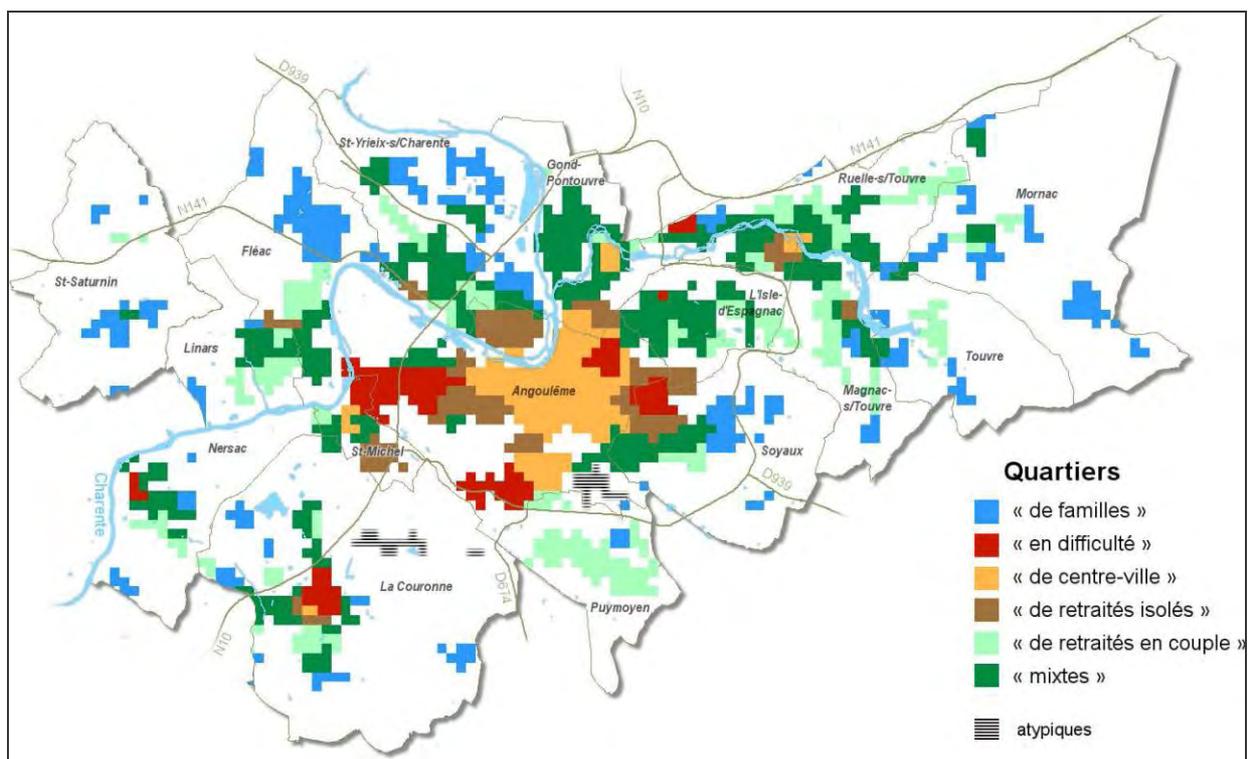
1. LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES QUARTIERS

a. Des quartiers plutôt centraux insérés dans un tissu urbain

Conclusion de la synthèse urbaine en partenariat avec l'Insee « La diversité des quartiers du GrandAngoulême » :

Les quartiers du GrandAngoulême sont très divers. Leur répartition suit un modèle concentrique :

- Dans un large centre-ville, les niveaux de revenus sont très hétérogènes.
- Des retraités parfois modestes vivent dans des petites maisons à proximité des quartiers du centre-ville et en difficulté.
- Les quartiers qui concentrent la précarité se situent à Angoulême, Soyaux, La Couronne mais aussi à Ruelle-sur-Touvre, Saint- Michel ou Nersac.
- Certains espaces se distinguent par leur mixité sociale, en particulier à L'Isle-d'Espagnac et à Gond- Pontouvre.
- En périphérie, des familles et couples de retraités privilégient l'habitat pavillonnaire.

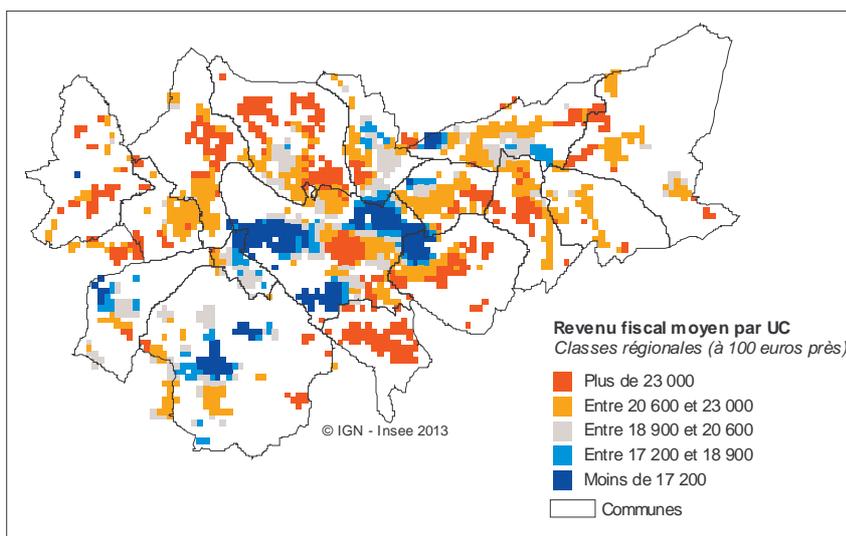


b- Des quartiers caractérisés par la concentration de difficultés sociales et économiques

Analyse des Besoins Sociaux intercommunale et Synthèse Urbaine réalisée en partenariat avec l'Insee « La mixité des quartiers du GrandAngoulême ».

Les quartiers les plus pauvres :

A l'échelle des quartiers, les indicateurs de revenus en région étant plus faibles que ceux du GrandAngoulême, la comparaison permet de mettre en évidence les quartiers les plus pauvres.



Les quartiers où les revenus moyens sont les plus faibles au regard des revenus régionaux sont : Les quartiers de Bel-Air / Grand-Font, Champ de Manœuvre, Basseau, Grande Garenne, Ma Campagne, Villement, La Foucaudie, L'Étang-aux-Moines et Le Jonco.

Ils font apparaître des carreaux parmi les 20 % les plus pauvres de la région : le revenu fiscal moyen par unité de consommation y est inférieur à 17 200 €.

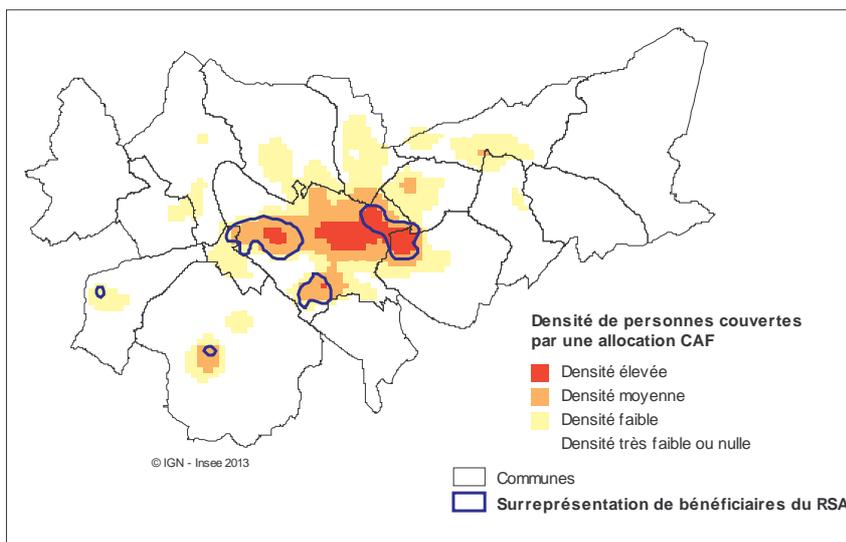
Source : Insee et DGFIP, RFL 2010

Guide de lecture : Sur l'ensemble du Poitou-Charentes, 20 % des carreaux (en bleu foncé) ont un revenu moyen par UC inférieur à 17 200 €. A l'inverse, 20 % des carreaux ont un revenu moyen par UC supérieur à 23 000 €.

Des populations dépendantes des minima sociaux et des aides sociales :

La donnée observée est l'ensemble des bénéficiaires d'une prestation CAF avec les particularités suivantes spécifiques à une étude sur les revenus :

- l'allocataire et son conjoint doivent avoir moins de 65 ans,
- ne pas être étudiants ne percevant que l'allocation logement,
- ne pas faire partie des régimes spéciaux (RATP, SNCF,...),
- pour lesquels l'information sur les revenus est incomplète,
- ne pas être bénéficiaires d'AAH (allocation adultes handicapés) en maison d'accueil spécialisée

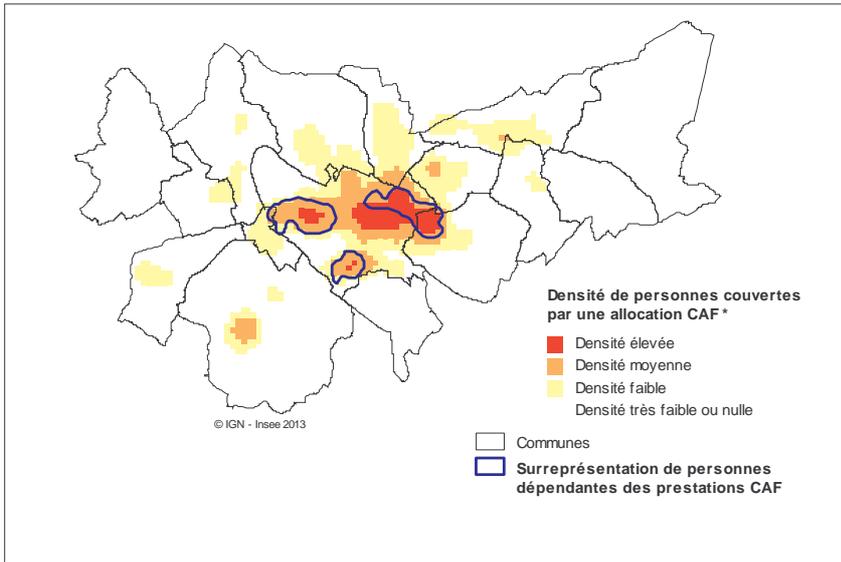


A l'échelle des quartiers, la part des bénéficiaires du Rsa parmi les habitants est nettement plus importante à :

- Ma Campagne, de la Cité de l'Arche au centre du quartier ;
- sur la grande zone urbaine de Bel Air Grand Font au Champ de Manœuvre ;
- sur tout le quartier de Basseau Grande Garenne ;
- St Michel, dans la continuité de Basseau ;
- L'Etang des Moines à La Couronne
- et à La Foucaudie à Nersac.

Source : Insee - CAF 2011

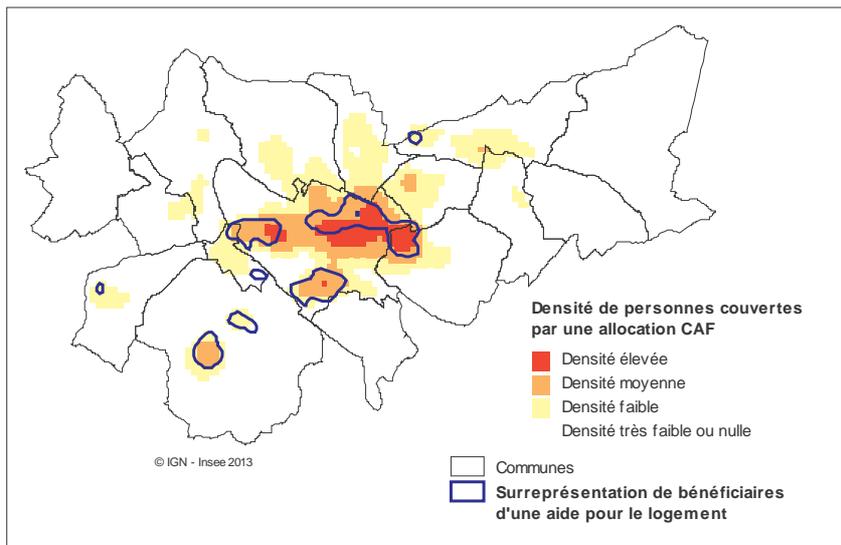
Une personne est dite « dépendante des prestations CAF » si plus de 50 % des revenus du ménage auquel elle appartient sont constitués par des allocations CAF.



Sur le GrandAngoulême en 2011, un bénéficiaire CAF sur cinq est dépendant des aides sociales, soit environ 10 000 personnes. Elles sont surreprésentées à Basseau, Grande Garenne, L'Hommeau, Bel-Air / Grand-Font, Champ de Manœuvre et Ma Campagne.

Source : Insee - CAF 2011

Parmi ces aides sociales, les allocations au logement ont une part importantes.



Sur le GrandAngoulême on estime à 28 000 personnes, les bénéficiaires de ces aides essentielles pour l'accès et/ou le maintien dans un logement. Ces aides se concentrent plus particulièrement sur les parcs d'habitat social de l'agglomération : Basseau, l'ouest de Grande Garenne, le nord de Saint-Michel, Champ de Manœuvre, Bel-Air/Grand-Font, L'Hommeau, La Madeleine, Ma Campagne, L'Étang-aux-Moines, Le Jonco, Villement et La Foucaudie.

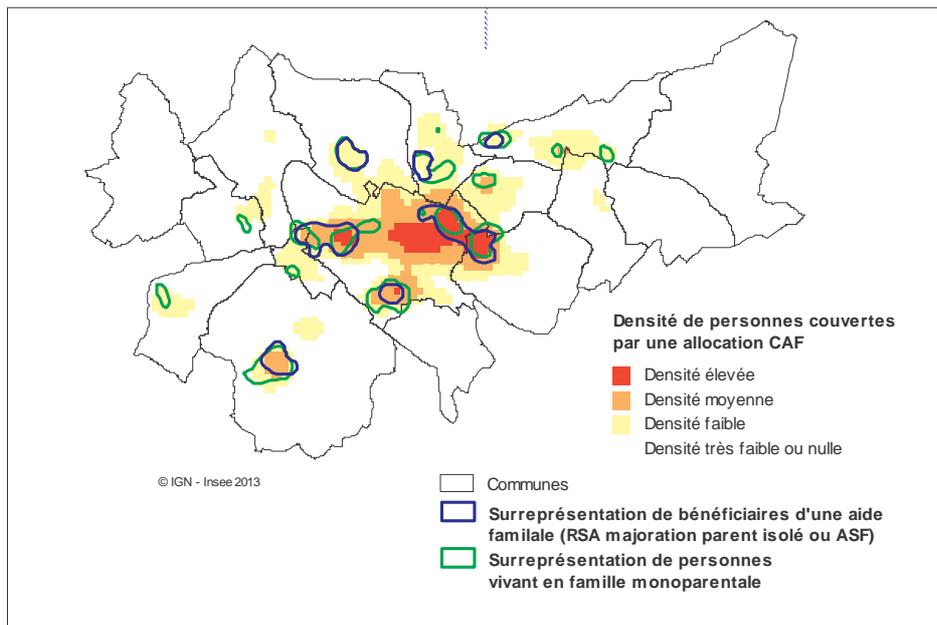
Source : Insee - CAF 2011

Beaucoup de familles monoparentales et des familles nombreuses à Basseau Grande Garenne et au Champ de Manœuvres :

Le GrandAngoulême compte en 2012, 4 143 allocataires monoparents¹, soit 18,2 % des allocataires. A 92,1 %, le monoparent est une femme.

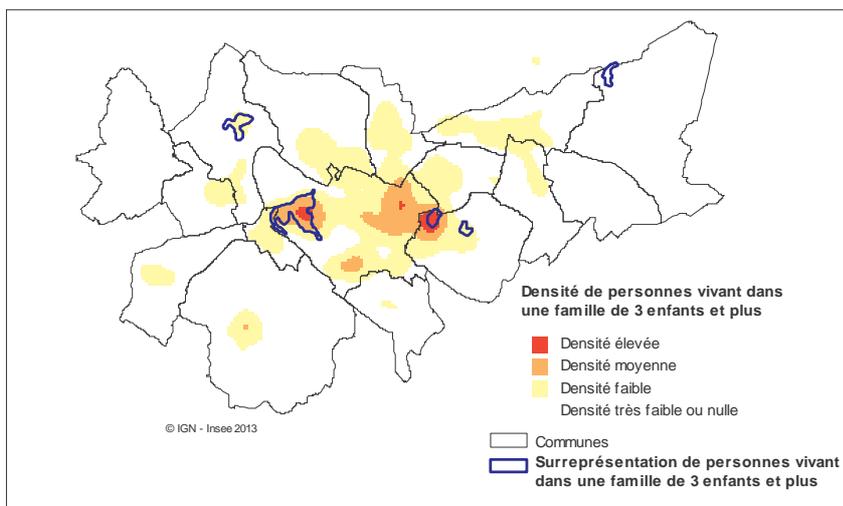
La fragilité économique des familles monoparentales est confirmée par la concordance avec les familles bénéficiaires d'aides sociales.

¹ Ce chiffre, de même que le nombre total de monoparents sous le seuil de pauvreté, comprend les allocataires CAF et MSA. Pour les autres données, les allocataires MSA (60) ne sont pas comptabilisés car trop souvent en secret statistique.



Source : Insee - CAF 2011

A l'échelle des quartiers, les familles monoparentales sont surreprésentées sur le Champ de Manœuvre, Bel-Air / Grand-Font, L' Houmeau, La Madeleine, Ma Campagne, Basseau, une partie de Grande Garenne, le nord de Saint-Michel, L'Étang-aux-Moines, Les Écasseaux et Villement. Dans les quartiers de La Tour-Garnier et de Chanzy, les familles monoparentales sont également surreprésentées



Les familles nombreuses sont également surreprésentées dans les quartiers de Basseau, Grande Garenne et Champ de Manœuvre. Elles sont aussi très présentes dans d'autres quartiers plus aisés de Soyaux et de l'agglomération au profil social plus favorable.

Source : Insee, RP 2009

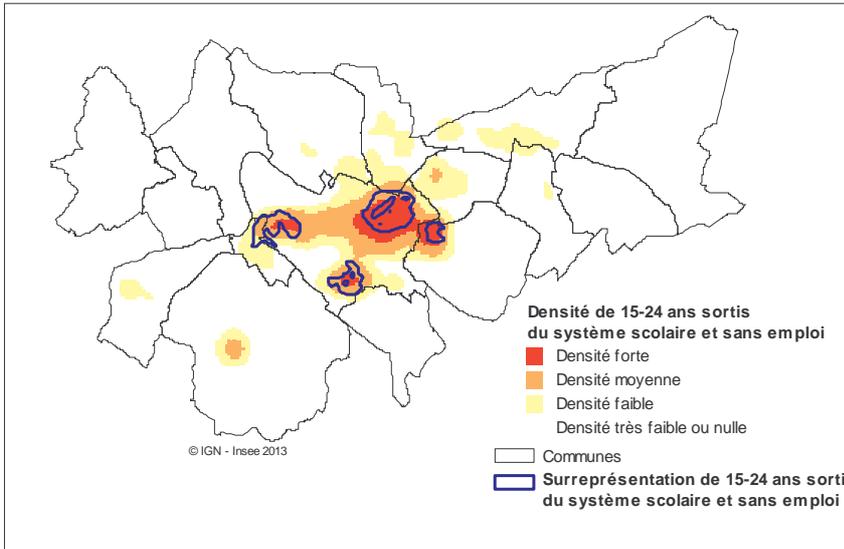
Les services sociaux du Département interviennent principalement auprès des familles et des jeunes en difficultés en termes d'insertion sociale, de soutien à la parentalité, d'accompagnement éducatif, de protection de l'enfance, d'actions de prévention santé (PMI) et de prévention des risques d'inadaptation sociale. Sur ce dernier point, le Département vient de redéfinir les conditions d'intervention de la Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles sur le territoire du GrandAngoulême.

Des jeunes sortis du système scolaire et confrontés massivement au chômage :

La population des 15-24 ans sans emploi et n'étant pas en études est une population à grand risque de pauvreté. En 2010, 2 600 résidents du GrandAngoulême sont concernés soit 19 % des 15-24 ans qui résident dans l'agglomération. Les minima sociaux destinés aux jeunes (notamment le RSA Jeunes) ont des conditions très restrictives.

Une étude du CEREQ sur l'insertion professionnelle des jeunes sortis du système éducatif en 2010 indique que 48 % des jeunes non diplômés étaient toujours au chômage 3 ans après et 37 % des jeunes titulaires d'un CAP et BEP (contre 4 % pour des jeunes ingénieurs et 2 % des formations médico-sociales supérieures). De plus, ces conditions sont en dégradation puisque les jeunes sortis en 2004 avec un CAP-BEP n'étaient que 17 % au chômage 3 ans après.

L'insertion professionnelle des jeunes sans qualification est donc particulièrement difficile.



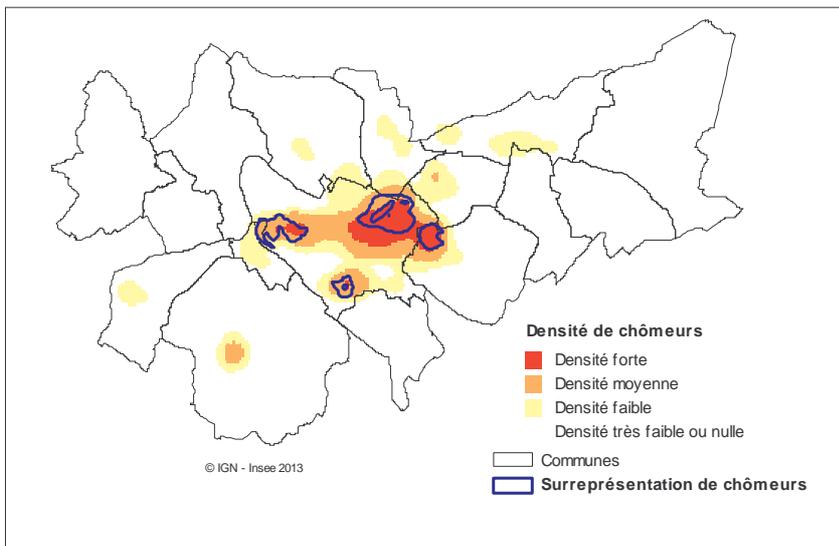
Cette population jeune active sans emploi est fortement concentrée dans les quartiers du nord de Saint Michel, de Basseau, de l'ouest de Grande Garenne, de l'est de Champ de Manœuvre, de Ma Campagne ou de Bel-Air Grand Font et dans ceux où les jeunes actifs sont très nombreux (L'Houmeau, nord du centre-ville d'Angoulême).

Source : Insee - RP 2009

Les trois communes où résident 62 % des jeunes de 15-24 ans actifs de l'agglomération - Angoulême, Soyaux et La Couronne - constituent 76 % des nouvelles entrées à la Mission Locale en 2013 et 77% des sorties. Il y a une sur-représentation de la jeunesse de Soyaux sur la moyenne d'agglomération de 6 points à et de 4 points d'Angoulême, justifiée par les difficultés aiguës d'une part des jeunes sur ces communes.

25 % des entrées à la Mission Locale en 2013 et 28 % des sorties ont concernées des jeunes résidant sur un quartier prioritaire. Leurs sorties sur emploi sont un peu plus faibles que la moyenne des autres jeunes (64 % contre 67 %) au profit de la formation (30 % contre 24 %).

Les jeunes d'Angoulême et de La Couronne accèdent moins souvent aux sorties sur l'emploi mais beaucoup plus aux sorties en formation. Les sorties sur l'emploi (CDD) à Soyaux sont élevées en 2013. Elles concernent pour les trois quarts des jeunes du Champ de Manœuvres. Ce résultat reflète la mobilisation plus importante des jeunes du Champ de Manœuvres vers la Mission Locale que ceux des autres quartiers prioritaires. Relais local plus efficace ?



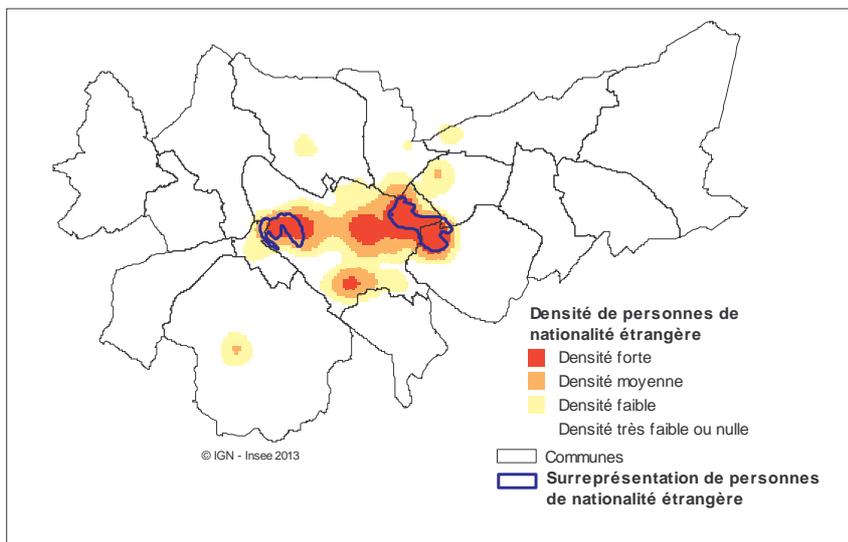
On peut rapprocher la cartographie des jeunes actifs sans emploi de celle du chômage. Les similitudes des zones de surreprésentation des chômeurs et des jeunes ni en études, ni en emploi, mettent en relief les difficultés d'insertion des jeunes dans ces zones.

Source : Insee - RP 2009

Des quartiers où vivent majoritairement les étrangers de l'agglomération :

Les personnes de nationalité étrangère sont relativement peu nombreuses au GrandAngoulême où elles représentent moins de 4 % de la population.

Comparée à de aires urbaines similaires, l'aire urbaine d'Angoulême compte moins d'étrangers (3,0 % contre 3,6 %) et moins d'immigrés (4,5 % contre 5,5 %). Mais elle en compte plus comparées aux aires urbaines du Poitou-Charentes.



Les nationalités (actuelles ou d'origine) de ces habitants sont essentiellement celles des 27 pays de l'union européenne et d'Afrique .

Localement, les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées à Basseau, à l'ouest de Grande Garenne, à Bel-Air / Grand-Font et au Champ de Manœuvre

Source : Insee - RP 2009

c- Des parcours scolaires en progression qu'il convient de soutenir

L'École de la République a pour mission de donner à l'ensemble des enfants de France, quel que soit leur milieu d'origine, les mêmes possibilités de construire leur parcours scolaire, personnel et professionnel.

Cette exigence de justice est au cœur de la politique d'éducation prioritaire qui a vu le jour il y a plus de trente ans. Elle vise à réduire l'effet des inégalités sociales et territoriales sur les résultats scolaires et à favoriser la réussite de tous les élèves.

Le panorama des multiples dispositifs qui composent l'éducation prioritaire d'aujourd'hui donne à voir, dans un contexte social difficile, des réussites locales remarquables, dues aux compétences, au sens de l'innovation et à l'engagement des équipes de terrain, mais qui ne sont pas suffisamment diffusées et relayées.

Concernant globalement les publics scolaires accueillis sur le Grand-Angoulême, la situation peut être observée à partir des éléments qui nous sont fournis par la base INFOCENTRE académique. La base élèves du 1er degré ne comportant aucun élément relatif au parcours des élèves, cette base est renseignée à partir de l'entrée des élèves en classe de 6ème.

Le tableau ci-dessous permet de faire des comparaisons entre les publics scolaires (collège) issus des quartiers « politique de la ville », la population scolaire de l'agglomération ainsi qu'avec la population scolaire du niveau collège du département.

Au vu de ces éléments, on peut observer que les populations scolaires résidant dans les territoires de la politique de la ville présentent des caractéristiques de fragilité sociale. Les parcours de ces élèves présentent un retard à l'entrée en 6ème qu'il convient de souligner.

Pour autant, la comparaison de certains indicateurs révélateurs de leur parcours, avec les moyennes départementales, montrent que ce sont des populations qui arrivent à progresser assez harmonieusement durant leur cursus collège. On peut mettre en évidence que près de 7 élèves sur 10

réalisent leur parcours en quatre ans. Par ailleurs l'orientation en seconde générale et technologique concerne plus d'un élève sur deux.

Collèges Données en pourcentages	Effectifs Nbre	Taux de retard en 6ème	Taux de doublement en 6ème	Taux d'accès 2ème G et T	Taux d'accès en 3ème en 4 ans	Taux de réussite au DNB	Taux de CSP Def y compris SEGPA
Collèges implantés dans les quartiers de la politique de la ville (Grand Angoulême)	990	23,76	5,2	51,58	69,36	78,77	59,36
Collèges non implantés dans les quartiers de la politique de la ville (Grand Angoulême)	3817	12,46	1,71	61,21	75,06	82,98	36,80
Total des collèges du Grand Angoulême	4807	15,87	2,73	58,06	72,17	82,5	43,92
Total des collèges Charente	13028	14,94	2,43	55,51	72,84	85,3	43,56

Source : infocentre académique - données 2013/2014 - Collèges publics

Pour autant, la comparaison de certains indicateurs révélateurs de leur parcours, avec les moyennes départementales, montrent que ce sont des populations qui arrivent à progresser assez harmonieusement durant leur cursus collège. On peut mettre en évidence que près de 7 élèves sur 10 réalisent leur parcours en quatre ans. Par ailleurs l'orientation en seconde générale et technologique concerne plus d'un élève sur deux.

Ces éléments encourageants qui placent, d'ores et déjà, ces élèves à moins de 10 points d'écart par rapport aux moyennes nationales ne peuvent que dynamiser la poursuite de la démarche éducative et pédagogique entamée dans les écoles et établissements relevant des territoires prioritaires.

Les travaux et démarches à conduire durant les années à venir, devront s'orienter vers l'adaptation pédagogique afin d'accompagner au mieux les élèves vers l'accès aux niveaux d'exigence préparatoires à la poursuite d'étude post-bac. Ceci se prépare dès l'entrée à l'école et bien sûr durant la scolarité au collège afin de leur permettre de s'adapter sans difficulté aux rythmes et exigences de la classe de seconde.

d- Un tissu associatif riche qui pourrait optimiser son potentiel éducatif et social auprès des jeunes des quartiers.

Avec 393 équipements sportifs (dont 1/3 sur le seul territoire d'Angoulême), le Grand Angoulême bénéficie d'un taux d'équipements élevé².

L'agglomération se distingue par un taux important à la fois de la pratique sportive de masse : 34,54 % de « taux de pénétration »³ de la pratique (près de 38 000 licenciés), et de la pratique du haut niveau. Ce taux situe l'agglomération bien au-dessus du territoire charentais (22%), de la région Poitou-Charentes (25%) et du territoire national (24%).

² Le nombre de terrains de football existant est par exemple largement supérieur à la moyenne nationale

³ Nombre de licenciés au regard de la population

Les 315 clubs sportifs présents dans l'agglomération proposent 65 disciplines différentes à un public résidant dans l'agglomération pour 83 % d'entre eux.

Au regard des objectifs de cohésion sociale poursuivis par la politique de la ville, il est curieux de constater que si tous les acteurs (communes et associations) sont conscients des valeurs éducatives et sociales de la pratique sportive en clubs, il n'existe pour le moment que de très rares initiatives d'utilisation de la pratique sportive comme moyen d'éducation (à l'hygiène, à la santé, à l'alimentation, à la citoyenneté...) ou d'insertion sociale.

Il pourrait être intéressant d'optimiser ce potentiel de l'outil sportif en dépassant la simple pratique « ancestrale » des clubs (entraînement – compétition) et en utilisant le support du sport comme un outil d'éducation, par exemple auprès des jeunes des quartiers de la politique de la ville.

Un tel axe de développement serait en outre facilité par un contexte favorable :

- Une sensibilisation qui existe déjà dans les communes sur cette thématique,
- un tissu associatif sportif dense et pour certains clubs déjà impliqués dans cette démarche auprès des publics éloignés de la pratique
- un réseau de centres socio-culturels & sportifs qui travaillent sur cette utilisation du sport comme outil éducatif et social.

L'agglomération se caractérise par une autre particularité : une multiplicité et un dynamisme des associations œuvrant dans le champ de la jeunesse, de l'inclusion sociale ou de l'éducation populaire : Centre Information Jeunesse, Mission locale, Centres socio-culturels, Maison des Jeunes et de la Culture, Fédérations de jeunesse, Conseil général, CAF, services de l'État... Plusieurs temps forts (notamment des forums sur la santé, l'emploi, l'orientation...) illustrent ce dynamisme associatif et ce partenariat local.

Il convient de souligner enfin que 268 jeunes résidant dans le Grand Angoulême ont effectué une mission de service civique depuis la création du dispositif en 2010 : ils représentent 40 % des jeunes accueillis.

Mais les jeunes issus des quartiers concernés par la politique de la ville sont encore minoritaires, malgré la volonté de l'Etat (DDCSPP) de la commune d'Angoulême, du Conseil Général et d'associations d'adapter ce dispositif aux jeunes les plus en difficulté.

Le partenariat de l'État avec la mission locale, les collectivités locales, les centres sociaux et les associations membres du comité de pilotage départemental, devrait permettre d'accroître le taux de jeunes volontaires « service civique » résidant dans les quartiers de la politique de la ville

e- Des quartiers dont le peuplement doit se concilier avec une démographie stable et vieillissante

Extraits du diagnostic de l'aire urbaine⁴ en partenariat avec l'insee :

Depuis 1975, l'aire urbaine d'Angoulême connaît un faible dynamisme démographique au sein de la région en particulier sur période récente (2006-2011). Le GrandAngoulême n'a presque pas gagné de population. La ville d'Angoulême en perd, mais la baisse ralentit sur période récente.

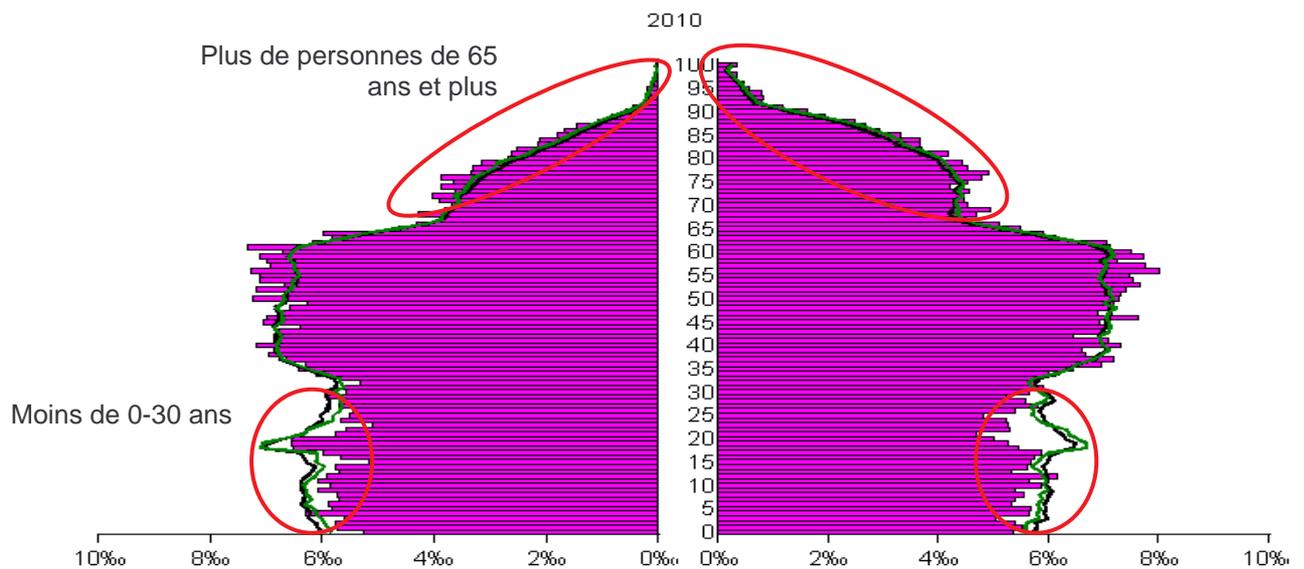
Un territoire qui manque de jeunesse, en partie à cause de son faible solde naturel et de son absence d'étudiants. Peu de jeunes et d'enfants, des couples sans enfants, peu de couples avec enfants ; beaucoup de retraités

La comparaison avec d'autres aires urbaines ayant des caractéristiques proches de celle d'Angoulême met en évidence le poids moindre des classes d'âges les plus jeunes au profit des populations âgées.

⁴ Aire urbaine : autour d'un pôle de plus de 10 000 emplois, les communes où au moins 40 % des actifs occupés travaillent sur le pôle ou dans une des communes de l'aire. L'aire urbaine d'Angoulême compte 108 communes

Sur la pyramide des âges des habitants de l'aire urbaine d'Angoulême (ci-après), le recul de la base de la pyramide par rapport aux courbes des autres aires urbaines indique la part plus faible des 0-30 ans dans la population du GrandAngoulême. Ce retrait est moindre chez les hommes en raison de la présence des militaires à Angoulême.

A l'inverse, le haut de la pyramide fait apparaître un débordement sur les courbes des autres aires urbaines indiquant **la présence d'une importante population de 65 ans et plus**, et notamment des femmes.



Source : Insee, RP 2010

Le G

randAngoulême s'inscrit dans les tendances de l'aire urbaine pour les populations âgées ; en revanche l'agglomération connaît aussi une faiblesse des jeunes adultes. En effet, le GrandAngoulême subit l'effet de la périurbanisation : **l'agglomération perd de la population à presque tous les âges (solde légèrement positif 15-19 ans), avec un creux majeur de 20 à 45 ans et pour les jeunes enfants**. Les populations déménagent notamment dans le reste de l'aire urbaine, généralement pour accéder à la propriété en maisons individuelles. Il faut savoir que le département de la Charente (et de Charente Maritime) se distingue au niveau national pour l'importance de l'accès à la propriété en maisons individuelles.

De fait, les villes-centres enregistrent de grosses pertes de population (en valeur et en taux) : Angoulême, Soyaux. En revanche, des communes plus périphériques enregistrent de forts gains de population ; Fléac, mais surtout hors agglomération : Brie, Taponnat-Fleurignac et Garat.

Dans ce contexte démographique, les logements sociaux rencontrent peu de demandes de jeunes ménages en emploi, en couples ou avec un enfant. Les parcours résidentiels de ces ménages se construisent sur d'autres options, à leur portée. La mixité des quartiers prioritaires est alors rendue plus difficile sans ce segment de population.

A l'inverse, une part des habitants des parcs HLM est constituée de personnes âgées de plus de 65 ans. Ils sont jusqu'alors fort peu visibles. Le vieillissement accru des années à venir doit attirer l'attention sur leurs situations.

f- Prévenir et accompagner en santé

En Poitou-Charentes, et bien sûr en Charente trois finalités du **Projet régional de Santé** s'appuient sur le bilan des plans, programmes et actions déjà réalisés et tiennent compte du caractère évolutif du système de santé et de ses composantes : améliorer l'espérance de vie en bonne santé, développer un système de santé de qualité, accessible et efficient, promouvoir l'égalité devant la santé. Les disparités territoriales et sociales importantes dans l'accès à la prévention et aux soins, notamment dans les zones rurales et dans les quartiers urbains sensibles font partie des tendances majeures à intégrer dans la politique de la santé.

L'ARS mobilise historiquement ses financements vers les publics précaires promotion et prévention en santé, accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier, mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social, désenclavement des publics en situation de handicap souffrant plus particulièrement d'isolement et d'exclusion sociale...

Quelques données non exhaustives de mortalité générale et prématurée issue des études de l'ORS, de l'INSEE, des données socio-économiques de la DIRECCTE, la CIRE, l'ARS, la DREAL, la DREES, l'analyse des besoins sociaux, les diagnostics réalisés aux fins de construire les ASV puis les CLS de la ville ont amplifié ces démarches ASV. L'ARS concourt à l'animation des CLS au titre d'un financement dédié.

Au regard de tous ce qui a été posé dans ce document, nous pouvons éclairer la thématique « santé » en indiquant que nous avons en Charente une mortalité plus faible.

Le taux de mortalité infantile est inférieur à la moyenne nationale. La mortalité générale et la mortalité prématurée (décès intervenant avant 65 ans) sont moins élevées en Charente que la moyenne nationale et en recul depuis 2000.

Les principales causes identifiées au niveau national de mortalité prématurée relèvent de la santé mentale (37,7 %), des cancers (18,2 %) et des maladies cardiovasculaires (11,53 %). On peut donc avancer que ces phénomènes ont plus de prise sur les Charentais qu'en moyenne en France. Le taux de mortalité par cancer du sein en Charente est d'ailleurs supérieur à la moyenne nationale.

Pourtant, les taux d'admission en affections de longue durée en Charente pour diabète, cancer, maladie cardio-vasculaire, maladie mentale, maladie d'Alzheimer et autres démences sont inférieurs à la moyenne nationale.

Sur les autres causes de mortalité, la Charente se démarque pour les suicides et les accidents de la circulation. En revanche, le taux de mortalité liée à l'alcool est proche de la moyenne nationale et le taux de mortalité par cancer du poumon est inférieur.

L'offre de soins de premier recours sur le territoire

Les soins de premiers recours sont constitués par les consultations de première orientation d'un usager, que ce soit auprès de son médecin généraliste ou d'un professionnel de santé libéral médical ou paramédical (kinésithérapeute, infirmière, dentiste, pédicure, podologue, orthophoniste, diététicien, psychomotricien ...).

Plus des trois quarts de la population a eu recours, en 2012, aux soins de médecine générale sur le territoire d'Angoulême, la Couronne et Soyaux⁵, ce qui rejoint la moyenne départementale et régionale.

La hausse de consommation de ces actes en 2012, semble infléchir la baisse de ce recours, constatée de 2007 à 2011. La consommation intra-zone correspond au nombre d'actes consommés par les habitants de la commune auprès d'un généraliste de cette même commune. Ainsi, tandis que six angoumoisins sur dix consultent un praticien de leur commune, ils ne sont qu'une moitié à La Couronne, un tiers à Soyaux.

⁵ Le périmètre à prendre en compte pour l'analyse de l'offre libérale en santé est fonction des dynamiques professionnelles du territoire. Cela dépasse souvent les limites du Quartier Prioritaire en politique de la Ville.

Consommation d'actes de médecine générale 2012							
Commune	Population 2009	Bénéficiaires	Part des consommateurs	Consommation totale (Consultations + Visites)	Consommation intra-zone	Taux de consommation intra-zone	Nombre d'actes moyen par bénéficiaire (région : 5)
Angoulême	41 613	31 744	76,28%	160 153	98 333	61,40%	5
La Couronne	7 123	5 775	81,08%	28 785	15 371	53,40%	5
Soyaux	9 561	7 351	76,89%	37 691	12 527	33,20%	5,1

La démographie des professionnels de santé libéraux est extrêmement fluctuante : des zones jusque là préservées peuvent se trouver sous-dotées en l'espace de quelques mois, par des départs en « cascade » au sein d'un cabinet. Les difficultés d'accès à la médecine générale sont alors reportées sur les autres professionnels, d'où une surcharge de travail quantifiable au fil des années.

Il est toutefois possible de constater une relative préservation de l'offre libérale de médecine générale sur le Grand-Angoulême (en 2012, 106 praticiens pour 100 000 habitants), au regard de la densité départementale et régionale (respectivement 89 et 101 praticiens pour 100 000 habitants). Cependant, une dégradation de cette situation émerge en 2014, alors que la moitié des praticiens auront atteint l'âge de la retraite d'ici cinq ans. Cela invite à la construction de projets à moyen et long terme pour limiter les difficultés.

Si le territoire de l'agglomération se trouve, dans l'ensemble, doté d'une démographie médicale et paramédicale suffisante, il s'agit de développer des projets qui permettent d'engager une solution d'accès à tous aux soins de premier recours sur le territoire urbain, en travaillant sur la lisibilité de l'offre de proximité, l'orientation judicieuse vers le professionnel le plus adapté pour une situation donnée, notamment dans le cadre de regroupements pluri-professionnels (maisons et pôles de Santé).

La répartition géographique des cabinets explique également une part importante des consultations hors de la commune de résidence : implantation des cabinets parfois limitrophe à deux communes ou quartiers ; mouvements de population d'une zone à l'autre (domicile/travail, consommation courante) ; poursuite d'une prise en charge par un praticien identifié au préalable ; implantation de maisons de santé aptes à proposer, sur un même site géographique, un accès aisé à la pluri-professionnalité.

En milieu urbain, il peut paraître difficile d'évoquer des difficultés d'accès aux soins liées aux distances : cependant, il s'agit de faciliter les coopérations entre professionnels, afin de mailler le territoire et de renforcer les dispositifs de mobilité spécifiques pour les personnes les plus éloignées du soin et de la prévention.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 et des Contrats Locaux de Santé ont été menés des travaux d'approfondissement de l'observation de l'état de santé de la population et de son évolution. La participation des habitants, la démarche de santé globale, l'implication des institutions et des opérateurs ont permis de déterminer des axes prioritaires dans les contrats locaux de santé, axes voués à être modifiés au cours du temps en fonction de la mise à jour des diagnostics. Les publics précaires ont souvent été le public prioritaire des actions de prévention mises en œuvre.

► Les priorités du Contrat Local de Santé de Soyaux.

- l'accès à la promotion de la santé, à la prévention, aux dépistages et aux soins
- la santé et le vieillissement, le handicap
- la périnatalité, la santé de l'enfant, la santé et la parentalité, la femme et la santé.

► Les priorités du Contrat Local de Santé d'Angoulême.

- L'isolement concernant surtout les Personnes âgées,
- La prévention des risques et conduites à risques (addictions, l'accès aux bilans de santé, santé mentale, lutte contre le suicide, nutrition, obésité et activité physique, la qualité du logement)
- La promotion de la santé à tout âge de la vie (informations auprès de professionnels, forum...).

Plusieurs axes thématiques sont développés et notamment l'accès aux dépistages, la santé mentale est traitée avec l'action la santé en BD pour Angoulême, les 2 CLS ont des fiches actions autour de la santé mentale, reliée avec la prévention des addictions et la prévention des crises suicidaires. La Maison du Bien être à Soyaux répond à cet objectif d'information, d'écoute et d'accompagnement vers la prévention ou les soins...

Les actions concernant l'accès à une offre de prévention adaptée aux besoins (bilans de santé, vaccinations, maladies chroniques, nutrition, contraception, addictions) sont conduites dans les CLS.

Les quartiers de la politique de la ville ont bénéficié d'une connaissance historique des opérateurs en promotion et prévention.

Les enjeux de promotion de la santé, d'accessibilité des professionnels à la croisée des contrats locaux de santé et de la politique régionale de prévention et d'organisation de l'offre de soins :

Une action globale sur l'offre en santé à l'échelle de la ville et de l'agglomération, voire au-delà dans une 2^{ème} couronne, intégrée aux autres politiques publiques d'aménagement, est susceptible d'engendrer des effets bénéfiques pour l'ensemble de la population, quartiers prioritaires inclus.

Les plateformes régionales de prévention⁶ constituées en 2014 par l'A.R S permettront d'aider à référencer les besoins prioritaires identifiés.

En matière de démographie des professions de santé et de couverture territoriale, la réflexion et l'intervention en appui des zonages prioritaires intégrera la dynamique CLS / Contrat de ville.

L'accès aux accompagnements médico-sociaux en établissement et services ou sur le mode ambulatoire restera un point de vigilance éclairé par les analyses de parcours qui se développent progressivement.

L'accès à une offre de prévention et de soins, gratuite ou aux tarifs remboursables par l'assurance maladie, pluri-professionnelle, multi-partenaire et coordonnée, avec une lisibilité et une information transparente, dans un espace urbain qui prend en compte les mobilités possibles, peut être un enjeu central de la contractualisation.

g- Une délinquance contenue, principalement concentrée dans les centres-villes et quartiers sensibles des communes d'Angoulême, Soyaux et La Couronne.

Le territoire de l'agglomération d'Angoulême est partagé en deux zones : la circonscription de sécurité publique d'Angoulême (sous responsabilité de la direction départementale de la sécurité publique) qui regroupe les communes d'Angoulême, La Couronne, Soyaux, Gond-Pontouvre, Saint Michel d'Entraygues, L'Isle d'Espagnac, Puymoyen, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Yrieix-sur-Charente ; La zone gendarmerie, qui intervient sur le territoire des communes de Fléac, Linars, Mornac, Nersac, Saint-Saturnin et Touvre.

Circonscription Police nationale (neuf communes) :

Principaux faits constatés	2012	2013	Évolution
AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes)	687	630	- 8,30 %
ABB (atteintes aux biens)	3 468	3 864	+ 11,42 %
TOTAL AVIP+AAB	4 155	4 494	+ 8 %

⁶ « Santé mentale, prévention du suicide et addictions », « Nutrition, maladies chroniques, obésité, activité physique », « Prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ». D'autres sont à venir.

Circonscription Gendarmerie nationale (six communes) :

Principaux faits constatés	2012	2013	Évolution
AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes)	29	29	=
ABB (atteintes aux biens)	128	147	+ 15 %
TOTAL AVIP+ABB	157	173	+ 10 %

Principalement concentrée sur la zone urbaine de l'agglomération, la délinquance présente les grandes caractéristiques suivantes :

- une augmentation des atteintes aux biens, en particulier des dégradations de biens publics et privés ;
- une tendance à la hausse des actes de rébellion contre les agents dépositaires de l'autorité publique ;
- une augmentation des comportements routiers dangereux.
- une diminution des AVIP ;
- un nombre inquiétant de faits délictueux s'apparentant à des actes de violences urbaines dans les quartiers sensibles (incendies de véhicules, de poubelles, incivilités et dégradations de biens publics commises par des groupes d'individus).

Le dispositif partenarial est bien établi, en particulier sur les communes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux avec des instances locales spécifiquement chargées de lutter contre la délinquance et de l'aide aux victimes :

- 3 Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance implantés sur le territoire de l'agglomération d'Angoulême, sur les communes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux. Présidées par le maire, ces instances constituent, conformément à la loi du 5 mars 2007, les instances de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et les organismes (publics et privés) concernés. A Angoulême et Soyaux, les CLSPD se réunissent plusieurs fois par an en formation plénière et en formation restreinte.
- Des groupes de travail « tranquillité publique » à Angoulême et Soyaux avec des réunions de veille/tranquillité publique qui ont été mises en place pour envisager, avec l'ensemble des partenaires concernés (services de l'Etat, des collectivités, bailleurs sociaux, acteurs de terrain), les actions à mettre en œuvre sur la base d'un diagnostic partagé. Présidées par l'élu référent, elles sont animées par un coordonnateur spécifique, et se réunissent, par secteur géographique, quatre fois par an.
- Un groupe de travail spécifique de lutte contre la délinquance initié à Angoulême par le procureur de la république en juillet 2013, inspiré du groupe local de traitement de la délinquance prévu par la circulaire du 28 octobre 2007. Cette instance qui réunit les services de l'Etat concernés et ceux de la ville d'Angoulême a vocation à aborder les principaux faits de délinquance commis sur l'ensemble du territoire communal. Ce groupe n'a pas été réuni depuis le premier trimestre 2014.
- Les délégués du préfet. Sur les quartiers prioritaires des communes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux, ils participent aux réunions de ces instances dans le cadre de leurs attributions et contribuent, par la connaissance et l'information de terrain, à l'amélioration du diagnostic. Ils sont également forces de propositions pour la recherche de solutions concernant la prévention de la délinquance.

Des dispositifs spécifiques destinés à garantir la tranquillité publique.

les médiateurs de l'association Objectif Médiation du GrandAngoulême (OMEGA) interviennent sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires des villes d'Angoulême, La Couronne et Soyaux, et dans le centre-ville et aux abords de la gare SNCF d'Angoulême. Leur action vise à rechercher des solutions dans les tensions et les conflits de la vie quotidiennes des habitants, et à participer à la préservation du cadre de vie en signalant les dégradations sur l'espace public.

Les membres de l'équipe de prévention nocturne, expérimentée à Angoulême depuis 2013, interviennent quant à eux dans le centre-ville, à partir de 22h, au printemps et pendant l'été, afin de sensibiliser le usagers de l'espace public la nuit, au respect des règles de la vie en société, et les alerter, en particulier les mineurs, sur les risques inhérents à certains comportements.

Des actions spécifiques :

- l'alerte commerces par SMS : il s'agit d'un dispositif initié par les forces de l'ordre, auprès des commerçants, au moyen de conventions signées entre les services de police et de gendarmerie, le procureur de la République et les CCI d'Angoulême et de Cognac, pour prévenir les vols ;
- le dispositif tranquillité vacances, mis en place au bénéfice des habitants qui peuvent solliciter, pendant leurs vacances, des passages de police ou de gendarmerie aux abords de leurs domiciles dont ils sont momentanément absents ;
- le dispositif « tranquillité séniors » ;
- Le dispositif voisins vigilants ou participation citoyenne, préalablement mis en place dans certaines communes rurales du département, sur demande des élus locaux, et qui tend à se développer en zone péri-urbaine.

Des champs d'action spécifiques investis.

- L'amélioration du fonctionnement et de la coopération des instances spécialisées ;
- La lutte contre les violences sous toutes les formes, particulièrement les violences faites aux femmes ;
- la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs ;
- L'aide aux victimes principalement prise en compte dans les dispositifs de prévention de la délinquance par l'association de soutien aux victimes d'actes de délinquance (ASVAD), qui a compétence pour intervenir en ce domaine sur l'ensemble du département.

h- De grands parcs sociaux intégrés dans un marché de l'habitat peu tendu et concurrencés par l'offre privée.

Extraits du diagnostic du PLH 2014-2020 :

Un parc public important, géographiquement concentré mais en cours de rééquilibrage

Selon le décompte SRU au 1er janvier 2011, l'agglomération compte 11 294 logements publics – soit 22,5% du parc de résidences principales. Ce taux est nettement plus élevé que celui observé à l'échelle départementale ; le GrandAngoulême concentre d'ailleurs 67% du parc public Charentais (FILOCOM 2011).

A l'échelle infra-communale, les Zones Urbaines Sensibles (ZUS) regroupent 52,6% des logements publics (RPLS 2012). Elles sont situées à Angoulême et Soyaux.

Des objectifs SRU qui restent à atteindre pour un certain nombre de communes.

La moitié des communes est soumise à la loi SRU. Seules les villes d'Angoulême, Soyaux et La Couronne atteignent les 20% obligatoires.

Un parc de qualité inégale :

Un parc relativement récent en comparaison de l'ensemble des résidences principales : 5% des logements seulement ont été construits avant 1949, contre 35% des propriétés privées et 44% des logements locatifs privés.

Les Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP) et les Conventions d'Utilité Sociale (CUS) mettent tous en avant la bonne insertion urbaine du parc et, majoritairement, sa bonne qualité. 65% des logements du parc public présentent une qualité énergétique de classe C ou plus. Les logements publics de mauvaise qualité sont concentrés dans certains territoires. Ainsi, la commune de Soyaux regroupe 61,3% des logements classés E, F ou G alors qu'elle ne représente que 16,7% du parc public de l'agglomération.

Un travail important d'amélioration du parc locatif public dans le cadre des opérations de rénovation urbaine :

► La convention de rénovation urbaine a été signée en 2005 pour 3 quartiers en ZUS : Ma Campagne et Basseau Grande Garenne à Angoulême, Champ de Manoeuvre à Soyaux. Pilotée par

la Communauté d'Agglomération, elle prévoyait initialement la démolition de 1 220 logements et la réhabilitation de 1 265 autres. En 2008, deux nouvelles conventions ont été signées pour Basseau et Champ de Manoeuvre ; elles ont été complétées par des avenants en 2009 et en 2011 afin d'ajuster la programmation de logements au profil de la population. Suite aux difficultés rencontrées pour la mise en oeuvre du projet de Basseau, une mission d'appui a été réalisée dans la perspective d'un avenant.

► L'amélioration du parc social en dehors des quartiers de rénovation urbaine a été inscrite avec des objectifs de réhabilitation importants dans les Conventions d'Utilité Sociale, notamment en vue d'améliorer les performances énergétiques des logements.

► Mais certains sites « hors dispositifs » ne sont pas concernés par ces améliorations, alors même qu'ils présentent une situation préoccupante :

- Le quartier de Bel Air Grand Font (Angoulême) qui présente des indicateurs de fragilité préoccupants, tant concernant les ménages (faibles ressources, part importante de ménages sans emploi...) que le parc de logements (concentration de bâtiments anciens aux faibles loyers). Par ailleurs, ce quartier souffre d'une image dégradée : près de 39 % des refus de logements sociaux situés à Bel Air Grand Font sont dus à la localisation ou l'environnement, contre 24 % à Angoulême et 22 % dans l'agglomération.

- Le quartier d'habitat social de La Couronne, qui rassemble 560 logements datant d'une cinquantaine d'années, de faible qualité, aux loyers plutôt élevés. Les indicateurs de gestion du bailleur montrent qu'il s'agit d'un quartier en difficulté, dont la situation peut être rapprochée de celle des autres quartiers prioritaires bien qu'il n'en fasse pas partie. Enfin, le quartier pâtit d'une image négative.

Un marché du logement public faiblement tendu qui instaure une concurrence entre les parcs de logements . A l'échelle régionale, la tension porte plutôt sur le littoral. A l'échelle locale, la tension provient de plusieurs facteurs :

► Un faible volume de demandeurs : Au 30 juin 2012, le GrandAngoulême ne comptabilisait que 2 267 demandes actives – soit 1 demande pour 0,2 logement public existant, alors même que 61,7% des ménages de l'agglomération peuvent prétendre au parc public (77,9% si on comptabilise ceux qui peuvent accéder au parc intermédiaire – FILOCOM 2011

L'offre créant la demande, les communes les plus demandées sont aussi celles qui comptent le plus de logements publics : Angoulême regroupe 51% de la demande, La Couronne 9% et Soyaux 7% (AFIPADE, juin 2012). De la même manière, la livraison d'opérations neuves peut engendrer une croissance de la demande. Si l'on rapporte le poids de la demande à celui du parc public des communes ou encore aux attributions, on remarque cependant que la pression se fait plus importante dans certaines communes périphériques (Saint-Yrieix, Linars...).

► Une concurrence forte avec le parc privé essentiellement liée au développement des logements défiscalisés : la production a été massive dans les années 2000, et la majorité de ces logements restent aujourd'hui vacants. Les investisseurs diminuent donc fortement leurs prix, et ceux-ci se retrouvent aujourd'hui au niveau des loyers du parc public.

Une concurrence également avec l'accession à la propriété, dans la mesure où le prix des maisons individuelles situées à proximité de l'agglomération sont relativement faibles.

Les bailleurs sociaux doivent ainsi faire face à une demande très exigeante, issue de ménages qui peuvent facilement se tourner vers le parc privé s'ils ne trouvent pas le logement qui leur convient dans le parc public (orientation du logement, organisation des pièces...)

► Une concurrence qui se développe au sein même du parc public : selon les communes, l'environnement urbain et les caractéristiques du parc public ne sont pas les mêmes. Ces différences se traduisent par des degrés d'attractivité très hétérogènes et des niveaux de tension variant en conséquence.

Les communes les mieux reliées au centre de l'agglomération sont privilégiées (desserte transports en commun notamment). Ainsi par exemple, la part des demandeurs souhaitant un logement à Nersac est nettement inférieure au poids que cette commune représente dans le parc public, dans la mesure où la commune est aujourd'hui mal desservie par les transports en commun.

La demande de logements individuels est nettement supérieure à l'offre de ce type : les logements collectifs constituent près de 90% de l'offre publique (RPLS 2012) mais représentent moins de 48% des demandes (AFIPADE, juin 2012).

Les bailleurs indiquent que le développement de l'offre neuve, portée par les obligations nationales et les volontés locales (nombreuses ZAC), se fait parfois au détriment du parc ancien. La production neuve leur demande en effet une forte implication financière, ce qui peut limiter les travaux d'amélioration de l'existant, creusant l'écart de qualité – et donc d'attractivité – entre ces deux types de parc : différence de qualité, de loyers parfois (l'offre nouvelle en PLAI peut être plus accessible que l'offre ancienne de certaines communes, comme à La Couronne par exemple où les loyers sont plutôt élevés / en augmentation : la part de refus de logements pour cause de cherté du loyer dans cette commune est deux fois plus importante qu'en moyenne dans l'agglomération).

L'image que les ménages se font des communes ou des quartiers est également un facteur d'attractivité essentiel. Les demandes – et en particulier les demandes issues des ménages les moins modestes – restent ainsi peu importantes pour les quartiers politiques de la ville.

► **Une concurrence qui se traduit par des taux de refus des logements très variables selon les communes : Angoulême concentre les refus : elle représente 51% des demandes de logement social mais 62% des refus. A Soyaux et à La Couronne, la part des refus est également importante. Dans certaines communes à l'inverse, elle est particulièrement faible (Gond-Pontouvre - 7% des demandeurs et 1% des refus -, Saint-Yrieix, L'Isle d'Espagnac...). La localisation du logement proposé constitue le premier motif de refus ; la taille du logement intervient en seconde position.**

► Une concurrence qui favorise la vacance et la rotation dans le parc public : Les bailleurs sociaux rencontrent donc des difficultés pour louer leurs logements, notamment dans les communes ou les quartiers les moins attractifs. De la même façon, le taux de rotation très élevé dans le parc public de l'agglomération (15% en moyenne alors que le taux « normal » est de 7%) reflète l'extrême fluidité du marché et les difficultés des bailleurs pour capter leurs locataires. La vacance comme la rotation engendrent un certain nombre de coûts pour les bailleurs sociaux : manque à gagner sur les loyers, coûts de remise en état...

i- Des quartiers desservis par les transports en commun et des habitants assez mobiles

Analyses de l'Enquête Déplacements Villes Moyennes 2012⁷

La mobilité des habitants des quartiers prioritaires est comparable à celle de la population du GrandAngoulême : **avec 3,5 à plus de 4 déplacements quotidiens, les habitants des secteurs géographiques incluant un quartier prioritaire se déplacent autant chaque jour que la moyenne des habitants du GrandAngoulême (3,81). Ils sont même plus mobiles sur les secteurs des quartiers de Bel Air Grand Font, du Champ Manœuvres et de L'Houmeau. Ces 3 secteurs se situent au centre de l'agglomération, proches de nombreux services.**

Mais la mobilité automobile fait la différence : les déplacements quotidiens en voiture par personne sont moins nombreux sur les secteurs géographiques comprenant un quartier prioritaire. La mobilité automobile est la plus réduite sur les secteurs de Basseau-Grande Garenne et Bel Air Grand Font : moins de 2,6 déplacements automobiles par jour contre 2,70 pour les habitants du GrandAngoulême. A Ma Campagne et au Champ Manœuvres, la voiture est un plus utilisée : de 2,6 à 2,9 déplacements quotidiens.

L'équipement automobile est plus réduit sur les quartiers : **86 % des ménages⁸ du GrandAngoulême possèdent au moins 1 voiture (98 % sur les autres communes du périmètre du Scot). Les chômeurs, les jeunes et les familles monoparentales sont plus nombreux à ne pas avoir de véhicule :**

- 38 % des 18-24 ans n'ont pas de voiture (contre moins de 7 % des 25-49 ans),
- 25,2 % des demandeurs d'emploi,

⁷ Enquête Déplacements Villes Moyennes 2012 à l'échelle du Scot (Insee) sur 2 910 personnes

⁸ Il s'agit de la personne de référence du ménage.

- 11,2 % des familles monoparentales.

L'absence de moyens explique aussi probablement le faible taux de motorisation des ménages sur les IRIS L'Houmeau-Madeleine-gare et Bel Air Grand Font (estimation⁹ à moins de 80 %) et la commune de Soyaux (estimation entre 80 % et 85 %).

Les ménages des IRIS de Ma Campagne (86 %) et Basseau-Grande Garenne (estimation entre 88 % et 90 %), sont plus souvent en possession d'au moins une voiture.

Les habitants des quartiers sont moins souvent en possession du permis de conduire : **88 % des personnes de 18 ans et + du GrandAngoulême possèdent le permis de conduire. ; seulement 85 % sur la ville d'Angoulême.**

Les caractéristiques qui prédisposent à ne pas posséder le permis de conduire : être une femme , une personne âgée de plus de 65 ans ou un jeune âgé de 18 à 24, être au chômage, être enfant d'une famille monoparentale ou être monoparent soi-même.

Les secteurs de Basseau Grande Garenne et du Champ de Manœuvre se distinguent par une moindre part d'habitants avec le permis de conduire : moins de 85 %

Avec 85 % à 90 % de personnes avec le permis, les IRIS d'Angoulême est (dont Bel Air Grand Font), nord (dont L'Houmeau), St Martin-St Gelais-L'Anguienne, les communes de l'Isle d'Espagnac et Gond-Pontouvre sont également moins habilités pour la conduite que le reste du territoire de l'agglomération qui passe au-delà des 90 % voire 95 % de détenteurs de permis.

Un usage des transports en commun 2 à 3 fois plus fréquent : Le bus est utilisé par les habitants du GrandAngoulême pour 5 % de leurs déplacements après la marche à pied (18 %) et la voiture (74 %). Une approche par grands secteurs géographique du nombre de déplacements quotidiens en bus par personne montre que l'usage des transports en commun est plus fréquent quand un quartier prioritaire y est intégré.

Ce sont les personnes des secteurs de Basseau-Gde Garenne et Bel Air Grand Font qui empruntent le plus le bus. Moins usagers du bus mais au-dessus de la moyenne du GrandAngoulême, les habitants du secteurs du Champ de Manœuvres. Se déplaçant moins en bus que la moyenne, les habitants du secteur de Ma Campagne.

L'usage théorique du bus¹⁰ qui permet une approche plus resserrée sur le quartier, confirme ce constat.

Sur 2 quartiers non spécifiques du GrandAngoulême¹¹, l'usage théorique est évalué entre 9 et 11 montées par jour pour 100 habitants.

Parmi les 4 quartiers prioritaires centraux, ce sont les habitants de Bel Air qui ont l'usage théorique des transports en commun le plus important (34 montées/jour pour 100 hbts). Ceux du Champ de Manœuvres le moins (18 montées). Leur mobilité théorique est même plus faible que sur des quartiers plus éloignés du centre : Villement et Sous les Vignes (environ 20 montées)

Un niveau de desserte en transport en commun globalement élevé mais des logements plus à l'écart : Les quartiers prioritaires sont tous desservis par une ligne de transport en commun et au plus à 25 minutes du centre. Les 4 grands quartiers prioritaires sont desservis par 3 lignes sauf le Champ de Manœuvres (2 lignes)

La surface réduite des quartiers prioritaires permettent à plus de 90 % des logements d'être distants de 300 mètres maxi d'un arrêt de bus à Basseau-Grande Garenne, Bel Air Grand Font et à Ma Campagne.

Avec un arrêt dédié, les petits quartiers ont 100 % de leurs logements dans le périmètre des 300 mètres.

Une part des logements est éloignée d'un arrêt de bus de plus de 300 m à Villement (20 %), La Foucaudie (22 %) mais surtout à L'Etang des Moines (33 %) et à L'Houmeau (64 %).

La mobilité des jeunes à relativiser : le nombre de déplacements quotidiens des 18-24 ans est légèrement supérieur à la moyenne des habitants du GrandAngoulême mais plus faible que celui des

⁹ L'estimation peut-être réalisée à partir des données des ménages en possession d'au moins un véhicule et des données de la part des ménages sans véhicule

¹⁰ Nombre de montées enregistrées par jour de semaine en moyenne au 4^{ème} trimestre 2012 aux arrêts de bus qui desservent le quartier rapporté au nombre d'habitants par tranches de 100.

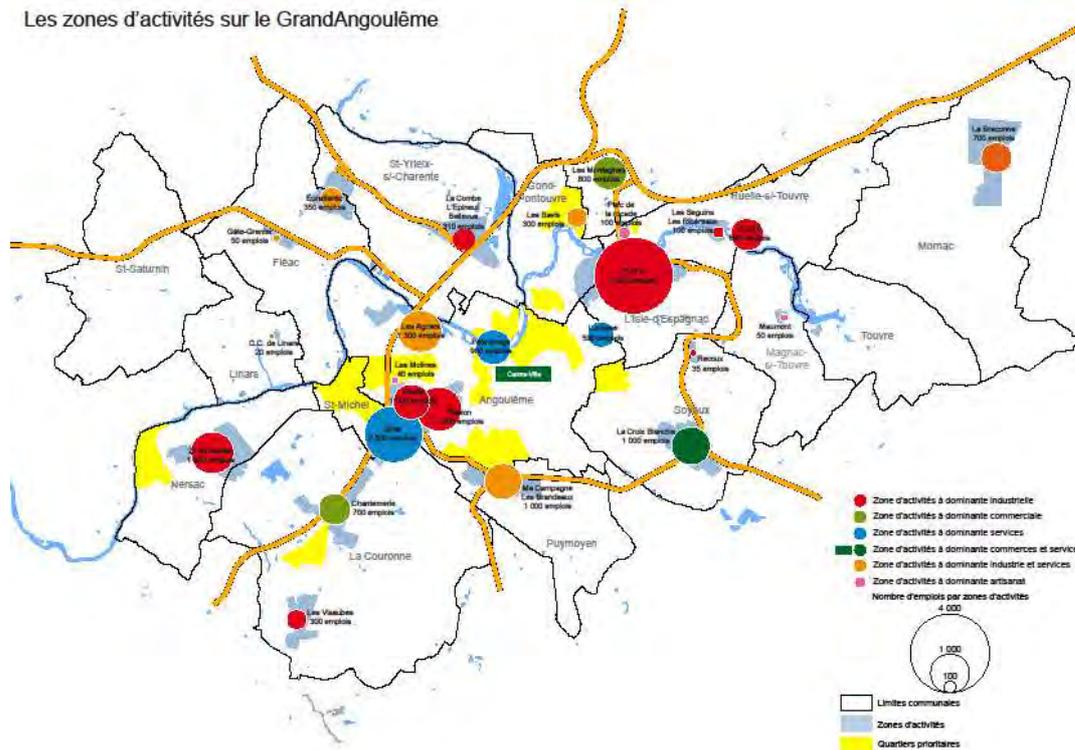
¹¹ L'IRIS St Gelais-St Martin-L'Anguienne et l'IRIS Centre et Est Gond Pontouvre

classes d'âge suivantes : 25-34 et 35-49 ans. En fait, la fréquence des déplacements des jeunes est comparable à celle des 50-64 ans.

Les jeunes sont principalement usagers de la voiture (comme conducteur ou passager), de la marche à pied puis des transports en commun (9 fois plus que 25-34 ans).

j- Des quartiers qui ont des atouts pour le développement économique mais des problématiques d'économie de proximité et d'emploi.

Les zones d'activités sur le GrandAngoulême



Des quartiers stratégiques pour l'implantation de zones d'activités mais difficiles pour le commerce ordinaire

Le GrandAngoulême compte 24 zones d'activités. Avec celles-ci peut être citée la zone d'activité des Montagnes, aux portes de l'agglomération (800 emplois).

Les quartiers d'habitat social se situent tous à proximité de ces pôles d'emploi dispersés sur les communes de l'agglomération ; et même proches des plus grands pôles d'emploi. Il n'y a pas de zonage fonctionnel de l'espace communautaire qui isoleraient les zones d'habitat et les zones d'activités.

Le réseau Très Haut Débit déployé pour desservir la totalité des zones d'activités économiques a irrigué les quartiers prioritaires en renouvellement urbain : Ma Campagne, Basseau-Grande Garenne, Champ de Manœuvres. Ce service a permis une opération de sensibilisation aux économies d'énergie dans les foyers du Champ du Manœuvres par un suivi informatisé des consommations d'eau et d'électricité.

Quand les quartiers ont présenté des opportunités foncières intéressantes pour des activités économiques, elles ont été exploitées avec succès : c'est le cas récent du village d'entreprises des Molines à Basseau proche de la nationale 10 qui va être développée avec une extension. C'est la zone des Brandeaux sur Ma Campagne/Puymoyen qui maintient son activité à proximité du quartier prioritaire et de la rocade.

Les quartiers ont été inscrits dans les stratégies du développement économique du territoire dès lors qu'ils présentaient des atouts (foncier et desserte). Les zones existantes poursuivent leur évolution.

En revanche, l'activité commerciale et de services de proximité rencontrent plus de difficulté à se maintenir dans les quartiers prioritaires : la clientèle résidente a généralement un faible pouvoir d'achat et l'attraction sur une clientèle extérieure reste limitée, même après réhabilitation des espaces. Ces quartiers sont vécus comme essentiellement résidentiels, sans générer des flux de passage propres à l'implantation d'activités commerciales. L'activité commerciale est de plus fortement concurrentielle et les comportements des consommateurs très « prescriptifs ». Avec la périurbanisation, le commerce se renforce de plus en plus sur les axes de circulation d'entrée/sortie de l'agglomération (Soyaux, Ma Campagne, St Cybard, Rue de Paris). La situation urbaine à l'écart de la voie de circulation principale des quartiers du Champ de Manœuvres à Soyaux et de Basseau Grande Garenne à Angoulême leur retire l'atout qui semble jouer pour l'avenue du général de Gaulle à Soyaux et un peu pour la rue de Basseau à Angoulême.

Le quartier de Ma Campagne profite dans ce domaine de sa situation de quartier d'entrée sud de l'agglomération.

Bel Air Grand Font est trop proche du centre ville pour développer sa propre structure commerciale et sa composition urbaine ne permet pas d'activités économiques organisées. La restructuration de la gare peut remettre en tension la valeur résidentielle de ce quartier.

L'économie du territoire est composée des activités de base (BTP, administration sociale, commerce, transport..) et de filières structurées :

- 1- les industries de l'image autour du Pôle Image,
- 2- le graphisme-packaging,
- 3- la mécatronique
- 4- l'économie sociale et solidaire dont l'exploration est en cours avec la CRESS pour prendre

la mesure de ce secteur et identifier son potentiel de développement. Le secteur des assurances semblent déjà émerger avec des besoins d'emplois.

Les exigences de recrutements dans ces filières sont :

- ✓ industries de l'image autour du Pôle Image : techniciens spécialisés, Bac + 2 , BTS, IUT ;
- ✓ graphisme-packaging : techniciens formés en communication, publicité, formations d'écoles spécialisées ou cycles universitaires et ouvriers de production (verre, cartons...) en petites unités (donc peu d'emplois) formés « sur le tas » et plutôt âgés.
- ✓ Mécatronique : baccalauréat professionnels pour les nouveaux recrutements ; faible niveau de qualification (niveau V) et féminisation dans la main d'œuvre ancienne mais un effectif non renouvelé.
- ✓ économie sociale et solidaire : les besoins seront mieux connus à l'issue de l'état des lieux de cette filière en cours. Au niveau national, les besoins en main d'œuvre 2014 placent les métiers de services aux particuliers parmi les plus recherchés (40,9 % des intentions d'embauche) avec des postes à bas niveau de qualification. Ce secteur pourrait être une piste pour l'ESS localement.

L'accès à l'emploi dans ses filières porteuses impliquent des qualifications qui correspondent à peu de parcours d'habitants des quartiers prioritaires. Néanmoins, le contrat de ville pourrait s'assurer que les diplômés ou les jeunes en voie de qualification des quartiers connaissent ces débouchés et sont en capacité de postuler.

Les diplômés « généralistes » (niveau bac) sont confrontés à une concurrence forte sur les postes disponibles. De plus, ils sont souvent sur-qualifiés et donc « trop chers » au regard de certaines conventions collectives (industrie). Ces demandeurs d'emploi ne sont donc pas favorisés sur le marché du travail. Habitant sur un quartier prioritaire, les candidats peuvent de plus être défavorisés.

Les secteurs de la restauration et du BTP sont ceux qui les recrutent le plus en raison d'une rétribution au temps travaillé et pas selon le niveau de qualification. Au niveau national en 2014, la restauration et les services aux entreprises constituent les premiers pôles de recrutement (13 %), suivis par la santé-action sociale.

Il faut aussi souligner qu'actuellement l'industrie fait peu appel aux missions d'intérim. De fait, la sélection des salariés est aussi plus exigeante :

- une qualification correspondant à la mission ;
- a minima sur une mission non qualifiée, maîtriser la lecture, l'écriture et les règles de l'organisation du travail (horaires, respect hiérarchique, application des consignes...).

L'accès aux emplois de l'économie locale est donc difficile pour une majorité d'habitants des quartiers prioritaires en raison de l'écart avec les qualifications requises (*voir ci-après*)

Par ailleurs, le PLIE fait le constat de participants récemment entrés dans le dispositif qui rencontrent des problèmes de maîtrise de la langue française, le préalable minimal à l'accès à l'emploi. Un constat confirmé par le CSCS de Bel Air Grand Font. Un état de l'accès des habitants des quartiers au dispositif d'apprentissage de la langue serait à mener.

Il faut aussi souligner que les données sur le chômage et le profil des demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires sont globales et ne permettent pas d'appréhender ces problématiques spécifiquement pour les femmes. Quelles sont leurs difficultés ? Leur niveau de formation ? Qu'en est-il du renoncement à l'emploi des femmes ?

Le territoire du GrandAngoulême dispose également d'outils pour l'insertion professionnelle qui bénéficient aux demandeurs d'emploi des quartiers. Toutefois, cette prise en charge n'est généralement pas quantifiée ou pas assez rigoureuse. Il est donc difficile de mesurer leur mobilisation dans la recherche d'emploi ou leur accès réel à ces dispositifs. Par ailleurs, ces dispositifs fixent rarement un objectif explicite vers les publics des quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs relèvent du droit commun : Pôle Emploi et la Mission Locale pour les jeunes, le PTI, les dispositions d'accompagnement individuel des bénéficiaires du RSA, le PLIE, les SIAE, les dispositifs d'aide à la création d'activité, le micro-crédit.

La régie de quartier et le guichet unique des clauses d'insertion animé par le GrandAngoulême sont en revanche des outils dédiés.

Ces dispositifs, souvent catégoriels dans leur application (les jeunes, le RSA, les DELD, les femmes...), n'ont pas de cadre de concertation commun, convergent sur des objectifs pour le territoire du GrandAngoulême et encore moins sur les quartiers. Une démarche de convergence reste à construire.

Fiche Diagnostic Quartier Prioritaire

Bel Air Grand Font

DONNEES QUANTITATIVES

Démographie (2011)	2 500 habitants
Diversité culturelle	Afrique du nord , Afrique noire, Mayotte et Comores, Portugal
Revenu médian annuel (2011)	8 200 €

Parc social	
Bailleur OPH	339 logements
Bailleur Logélia	514 logements

Équipements	
Enseignement	Deux groupes scolaires, un collège un lycée (dont un LEP)
Services publics	Espace public municipal (au sein du centre commercial), Point d'Accès au Droit, Antenne de proximité du bailleur Logélia
Social, socio- éducatif, médico- social	une halte-garderie et une crèche, Centre socio-culturel et sportif, une épicerie sociale, Siège du Centre d'Information Des Femmes et des Familles , Restos du cœur bébé
Sport	City stade, gymnase
Activités économiques - Commerces	- au coeur du quartier : un centre commercial (co-propriété privée) en état de semi- abandon (très peu fréquenté par les habitants du quartier) bar, un toiletteur canin, coiffeur dames ; - A la périphérie immédiate du périmètre du quartier : un bar/PMU/relais poste ; un restaurant.
Médical	Antenne centre d'alcoologie de la Charente Pas de cabinet médical, pas de pharmacie

Équipements scolaires					
Établissements	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2010-2014
École maternelle Kergomard	72	71	66	77	7,0%
École maternelle Jean Macé	64	66	73	76	19,0%
École primaire Émile Roux	111	109	107	106	-4,5%
École primaire Georges Sand	82	81	76	83	1,2%

Principales associations	
CAJ Bel-Air Grand-Font	Adhérents : 1 293 Bénévoles : 30
Comité d'animation de Bel Air Grand Font (Comité de quartier)	Adhérents : 9
Centre d'Information Des Femmes et des Familles (CIDFF)	Adhérents : 21 Bénévoles : 10
Association Solidarité Mahoraise 16 (ASM16)	
Angoulême Charente Handball (ACH)	Adhérents : 148
Association Nationale de Prévention en Addictions et Alcoologie	
Amitiés franco-portugaise	Adhérents : 105 Bénévoles : 38

Participation électorale (municipales 2014)						
Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
École Émile Roux (a)	787	386	377	787	396	367
École Émile Roux (b)	838	423	421	838	428	395
École Émile Roux (c)	598	301	293	598	300	290
École Georges Sand	1055	589	576	1055	598	572

Délinquance		
	2012	2013
Nombre de faits constatés (DDSP)	656	602

DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

Urbanisme	
Enjeu 1	Des difficultés de mobilité des habitants dues à l'accessibilité (pentes)
Enjeu 2	Des logements sociaux vétustes ainsi que les équipements publics vieillissants
Enjeu 3	Quartier enclavé, mal intégré au reste du territoire communal
Enjeu 4	Manque de centralité qui fait défaut pour l'attractivité auprès des acteurs économiques

Emploi-Economie	
Enjeu 5	Niveau de qualification des jeunes à développer
Enjeu 6	Forte augmentation des demandeurs d'emploi depuis 2011
Enjeu 7	Maîtrise insuffisante de la langue pour certains habitants
Enjeu 8	Favoriser l'accès au service public de l'emploi
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE

Réussite éducative	
Enjeu 9 du PRE	Difficultés d'appréhension du rôle parental (suivi éducatif) avec des enfants livrés à eux-mêmes Rapport avec l'école très fortement dépendants de la précarité sociale et de l'origine culturelle Difficulté d'apprentissage de la langue, notamment pour les parents (« enfants parentalisés ») Besoin d'information des parents sur le rythme de l'enfant Organisations intra-familiales dépendantes de l'origine culturelle : place de l'enfant et place de la fille dans la famille, à l'école et dans la société. Nombre important de départs et d'arrivées des familles en cours d'année
Atout	Projet Éducatif de territoire signé le 13 décembre 2013 REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

Jeunesse	
Enjeu 10	Rapport Filles / Garçons : mixité difficile des activités et évolutions des représentations sexuées et sexuelles
Enjeu 11	Insuffisance de l'offre de services au bénéfice des adolescents hors CAJ
Enjeu 12	De nombreux jeunes ne fréquentent pas le centre social mais restent captifs (succès du Déambulabus)

Santé	
Enjeu 13	Des problématiques d'addictions
Enjeu 14	Absence de professionnels de santé dans le quartier
Enjeu 15	Hygiène corporelle notamment bucco dentaire des enfants

Vie sociale, culturelle et sportive	
Enjeu 16	Quartier d'Angoulême présentant le plus fort taux de ménages à bas revenus limitant l'accès aux loisirs (faible proportion de familles fréquentant le centre social)
Enjeu 17	Configuration du quartier ne facilitant pas la cohésion sociale : absence de centralité
Enjeu 18	Insuffisance de l'offre d'activités hors centre social
Enjeu 19	Mixité sociale peu développée au quotidien, limitée aux activités du centre de loisirs et aux manifestations de quartier
Enjeu 20	Faible participation des habitants, limitée aux fêtes de quartier et aux ateliers du centre social
Enjeu 21	Faible fréquentation des structures existantes (théâtre, musées) par les habitants du quartier (coût, éloignement, besoin d'accompagnement, crainte de stigmatisation...).
Enjeu 22	Insuffisance d'équipements diversifiés et de proximité pour les habitants (ex. : gymnase, terrain de basket, terrain de pétanque, ...)

Vie quotidienne / GUSP	
Enjeu 23	Gestion des encombrants, en particulier dans les bâtiments situés autour de Raoul Boucheron
Enjeu 24	Équipements publics à moderniser
Enjeu 25	Mobilisation des habitants autour de projets de quartier

Lutte contre les discriminations	
Enjeu 26	Egalité Femme / Homme : école, centre social, activités de loisirs, emploi
Atout CAF	Expérimentation accès aux droits avec la fédération des Caf et l'Ureco

Tranquillité et prévention de la délinquance	
Enjeu 27	Conflits de voisinage/troubles psychiatriques
Enjeu 28	Comportements routiers dangereux
Enjeu 29	Trafics /comportements addictifs et regroupements (centre commercial, Raoul Boucheron, abords des équipements publics)
Enjeu 30	Nuisances sonores, incivilités

Ressenti des habitants	
Quartier délaissé en raison de l'absence de commerces et de la vétusté de ses équipements publics	

Fiche Diagnostic Quartier Prioritaire

Basseau-Grande Garenne

DONNEES QUANTITATIVES

Démographie (2011)	3 222 habitants
Diversité culturelle	Afrique du nord Mayotte et les Comores, Portugal, Espagne, Asie du sud-est, Europe de l'est, voyageurs
Revenu médian annuel (2011)	6 400 €

Parc social (en septembre 2014)

Logélia	Basseau : 419 logements
OPHLM	Grande-Garenne : 409 logements

Équipements

Enseignement	<p>Basseau : 2 écoles (maternelle St Exupéry et primaire Uderzo)</p> <p>Grande-Garenne : Un collège (Michèle Pallet), 2 groupes scolaires (Cézanne-Renoir et Alain Fournier)</p>
Services publics	<p>Basseau : Bureau de poste, Espace Public Municipal, Maison de l'ORU</p> <p>Grande-Garenne : Bureau de poste, poste de police nationale, Espace Public Municipal, Maison de la Justice et du Droit</p>
Social, socio-éducatif, médico-social	<p>Basseau : Centre socio-culturel et sportif, épicerie sociale. Salle conviviale (non utilisée), antenne de proximité du bailleur Logélia Pôle Petite Enfance « Zarafa » (accueil régulier et occasionnel+ relais assistantes maternelles + lieu d'accueil enfants parents + appartement d'accueil spécifique).</p> <p>Grande-Garenne : Centre Éducatif Fermé, centre socio-culturel et sportif + ludothèque, salle conviviale Maison Départementale des Solidarités des Garennes du Conseil Général (missions d'aide sociale à l'enfance, de développement social local, d'accompagnement social, d'orientation professionnelle et de prévention avec permanences d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs, de psychologue, de conseillères en économie sociale et familiale et visites à domicile), Maison de retraite Les Jardins de la Garenne. Gardiens OPH (2 loges)</p>
Culture	<p>Basseau : École d'arts plastiques, bibliothèque-espace jeux-jouets,</p> <p>Grande-Garenne : Bibliothèque</p>
Sport	<p>Basseau : city-stade, salle sport-musculation</p> <p>Grande-Garenne : gymnase</p>
Activités économiques - Commerces	<p>Basseau : - 2 villages d'entreprises, un parc artisanal, un pôle d'insertion (ARU), une entreprise de travail temporaire (le Maillon) - cœur de quartier : une boucherie-charcuterie halal (+ épicerie) ;</p>

	<p>Marché ayant lieu sur la place principale, les mardis et vendredis.</p> <p>- rue de Basseau : une boucherie halal (avec un mini-bar), une épicerie alimentation-dépôt de pain, une pizzeria, un kebab, un salon de coiffure femmes, une pharmacie, un tabac-presse, un restaurant-bar, une entreprise de pompes funèbres</p> <p>Grande-Garenne :</p> <p>- un centre commercial comprenant : une boucherie-charcuterie halal, un salon de thé-restaurant (kebab), deux salons de coiffure, une boulangerie ;</p> <p>- une pharmacie, située près du centre commercial ;</p> <p>- une épicerie (en pied d'immeuble)</p> <p>- une supérette (fermée depuis début 2014)</p>
Médical	Des consultations d'un médecin Grande Garenne, consultations du médecin de PMI + permanences d'infirmières-puéricultrices, visites à domicile, bilans de dépistages dans les écoles
Autres	<p>Basseau :</p> <p>un garage associatif (LFM), un point d'accès aux droits sociaux associatif (PADS géré par l'ARU)</p> <p>Grande-Garenne :</p> <p>Lieu de culte Musulman (Mosquée), une église, un pôle d'insertion, une maison de retraite (« Les jardins de la garenne »)</p> <p>Station d'auto-partage.</p>

Équipements scolaires					
Etablissements :	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2010-2014
Collège Michèle Pallet	218	237	240	264	46
École Uderzo	77	76	74	87	10
École Cézanne-Renoir	125	128	138	150	25
École Alain Fournier Fournier dont 1 classe de toute petite section	49	52	48	49	0
Maternelle Saint-Exupéry dont 1 classe de toute petite section 22 enfants	113	113	105	111	-2
Maternelle A. Renoir	104	111	106	110	6

Principales associations	
Centre social ACAIQ de Basseau	Adhérents : 589 Bénévoles : 37
Comité de quartier Basseau Grande Garenne	Adhérents : 15
Régie de quartiers (ARU)	Adhérents : 25
Association des locataires de Basseau	
Fédération des centres sociaux	Adhérents : 37
Loisirs Formation Mobilité (LFM)	Adhérents : 447

Lanyi-Fan (danse et chants)	Adhérents : 45
Claire Afrique	
Mara Guiri (danse et chants)	Adhérents : 10 Bénévoles : 6
Fleurs des Iles (danse et chants, femmes Mahoraises et Comoriennes)	Adresse : appt 1012 Bat B10 rue du Dr Schweitzer
Jamais Seul (soutien aux personnes âgées)	
CSCS-MJC Sillac Grande-Garenne Frégeneuil	Adhérents:737 Bénévoles :46
Association du culte Musulman	
Le Maillon (Insertion)	
Comité de quartier	Adhérents : 15
Club des ainés	Adhérents : 62
Vivre libre	Adhérents : 19
Jardins de Frégeneuil	
Hip Hop Crew (junior association)	

Participation électorale (municipales 2014)

Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
Uderzo	947	361	346	927	423	412
C. Renoir (a)	900	512	492	900	514	480
C. Renoir (b)	867	518	493	867	527	491
C. Renoir (c)	728	379	364	728	374	352
A. Fournier (a)	869	508	494	869	521	486
A. Fournier (b)	871	508	493	871	492	463

Délinquance	2012	2013
Nombre de faits constatés (DDSP)	498	453

DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

Urbanisme	
Enjeu 1	Une ORU en retard sur le calendrier initial
Enjeu 2	Basseau : prédominance du parc social (absence de bailleurs privés)
Enjeu 3	Basseau : manque de diversification de l'offre d'habitat et de services résidentiels (un seul bailleur social).
Enjeu 4	Délitement de la centralité animée sur Grande-Garenne (éclatement géographique des acteurs de proximité).

Emploi -Economie	
Enjeu 5	Favoriser l'accès au service public de l'emploi
Enjeu 6	Accompagnement des habitants les plus éloignés de l'emploi (bénéficiaires RSA, DELD, femmes, jeunes...). Peu d'inscription des jeunes à Pôle Emploi et à la Mission Locale
Enjeu 7	Manque de services commerciaux : notamment restauration diversifiée pour les salariés sur place, vente ambulante (marché)
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur place Partenariat de proximité existant autour d'actions spécifiques (forum Pôle Emploi et suivi CAE et emplois aidés avec la Mission Locale)

Réussite éducative	
Enjeux 8 du PRE	<ul style="list-style-type: none"> - grande précarité sociale et scolaire - identités communautaires très fortes - rapports avec l'école très fortement dépendants de la précarité sociale, de l'origine culturelle - valorisation par les pairs de comportements délictueux (notion de leader) - rotation importante des familles (ORU, revenus) - difficultés d'appréhension du rôle parental (suivi éducatif) avec des enfants livrés à eux-mêmes - alimentation déséquilibrée de nombreux enfants - paupérisation croissante - rapports filles/garçons : mixité difficile des activités et évolution des représentations sexuée et sexuelle
Enjeux 9 du REP +	Mixité sociale insuffisante Replis communautaires marqués
Atout	Livret d'accueil en langue mahoraise (CAF) Projet Éducatif De Territoire signé 13 décembre 2013 REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents)

Jeunesse	
Enjeu 10	Manque d'harmonie en matière d'approche et de traitement des jeunes (14-25 ans) entre les partenaires, centres sociaux.
Enjeu 11	Développement et banalisation de la délinquance des jeunes : nombreuses incivilités, vols, comportements dangereux en véhicules ...
Enjeu 12	Insuffisance de l'offre d'activités de loisirs en ce qui concerne les adolescents en dehors des CSCS

Santé	
Enjeu 13	Accès aux soins : un seul médecin généraliste pour tout le quartier
Enjeu 14	Couverture sociale : CMU, CMUc, ACS
Enjeu 14	Alimentation déséquilibrée des enfants
Enjeu 16	Lutte contre les addictions
Enjeu 17	Comportements sexuels à risque chez les 12/17 ans
Enjeu 18	Hygiène corporelle notamment bucco-dentaire des enfants
Enjeu 19	Difficile suivi commun des handicaps et des troubles psychologiques

Vie sociale, culturelle et sportive	
Enjeu 20	Mixité sociale quotidienne peu développée ; seules les fêtes de quartier, l'école d'arts permettent d'attirer la population extérieure au quartier, mais de manière très limitée. Mixité sociale existante pour certaines activités (bibliothèque, associations, ateliers culturels de la MJC).
Enjeu 21	Replis identitaires très marqués
Enjeu 22	Précarité économique et sociale importante
Enjeu 23	Permanence des représentations pour certains habitants liés aux quartiers, limitant les échanges entre les deux quartiers (sauf en ce qui concerne l'épicerie sociale et certaines activités partagées des deux centres sociaux) Mobilité existante, notamment chez les jeunes, pensée au regard de l'offre de services et des représentations.
Enjeu 24	Insuffisance de l'offre, en particulier sur Basseau (peu d'équipement)
Atout	Des nouveaux équipements, uniques sur la ville, (école d'arts) relancent l'attractivité.
Enjeu 25	Méconnaissance quasi-générale de la vie culturelle angoumoisine et très faible fréquentation des structures (théâtre, musées) par les habitants (coût, éloignement,...)
Enjeu 26	Manque de cohésion des partenaires dans l'organisation des manifestations
Enjeu 27	Certains équipements publics insuffisants et dégradés. Rénovation et projets nouveaux en cours (city stade, rénovation salle de musculation, gymnase...)
Enjeu 28	Équipements publics à développer
Atout	Aide à la promotion du sport (aide à la licence) active et dynamisante
Enjeu 29	Communautarisme : peu de mixité hommes/femmes.

Vie quotidienne / GUSP	
Enjeu 30	Mobilisation des habitants
Enjeu 31	Insuffisance de projets fédérateurs entre partenaires
Enjeu 32	Gestion des encombrants, des déchets

Lutte contre les discriminations	
Enjeu 33	Égalité hommes/femmes : école, centre social, activités de loisirs, emploi....
Enjeu 34	Replis communautaires
Enjeu 35	Maîtrise insuffisante du langage et de l'écriture de nombreux habitants
Enjeu 36	Ressenti de discrimination à l'emploi en raison de l'appartenance aux quartiers, de l'origine culturelle...

Tranquillité et prévention de la délinquance	
Enjeu 37	Incivilités/dégradations : chantiers ORU, établissements scolaires, locaux commerciaux, certains immeubles, équipements publics
Enjeu 38	Violences verbales et physiques au sein des lieux d'activités
Enjeu 39	Trafics / comportements addictifs : espace public, certains immeubles (halls), abords de lieux commerciaux, abords de lieux d'activités, et d'équipements publics A noter une consommation ostensible, signe d'appropriation des territoires
Enjeu 40	Regroupements : certains immeubles, certains parkings, abords de locaux commerciaux et de lieux d'activités
Enjeu 41	comportements dangereux véhicules légers/2 roues Des axes de circulation identifiés : rue de Basseau, rue Antoine de Conflans, rue St Vincent de Paul, Passerelle, rue Pierre Aumaître, rue de la Charité
Enjeu 42	conflits de voisinage : certains immeubles
Enjeu 43	troubles de santé mentale : abords d'équipements publics, de locaux commerciaux et de lieux d'activités
Enjeu 44	Agressions violentes contre des habitants, des professionnels

Ressenti des habitants
Sentiment de relégation, d'abandon Situation d'insécurité Dégradation de l'image des quartiers Mais attachement des habitants à leurs quartiers et volonté de lutte contre le fatalisme

Fiche diagnostic quartier prioritaire

Ma Campagne

DONNEES QUANTITATIVES

Démographie (2011)	1 990 habitants
Diversité culturelle	Afrique du nord, Afrique sub-saharienne, Europe de l'est, Mayotte et Comores
Revenu médian annuel (2011)	8 100 €

Parc social

OPH	
Logélia	
Vilogia	105 logements

Équipements

Enseignement	Deux groupes scolaires, un collège, un lycée
Services publics	Espace public municipal, direction de la solidarité du Conseil Général, bureau de poste
Social, socio-éducatif, médico-social	Centre social, crèche, multi accueil, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Accueil de Loisirs Sans Hébergement multisite Une antenne de la Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général (missions d'aide sociale à l'enfance, de développement social local, d'accompagnement social, d'orientation professionnelle et de prévention avec permanences d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs, de psychologue, de conseillères en économie sociale et familiale et visites à domicile)
Culture	Bibliothèque/médiathèque municipale,
Sport	Plaine de jeux, stade de football, gymnase (dédié au tennis de table), stade d'athlétisme
Activités économiques - Commerces	- dans le cœur du quartier : centre commercial Plein Sud (Intermarché +galerie marchande, comportant un boulanger-pâtissier, un pressing, un bar). - un marché 2 fois par semaine, avec une dizaine de commerçants
Médicaux	une pharmacie (dans la galerie du centre commercial Plein Sud) Des consultations à la Maison Départementale des Solidarité du Conseil Général du médecin de PMI + permanences d'infirmières-puéricultrices, visites à domicile, bilans de dépistages dans les écoles .
Autres	une église.

Équipements scolaires

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2010-2014
École maternelle Jean Moulin	82	83	73	87	6,00%
École maternelle Ronsard	79	77	74	85	7,50%
École primaire Ronsard	111	107	120	137	23,00%
École primaire Jean Moulin	123	116	125	137	11,00%
Collège Pierre Bodet				284	
Le lycée de l'image et du son (LISA)				886	

Principales associations

MJC Louis Aragon	Adhérents : 688 Bénévoles : 29
Collectif Solidarité Ma Campagne	Adhérents : 872 Bénévoles: 44
Mieux vivre ensemble (association locataires)	Adhérents : 30
Union départementale de la Consommation, Logement et du Cadre de Vie	Adhérents : 84
AGIR ABCD	
Système d'Echanges Local	
Cyclofficine	
Association du culte Musulman	
Secours catholique	
Sky Dancers	Adhérents : 51
Carantam	
Focale 16	
Au devant de la scène	Adhérents : 45 Bénévoles : 10
Compagnie des Pitres Charentais	
Fadas	
Doumia la vie	
Autrisme	

Participation électorale (municipales 2014)

Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
École Jean Moulin (a)	832	436	419	832	443	420
École Jean Moulin (b)	793	406	390	793	403	377
Gymnase (1)	763	440	427	762	440	415

Gymnase (2)	672	392	381	672	414	392
Pierre de Ronsard	1038	580	557	1038	574	541

Délinquance		
	2012	2013
Nombre de faits constatés (DDSP)	337	508

DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

Urbanisme	
Enjeu 1	Fin de l'opération ORU : pérenniser et développer les améliorations apportées dans le quartier
Atout	Désenclavement de l'îlot Jean Moulin, amélioration de l'habitat et des voies de circulation, ouverture du quartier vers l'extérieur. Une mixité en évolution notamment par les logements, n, marge du zonage prioritaire mais peu de mixité dans les établissements scolaires

Emploi-Economie	
Enjeu 2	Au 31/12/2013 : 499 demandeurs d'emploi (cat A B C), contre 541 au 31/12/2012 soit une diminution de 7,8%
Enjeu 3	Besoin d'accompagnement des habitants dans leurs démarches (rédaction CV..).
Enjeu 4	Manque de suivi des projets ou des parcours professionnels individuels (insertion, formation...)
Atout	Actions partenariales existantes avec la Mission Locale et des acteurs de la formation professionnelle (IRFREP)
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur place

Réussite éducative	
Enjeux 5 du PRE	Soutien à la parentalité (enfants livrés à eux même y compris sur l'espace public, fragilité des structures familiales) Difficultés de compréhension pour les parents du rôle des partenaires éducatifs Besoin d'information des parents sur le rythme de l'enfant Absentéisme scolaire Difficulté de paiement de la restauration scolaire Précarité sociale Nombre important de départs et d'arrivées de familles en cours d'année
Atout	Projet Éducatif De Territoire signé le 13 décembre 2013
CAF	REAAP à construire

Jeunesse	
Enjeu 6	Compréhension des règles d'usage des espaces et structures publiques (médiathèque, CSCS, espace public municipal...)
Enjeu 7	Errance des jeunes sur l'espace public y compris en horaires tardifs
Enjeu 8	Divergences des approches institutionnelles d'une jeunesse plurielle
Atout CAF	L'accueil jeunes et l'ouverture du CSCS le samedi mobilise les jeunes sur des activités

Santé	
Enjeu 9	Couverture sociale : CMU, CMUc, ACS
Enjeu 10	Lutte contre les addictions
Enjeu 11	Hygiène corporelle notamment bucco-dentaire des enfants

Vie sociale, culturelle et sportive	
Enjeu 12	Repli communautaire
Enjeu 13	Fédérer les nombreuses associations pour continuer à développer des projets
Enjeu 14	Développer les possibilités d'accès des habitants aux structures sportives
Enjeu 15	Favoriser l'accès à la culture par les activités proposées
Enjeu 16	Accès à la diffusion culturelle

Vie quotidienne / GUSP	
Enjeu 17	Encombrants sur l'espace public et autour des colonnes enterrées
Enjeu 18	Occupation intempestive (nombreuses nuisances) et dégradations du square Pablo Neruda
Enjeu 19	Difficulté pour mobiliser les habitants autour de projets structurants

Lutte contre les discriminations	
Enjeu 20	Égalité Hommes/Femmes

Tranquillité et prévention de la délinquance	
Enjeu 21	Regroupements aux abords des équipements publics (MJC, gymnase, MDPH, ...)
Enjeu 22	Regroupements, incivilités, intimidations au sein et aux abords du centre commercial Plein Sud
Enjeu 23	Regroupements, dégradations, trafics au sein du patrimoine des bailleurs
Enjeu 24	Activités illicites liées aux stupéfiants aux abords du centre commercial et des équipements publics
Enjeu 25	Comportements routiers dangereux Bld Jean Moulin
Enjeu 26	Violences intra-familiales

Ressenti des habitants	
Sentiment d'insécurité lié aux incivilités routières notamment	

Fiche Diagnostic Quartier Prioritaire

Champ de Manoeuvre

DONNEES QUANTITATIVES

Démographie (2011)	3 670 habitants
Diversité culturelle	Africains du Nord, Europe de l'Est, Mayotte et Comores
Revenu médian annuel (2011)	6 500 €

Parc social

	Type I	Type II	Type III	Type IV	Type V	Total
Logelia	1	44	241	446	13	745
Vilogia	10	37	387	490	56	980
Total général	11	81	628	936	69	1 725
%	0,5%	5 %	37%	54,5%	4 %	100%

NB : 1.750 logements sociaux après reconstruction (25 logements non encore construits)

Équipements

Enseignement	4 écoles maternelles : Paul Eluard, Pauline Kergomard, Julie Victoire Daubié, Charles Perrault. 3 écoles élémentaires : Jean Monnet, Célestin Freinet, Edouard Herriot 1 Collège : Romain Rolland.
Services publics	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Antenne de proximité du bailleur Logélia, Police Municipale, Antenne Police Nationale, Maison de la Justice et du Droit (annexe).
Social, socio-éducatif, médico-social	1 Pôle enfance comprenant un lieu accueil enfant parents, un relais assistante maternelle, un lieu passerelle, la crèche familiale et l'accueil de loisirs maternel. 1 centre de loisirs enfants et adolescents. Accueil de loisirs primaire et pré ado périscolaire et extrascolaire + accueil de jeunes Un multi accueil : crèche collective régulière et occasionnelle. Centre Social Culturel et Sportif. Maison du Bien Etre. épicerie Sociale. Maison Départementale des Solidarités : Consultations PMI
Culture	Un Pôle Culturel et Associatif Soëlys : comprenant des services municipaux (culture, associations, éducation, sports) des salles associatives, un auditorium, une bibliothèque et une cyber-base.
Sport	2 Gymnases (Léon Blum et Romain Rolland), 1 city stade.
Activités économiques - Commerces	Un centre commercial commercialisé par EPARECA : boulangerie, La Poste, coiffeur, auto-école, restauration rapide/kebab, pharmacie, boucherie, + 1 commerce vacant (programmée en tabac presse). Une surface commerciale type supérette commercialisée par EPARECA, en attente de preneur. Un boucherie-épicerie, et une boulangerie, un coiffeur et une restauration rapide – commerces secteur nord du Bd Vincent Auriol.

Médical	Accueil Croix Rouge – horaires : 8 h 30 / 12h 30 et 13 h 30 / 16 h30 Permanences associations AIDES au Centre Jacques Sevin, au CSCS et dans les locaux de l'association ASPRoS une à deux fois par mois. Permanences association BAOBAB au Centre Jacques Sevin (orientation vers les points d'accueil du service de soins). 1 kinésithérapeute Centre Médico-Psychologique adultes
Autres	Centre Jacques Sevin (scoutisme). Secours Populaire – Restaurants du Cœur (centre de distribution). Lieu de culte Musulman. Réseau Solidarité (mis en place par le Conseil des Sages) : visite de personnes âgées par volontaires, échanges citoyens.

Equipements scolaires					
Etablissements :	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Evolution en % 2010-2014
Collège Romain Rolland (y/c SEGPA)	223	226	226	234	4,93%
<i>Dont élèves résidant à Soyaux</i>	<i>165 (73,99%)</i>	<i>168 (74,34%)</i>	<i>159 (70,35%)</i>	<i>184 (78,63%)</i>	<i>11,52%</i>
Ecole maternelle Paul Eluard	76	74	72	71	-6,58%
Ecole maternelle P. Kergomard	96	88	98	96	0%
Ecole maternelle Charles Perrault	75	72	71	74	-1,33%
Ecole maternelle J.V. Daubié	99	92	92	97	-2,02%
Ecole Élémentaire E. Herriot	80	90	89	87	8,75%
Ecole Élémentaire C. Freinet	79	91	91	93	17,72%
Ecole Élémentaire J. Monnet	158	164	167	170	7,59%

NB : les écoles (notamment Paul Eluard et JV Daubié) ne sont pas fréquentées exclusivement par des enfants domiciliés sur le quartier du Champ de Manœuvre.

Associations ayant leur siège au Champ de Manoeuvre	
Centre Social Culturel et Sportif FLEP – Bd Léon Blum	Adhérents : 665 en 2013 Bénévoles : 32 4000 usagers en 2013 42 salariés à partir de sept 2014 bénévoles
ASProS – Bd Léon Blum	adhérents : 67 bénévoles: 30 4 salariés
Ecole Ouverte – Rue du Parc	adhérents : 220 bénévoles : 30 7 salariés

Associations sportives intervenant sur le quartier du Champ de Manœuvre (utilisation des équipements communaux situés sur le quartier)	
ASBB Soyaux (Basket)	adhérents : 156 bénévoles: 27 1 salarié
GV et Marche	Adhérents : 95 Bénévoles : 11
Karaté	Adhérents : 188 Bénévoles : 7
Taekwondo	Adhérents : 84 Bénévoles : 8
Pétanque	Adhérents : 40 Bénévoles : 4
GV Mixte	Adhérents : 60 Bénévoles : 6
Judo	Adhérents : 59 Bénévoles : 5 1 salarié
Côté Gym	Adhérents : Bénévoles :
Autres associations intervenant sur le quartier et participant à la vie du Pôle Culturel et Associatif Soëlys	
ACSEF – Ecole Célestin Freinet Association Culturelle Franco-Turque de la Charente Association Solidarité Mahoraise de la Charente Bibliothèque pour Tous – (Soëlys – Pôle Culturel et Associatif – Place JJ Rousseau : depuis l’ouverture du PCA il y a un an, le nombre d’adhérents est passé de 150 à 450 familles adhérentes) Amicale des locataires de Soyaux – Rue Marcel Cerdan Association des Domoniens-Anjouanais de Charente – Bd Léon Blum Au fil des temps Comité de quartier JJ Rousseau La CLEF L’aiguille à quilter Restos du cœur – Bd Léon Blum Secours Populaire Français – Rue Gérard Philippe Kafrine tout’couleurs – Rue des Frères Pélistiers Association des Musulmans de la Charente – Bd Léon Blum Association Franco-Tunisienne Culturelle de la Charente – Rue du Mal Juin	

NB : Les autres associations intervenant hors périmètre QPV accueillent également des habitants du quartier (football, tennis, personnes âgées...)

Participation électorale (élection présidentielle 2012)							
		1^{er} tour			2^{ème} tour		
		Inscrits	Votants	Exprimés	Inscrits	Votants	Exprimés
Bureau	2	767	506 (65,97%)	493 (64,28%)	768	528 (68,75%)	503 (65,49%)
Freinet	3	939	655 (69,76%)	649 (69,12%)	940	669 (71,17%)	631 (67,13%)
Bureau	4	972	709 (72,94%)	692 (71,19%)	972	714 (73,46%)	674 (69,34%)
Herriot							

Total	2.678	1.870 (69,83%)	1.834 (68,48%)	2.680	1.911 (71,31%)	1.808 (67,46%)
Participation électorale (élections municipales 2014)						
	1^{er} tour			2^{ième} tour		
	Inscrits	Votants	Exprimés	Inscrits	Votants	Exprimés
Bureau Freinet 2	733	331 (45,16%)	319 (43,52%)			
Bureau Freinet 3	943	403 (42,74%)	382 (40,51%)			
Bureau Herriot 4	994	500 (50,30%)	475 (47,79%)			
Total	2.670	1.234 (46,22%)	1.176 (44,04%)			

Délinquance		
	2012	2013
Nombre de faits constatés (DDSP)	434	365

DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

Urbanisme Cadre de Vie	
Enjeu 1	Fin de l'ORU : Assurer la gestion durable de la rénovation urbaine ; détermination du PSL.
Enjeu 2	Faible diversification de l'habitat, avec une prédominance du parc social ; diversification de l'habitat à poursuivre (reste deux lots à commercialiser, environ 50 logements).
Enjeu 3	Une vigilance à avoir sur l'entretien du patrimoine viaire et bâti du secteur Nord Ouest (non traité par l'ORU).
Enjeu 4	Vigilance sur la gestion urbaine et sociale des secteurs aménagés en impasses (au nombre de 3 sur le quartier).

Emploi-Economie	
Enjeu 5	Faiblesse des qualifications de la population : 65% de plus de 15 ans sans diplôme ou au niveau maximal CAP/BEP.
Enjeu 6	Chômage important sur la commune : 1 024 DEFM au 31/07/14. En augmentation : + 3,8% sur 1 an. Sur le quartier : indicateur d'activité des 25-64 ans de 64,6% ; sur représentation des demandeurs d'emploi (75% des DE de la Ville) et diminution de la proportion des actifs ayant un emploi dans la population du quartier au cours de la décennie écoulée. 23,3% des ménages concernés par une allocation chômage.
Enjeu 7	Nécessaire réflexion locale sur la mise en œuvre d'un offre d'accompagnement socio-professionnel des publics les plus éloignés de l'emploi (jeunes, seniors, femmes, DLD...)
Enjeu 8	Importante part de personnes bénéficiaires du RSA et des aides sociales.
Enjeu 9	Engagement municipal pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés

	(tutorat des cadres municipaux, chargé de mission jeunes).
Atout	Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur place

Réussite éducative	
Enjeux 10 du PRE	<p>Précarité économique. Des parents en situation de pauvreté relationnelle (pauvreté et/ou violence des modes relationnels au sein de la famille) ou en souffrance psychique, frein à l'inclusion sociale. Difficultés pour les parents de poser des limites aux enfants Méconnaissance du système scolaire et de son fonctionnement. Décalage culturel, appropriation de la langue française Des enfants avec des troubles : angoisse et sentiments d'insécurité liés à un milieu familial très fragile. Des enfants et adolescents amenés à soutenir un parent en difficulté (dépression, conflit du couple, troubles psychiatriques...).</p> <p>Insuffisance de l'offre de prise en charge des problèmes des familles au regard des besoins (des enfants repérés, des familles respectant les procédures d'orientation mais des délais d'attente très longs (CMPP, CMP, Winnicott, CLIS) ou un manque de places dans les structures pouvant répondre aux problématiques des enfants.)</p>
Atout	Projet Educatif De Territoire signé 13 décembre 2013 dont les objectifs portent sur l'épanouissement de l'enfant et du jeune, la réussite scolaire, l'implication des parents, l'éducation à la santé et l'apprentissage du vivre ensemble.

Jeunesse	
Enjeu 11	Difficulté pour le CSCS à attirer et fidéliser les jeunes et adolescents.
Enjeu 12	Errance sur l'espace public
Enjeu 13	Disparité de l'offre de services : lisibilité des programmes et doublons sur les activités proposées (activités prévues par un acteur et reprises par d'autres acteurs).
Enjeu 14	Représentation importante des jeunes enfants de 0 à 9 ans nécessitant une politique construite de services liés à la petite enfance et à l'enfance.
Enjeu 15	Peu de mixité fille garçon en accueil de loisirs 12-17 ans

Santé	
Enjeu 16	Difficulté de mobilisation des personnes vis-à-vis de leur santé : nutrition, isolement, audition...
Enjeu 17	Conduites à risque repérées (sexe, drogue, alcool...) notamment chez les jeunes.
Enjeu 18	L'isolement (exemple : personnes âgées et handicapées).
Enjeu 5	Nécessaire renforcement de l'accompagnement autour de la santé périnatale en lien avec la famille.
Enjeu 20	Manque de lisibilité, de transversalité et d'efficacité entre les partenaires de la santé, dans l'offre de soin et les actions préventives.

Vie sociale, culturelle et sportive	
Enjeu	Personnes étrangères : non maîtrise de la langue, santé, isolement, méconnaissance des codes culturels
Enjeu	Précarité financière (données 2013 - public aidé par la Commission permanente du CCAS, ne représentant pas la totalité des personnes concernées) : <i>120 cartes d'épicerie sociale distribuées, 399 dossiers aidés par le CCAS, dont 60 demandeurs sans aucune ressource, 150 bénéficiaires de minima sociaux, une prise en charge par l'épicerie sociale de 1344 individus. 459 chèques solidarité distribués par le CCAS (dont 178 pour l'alimentation et 191 pour les carburants afin de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi)</i> 2011 : 48,56% des allocataires CAF sont sous le seuil de bas revenus.
Enjeu	Peu de mixité sociale quotidienne et manque de relations et d'échanges, ce qui entraîne des difficultés de « vivre ensemble ».
Enjeu	Taux de rotation important : 46.6% des ménages sont présents depuis moins de 5 ans. Manque de cohésion des habitants.
Enjeu	Représentation importante des personnes vivant en famille mono parentale et des personnes vivant dans une famille de 3 enfants et plus.
Enjeu	Le taux de couverture de l'offre petite enfance (48 %) est inférieur à la moyenne nationale (54 %) en raison d'une offre trop faible en accueil occasionnel à la journée. En 2017, l'offre d'accueil occasionnel à la journée sera développée.
Atout	Soëlys : outil de la politique culturelle en direction des jeunes et en faveur de la mixité sociale.
Enjeu	Faible fréquentation des services culturels par les familles.
Enjeu 1	Mixité fille/garçon de plus en plus difficile.
Enjeu 2	Demande d'aide financière à l'adhésion ou licences de plus en plus fréquente.

Vie quotidienne / GUSP	
Enjeu	Mobilisation des habitants.
Enjeu	Inquiétudes quant au renouvellement du bénévolat, des acteurs des associations présentes sur le quartier (mais phénomène général dans le monde associatif).
Enjeu	Insuffisance de projets fédérateurs entre partenaires.
Enjeu	Certains points noirs sur la gestion des déchets.
Enjeu	Appropriation des règlements (bailleurs, services, espaces verts aménagés...)
Enjeu	Pas de bus après 19 heures

Lutte contre les discriminations	
Enjeu	Expression du racisme.
Enjeu	Des inégalités hommes/femmes.
Enjeu	Des replis communautaires manque de mixité sociale.
Enjeu	Des discriminations à l'embauche.

Tranquillité et prévention de la délinquance	
Enjeu	Les dégradations.
Enjeu	Les conduites à risques (rodéos, drogue, alcool...).
Enjeu	Troubles de voisinage liés à des problématiques relatives au secteur médical (troubles psychiques).
Enjeu	Les cambriolages
Enjeu	Les regroupements et les squats dans les halls d'immeubles.
Enjeu	Développer la lutte contre les violences faites aux femmes et l'accompagnement des victimes de délinquance.

Ressenti des habitants
<p>Sentiment d'insécurité ressenti par les habitants</p> <p>Sentiment d'insécurité pour les jeunes filles et port du voile comme « assurance de tranquillité » <i>(la MDS reçoit de plus en plus de femmes voilées ; cette situation n'est pas particulièrement imposée par le mari mais par une pression sociale extérieure à la famille ; le port du voile est alors pour ces personnes une source de tranquillité).</i></p> <p>Manque de respect des règles de citoyenneté et de vivre ensemble par certains.</p> <p>Mais du côté urbain, un quartier rénové, agréable à parcourir et vivre si les règles étaient respectées par tous</p>

Fiche diagnostic quartier prioritaire

L'Etang des Moines

DONNEES QUANTITATIVES

Démographie (2011)	1 250 habitants
Revenu médian annuel (2011)	9 200 €

Parc social

Logélie	511 logements
---------	---------------

	Type I	Type II	Type III	Type IV	Type V	Total
Léonard Jarraud (bâtiments ABCD rue Léonard Jarraud)			13	23	14	50
Etang des Moines (bâtiment A avenue de l'Etang des Moines)	6	15	17	3	2	43
Etang des Moines (bâtiments H et J impasse Hector Berlioz et bâtiments K et L rue de La Fontaine)	8	20	22	12		62
Etang des Moines (bâtiments D-E-F-G rue Georges Sand, bâtiment M impasse du Marais et N rue du 19 mars 1962 et bâtiments impasse du Marais)		8	13	18	8	47
Etang des Moines (bâtiments impasse Genevoix et impasse Albert Camus, rue du 19 mars 1962, bâtiment au 16 de la rue du 19 mars 1962, bâtiments rue Boileau et rue de la St Jean)			11	12	26	49
Les Richardières 12 avenue de la Gare		17	3			20
Etang des Moines (bâtiment B impasse des anciens combattants et place du 14 juillet)	8	26	12	12		58
Etang des Moines (19 et 21 rue du 19 mars)		8	21	7	1	37
Etang des Moines (bâtiment C impasse des Anciens combattants)	1	3	8	8	4	24
Etang des Moines (11 avenue de l'Etang)	3	10	26	9	3	51
résidence Four banal 13 place du Four banal		2	2			4
Résidence Goumard bâtiments passage Henri Jacques Goumard		22	39	4	1	66
Total général	26	131	187	108	59	511
%	5%	26%	36,5%	21%	11,5%	100%

Équipements

Publics	<p>Salle des fêtes 2 Ecoles maternelles (Le Parc, L'Etang des moines) 2 Ecoles élémentaires (Jacques Prévert, Marie Curie) Multi-accueil familial et collectif Maison de la petite enfance regroupant la halte-garderie, le RAM, le lieu accueil parents-enfants et l'accueil de loisirs maternel Espace Public Numérique 4 Salles de sports (gymnase, dojo, musculation, tennis de table) Mairie Restaurant municipal Médiathèque municipale Théâtre Centre socio-culturel et sportif Local commun résidentiel Antenne de proximité du bailleur Logelia Maison de santé Hôtel de police (ouverture 1 j / semaine) Une antenne de la Maison Départementale des Solidarités du Conseil Général (missions d'aide sociale à l'enfance, de développement social local, d'accompagnement social, d'orientation professionnelle et de prévention avec permanences d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs, de psychologue, de conseillères en économie sociale et familiale et visites à domicile)</p>
Commerces	<p>2 restaurations rapides 2 coiffeurs 1 auto-école 1 bar 1 toiletteur canin 2 esthéticiennes 3 boulangeries 3 banque-assurance 1 tabac-presse</p>
Médicaux	<p>2 dentistes 1 kinésithérapeute 1 orthophoniste 1 ORL Maison de santé regroupant 3 Psychologues, 1 Ostéopathe, 1 Sage-femme, 2 Sophrologues, 3 Médecins généralistes, 1 Diététicien-nutritionniste, 2 Podologues, 1 Infirmière Consultations PMI de la Maison Départementale des Solidarité du Conseil Général Consultations du médecin de PMI + permanences d'infirmières-puéricultrices, visites à domicile, bilans de dépistages dans les écoles</p>

Équipements scolaires

Établissements	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Évolution 2010-2014
École maternelle du Parc	94	98	105	106	+ 12%
École maternelle de l'Etang des moines	97	100	106	106	+ 9%
École primaire Jacques Prévert	141	150	138	119	- 16%
École primaire Marie Curie (dont 1 CLIS et Section Education Motrice-ADMIC16)	195	187	192	215	+ 10%

Associations	
Centre socio-culturel et sportif	Adhérents : 1 040
La Couronne Grand Angoulême Judo	Adhérents : 420
La Couronne Basket	Adhérents : 198
Full contact	Adhérents : 124
Tennis de table	Adhérents : 44
COC Volley	Adhérents : 68
Les capucines (majorettes)	Adhérents : 25

NB : certaines associations intervenant hors périmètre QPV accueillent des habitants du quartier de manière significative (rugby, foot).

Participation électorale (présidentielles 2012)						
Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
bureau 1	1110	774	752	1110	765	720

Participation électorale (municipales 2014)						
Bureaux de vote	1er tour			2ème tour		
	Inscrits	votants	exprimés	Inscrits	votants	Exprimés
bureau 1	921	497	487			

NB : redécoupage électoral avec constitution d'un bureau de vote supplémentaire sur la commune.

Délinquance		
	2012	2013
Nombre de faits constatés (DDSP)	345	412

DONNEES QUALITATIVES – PRINCIPALES PROBLEMATIQUES

Urbanisme / Cadre de vie	
Enjeu 1	Des espaces entre les bâtiments : - sans fonction (placettes, espace Saint Jean...) - très dégradés (enrobés arrachés sur les parkings, les trottoirs et les entrées d'immeubles ; flash dans les espaces en stabilisé...)
Enjeu 2	Espaces publics de la ZAC non rétrocédés à la commune qui en assure tout de même l'entretien courant
Enjeu 3	Proximité du quartier avec le centre-ville et les services associés
Enjeu 4	Un parc de grands logements qui accueille une part relativement importante de « grands ménages » (2.6 % de ménages d'au moins 6 personnes fin 2009)

Emploi-Economie

Atouts	Proximité de l'agence Pôle Emploi La Couronne pour les habitants du quartier. Accompagnement socio-professionnel dans le cadre du PLIE sur rendez-vous au siège de l'opérateur (à Angoulême quartier de Ma Campagne en 2014)
Enjeu 5	La moitié (53.2%) des jeunes adultes sans diplômes au moins de niveau bac début 2007.
Enjeu 6	Un indicateur d'activité des 25-64 ans inférieur de 3 points par rapport à l'agglo (74.6 % des 25-64 ans actifs ayant un emploi ou chômeurs fin 2009)
Enjeu 7	21.2 % des ménages concernés par une allocation chômage en 2009 (en baisse de 1.4 % depuis 2007)
Enjeu 8	Données de l'emploi pour la commune (et non uniquement le quartier) 776 demandeurs d'emplois (juillet 2014) ; en augmentation de 4.41% depuis 1an dont : 23,3% ont moins de 26 ans, 53,9% de 26 à 49 ans 22,8% 50 ans et plus dont : 48,5% sont sans emploi depuis 12 mois et plus 28,4% depuis 24 mois et plus dont : 29,8% sont non qualifiés 60,7% sont qualifiés 9,5% cadres.

Réussite éducative

Atout	Recherche de mixité dans les 2 écoles maternelles en inscrivant dans chaque école des enfants issus des différents quartiers de la commune. Les 2 écoles primaires (écoles de cycles) accueillent l'ensemble des enfants de la commune.
Enjeu 9	Manque de repères concernant les règles de vie commune, le rôle des parents dans l'accompagnement de la scolarité et de la socialisation
Atout	Partenariat mis en œuvre avec les différents acteurs éducatifs dans le cadre de l'élaboration du PEDT (projet éducatif territorial signé le 13 décembre 2013).

Jeunesse

Enjeu 10	ALSH peu utilisés par les familles « QF bas »
Enjeu 11	Activités proposé par le secteur jeunes CSCS Difficulté du secteur jeunes CSCS à aller vers certains jeunes (localisation du local à l'extérieur du quartier, organisation du secteur, lien avec collège...) Pas d'activités proposées pour les 14-17
Enjeu 12	Un quartier plutôt jeune (indice de jeunesse fin 2008 :1,47)

Santé

Enjeu 13	Enfants concernés par des problèmes d'hygiène corporelle en augmentation (signalement depuis 3 ans par les équipes éducatives)
Enjeu 14	Concentration de population fragile sur le plan de la santé mentale (lien avec la proximité du CHS Camille Claudel ?)

Vie sociale, culturelle et sportive	
Enjeu 15	Fort taux de rotation de population important (57.9 % des ménages installés depuis moins de 5 ans en 2009) dans le quartier qui constitue une étape dans le parcours résidentiel des habitants (cause : montant des charges et des loyers élevés).
Enjeu 16	Pas de relais institutionnel des locataires (association ou collectif de locataires) ce qui limite le dialogue bailleurs-locataires. Le CSCS n'assure pas non plus ce lien (comme cela peut se faire dans d'autres quartiers).
Enjeu 17	Comité de quartier (périmètre plus large que QPV) réactif qui propose des animations et s'implique dans les manifestations communales
Enjeu 18	Difficulté d'implication et de mobilisation dans les actions de soutien aux familles mises en place (REAPP, secteur famille du CSCS)
Atout	Ouverture en 2014 de « La coloc, appartement pédagogique » (géré par le centre social en partenariat avec la mairie, la MDS et la Caf) avec des ateliers collectifs sur la vie quotidienne animés par différents intervenants sociaux pour des habitants divers.
Enjeu 19	Des familles monoparentales avec enfants de moins 14 ans plus nombreuses que la moyenne d'agglomération (8,1% contre 4,1%)
Enjeu 20	Offre culturelle diversifiée. Programmation du théâtre peu fréquentée par les habitants du quartier (sauf dans le cadre scolaire). Fréquentation des manifestations d'été gratuite par les habitants du quartier difficile à estimer.
Enjeu 21	Niveau d'équipement satisfaisant.

Vie quotidienne / GUSP	
Enjeu 22	Déchets sur les espaces publics, non utilisation des canisites

Lutte contre les discriminations	
Enjeu 23	pas de problématique spécifique au quartier repérée

Tranquillité et prévention de la délinquance	
Enjeu 24	Dégradation dans les communs (boîtes aux lettres, parking Goumard) Occupation des communs, regroupement de jeunes Insultes menaces → rappel aux règles effectué par les élus auprès des familles
Enjeu 25	CLSPD pas de suivi des décisions au niveau des services de la commune
Enjeu 26	Tension dans les relations entre les habitants
Enjeu 27	Violence intra-familiale, enfants délaissés

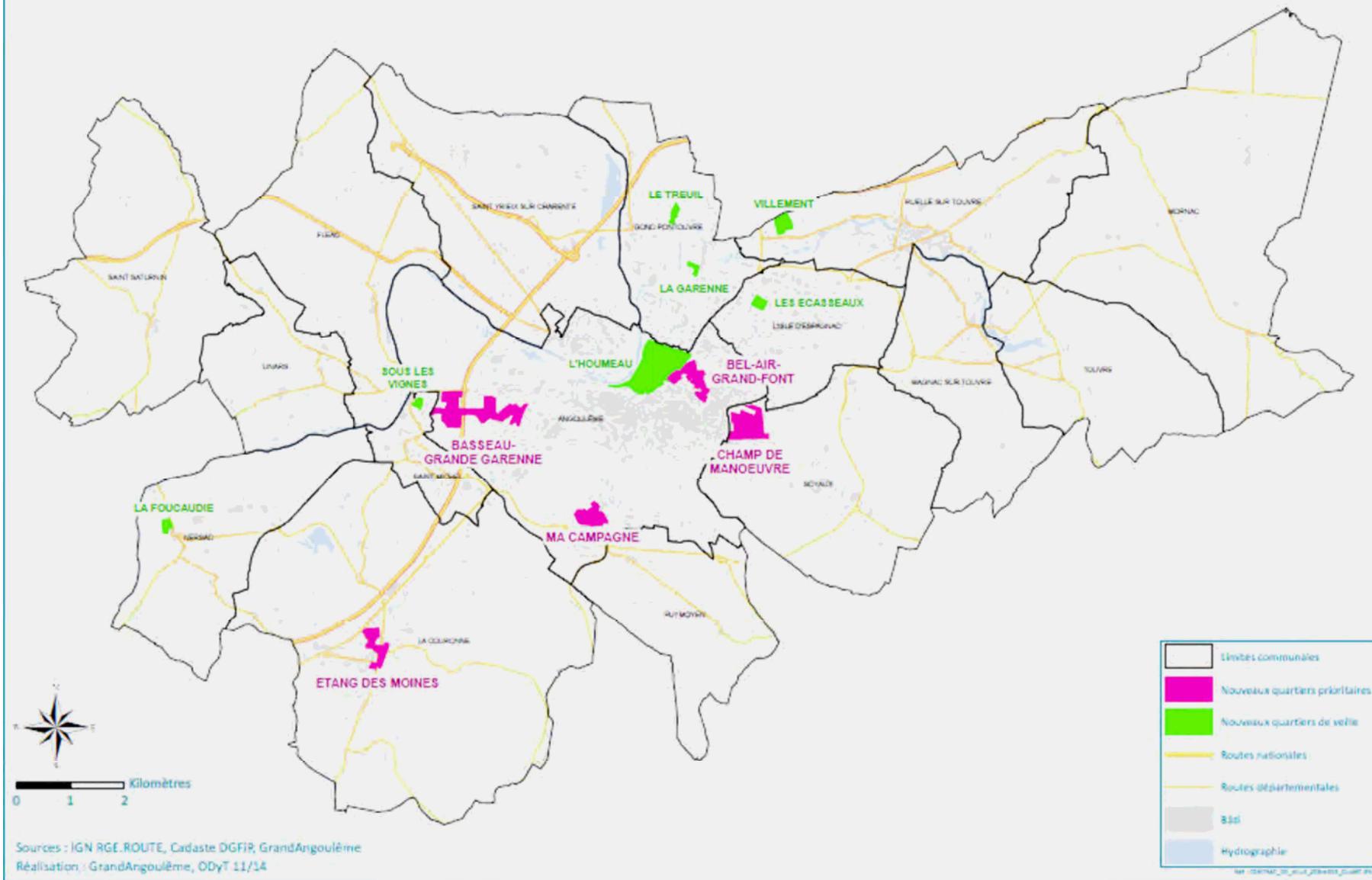
Ressenti des habitants	
Sentiment d'abandon du fait du manque d'interventions du bailleur sur les logements, les communs et les extérieurs Dialogue difficile entre bailleurs et locataires Niveau d'équipement et propositions d'activités jugés satisfaisants	

2- METHODE ET CALENDRIER D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE



ANNEXES

Les quartiers prioritaires et quartiers de veille du contrat de ville du GrandAngoulême





Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

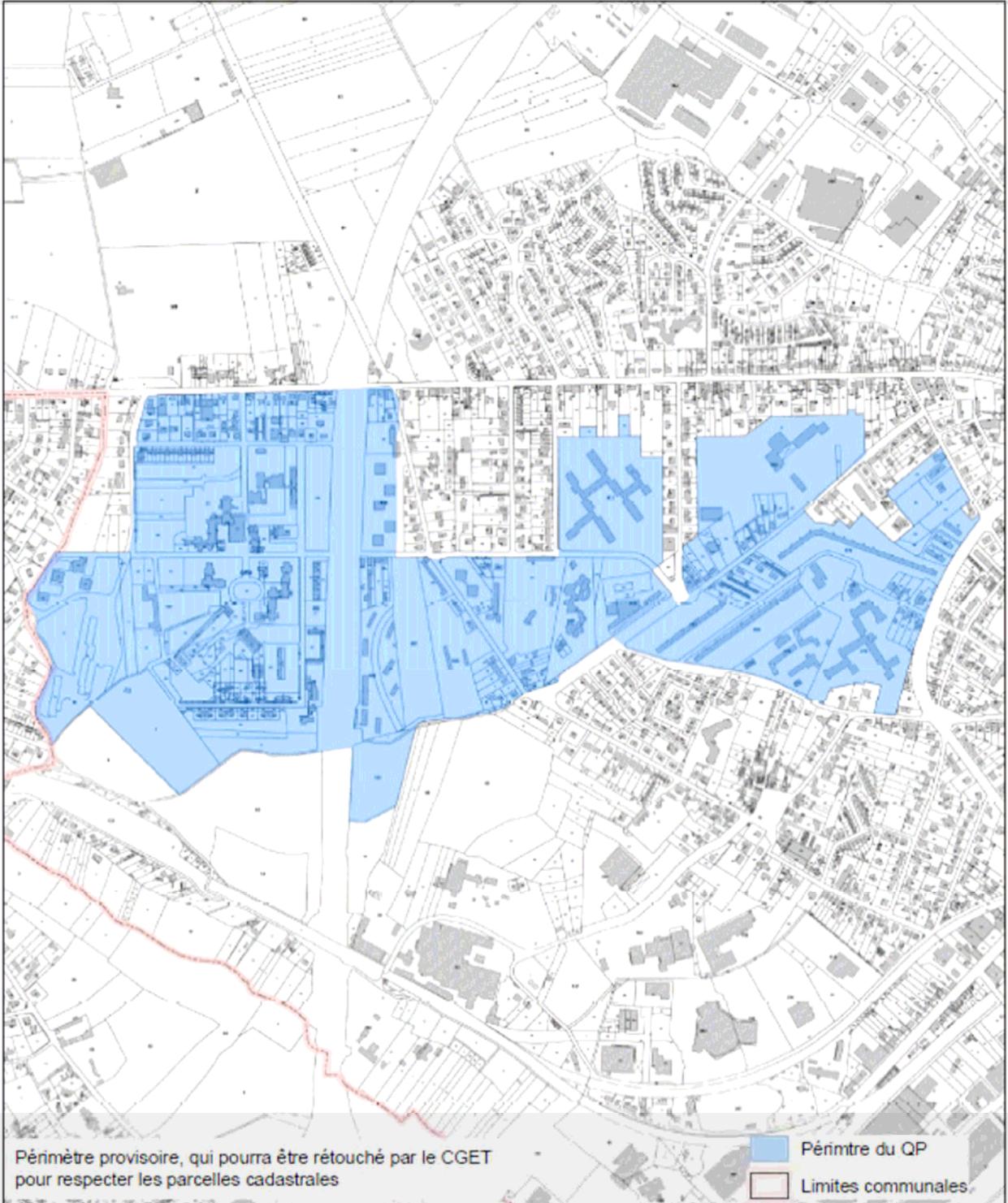


Département : Charente

Commune : Angoulême

CA du Grand Angoulême (GrandAngoulême)

Quartier : Basseau - Grande Garenne



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:9 720



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

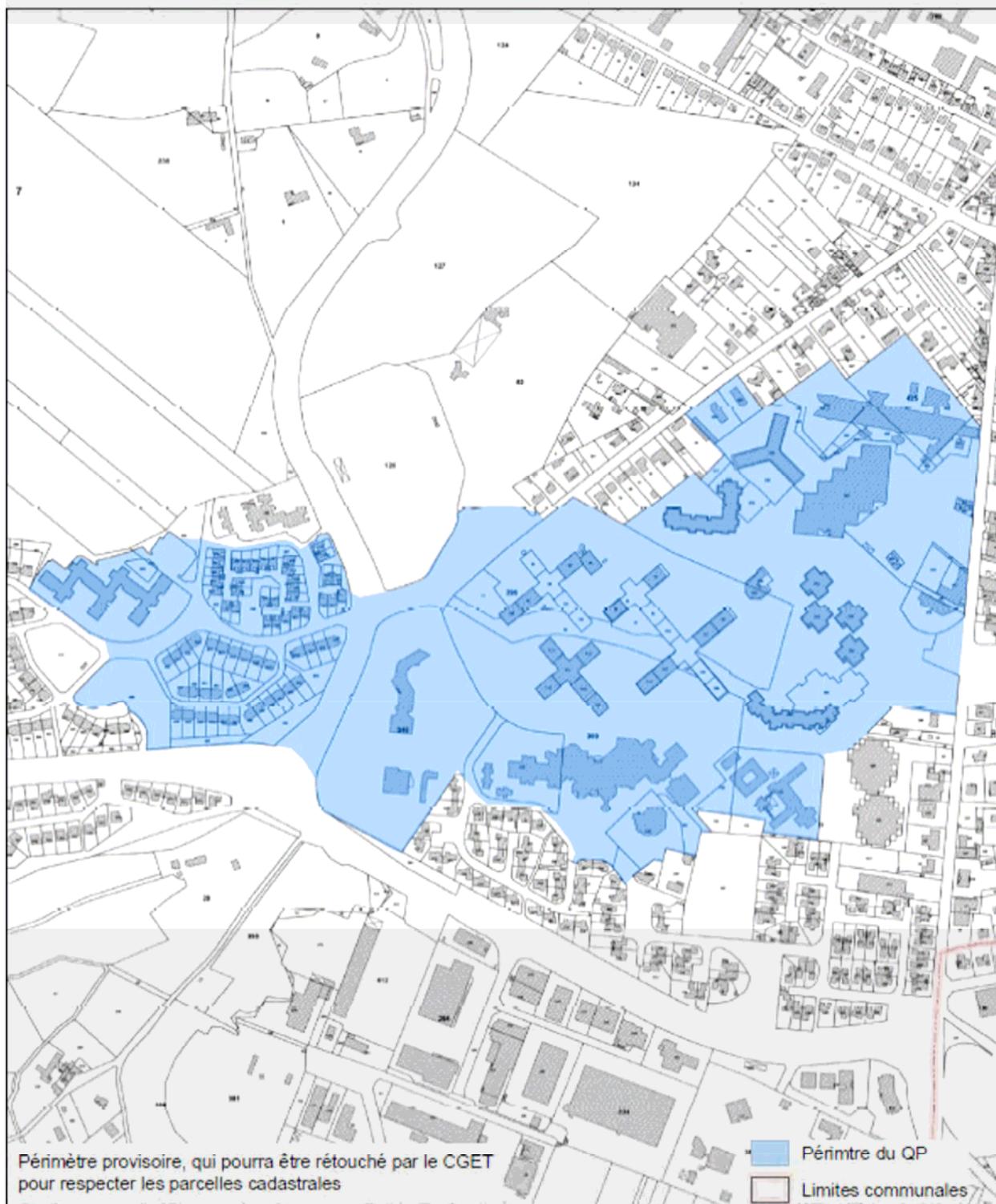
cget

Département : Charente

Commune : Angoulême

CA du Grand Angoulême (GrandAngoulême)

Quartier : Ma Campagne



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 940



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

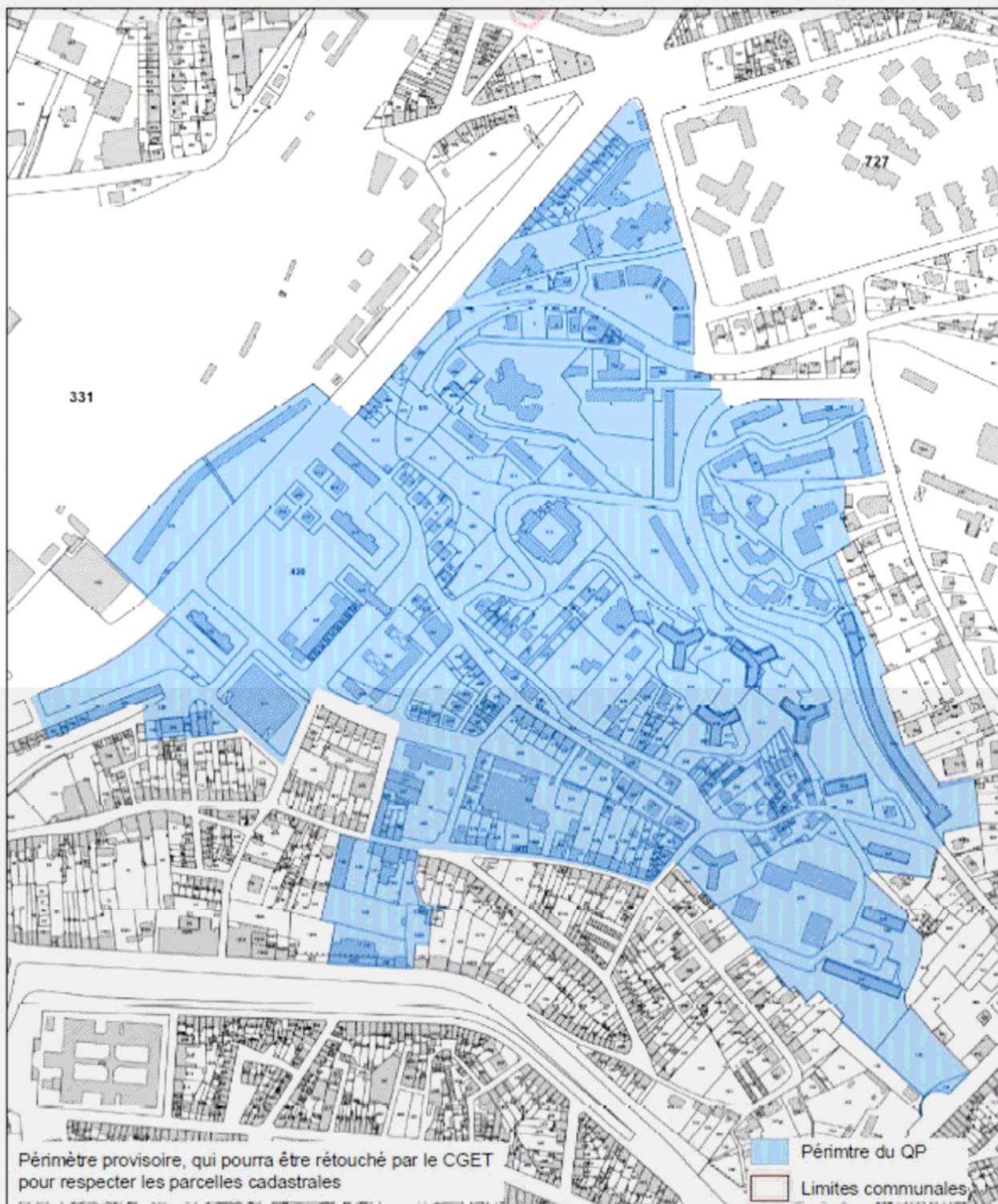


Département : Charente

Commune : Angoulême

CA du Grand Angoulême (GrandAngoulême)

Quartier : Bel Air - La Grand Font



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 530



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

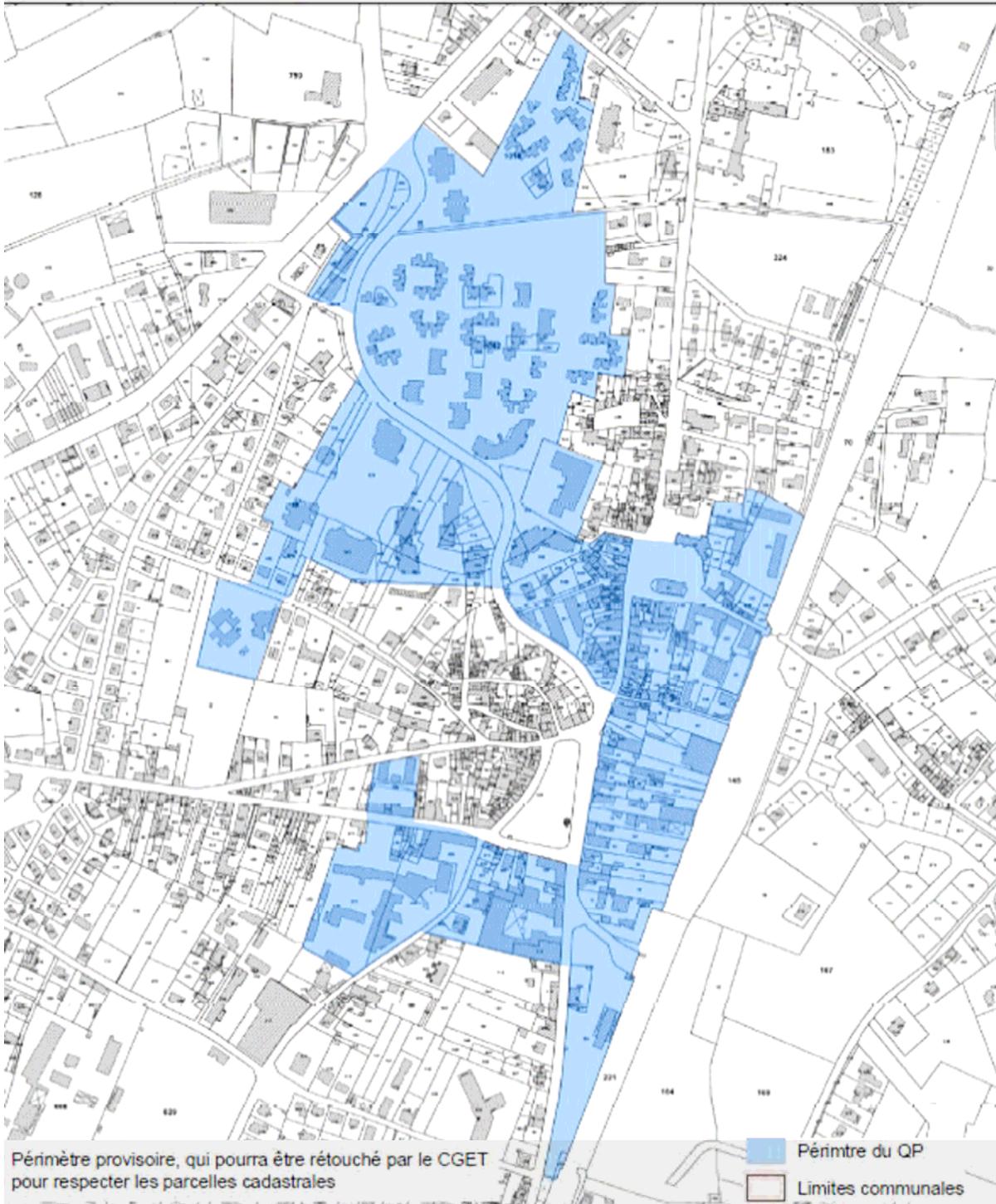


Département : Charente

Commune : La Couronne

CA du Grand Angoulême (GrandAngoulême)

Quartier : L'Etang des Moines



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:5 160



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

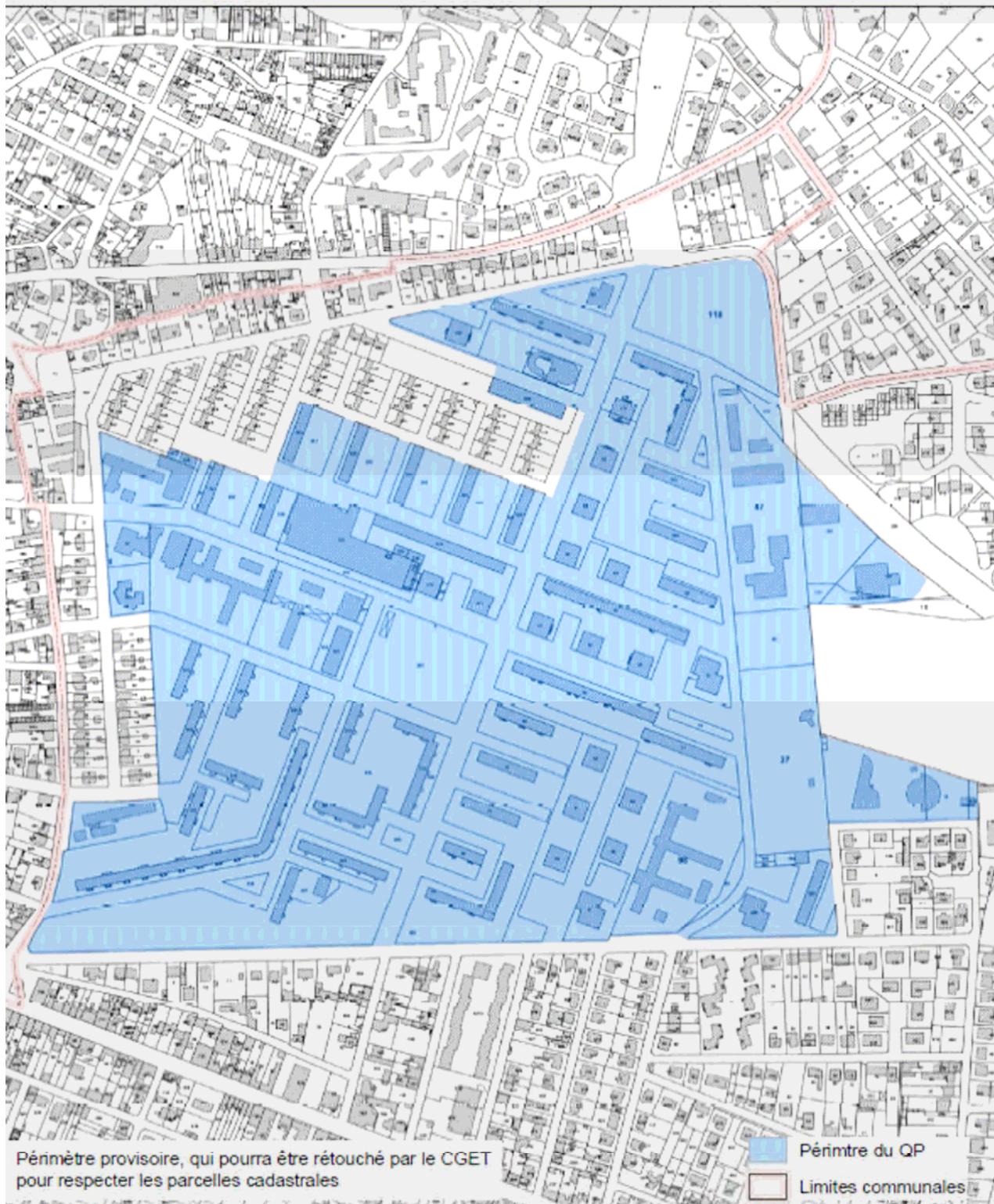


Département : Charente

Commune : Soyaux

CA du Grand Angoulême (GrandAngoulême)

Quartier : Champ de Manoeuvre



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 810



Le Préfet
Salvador PEREZ



Le Président
Jean-François DAURÉ



P. Le Président
La Vice-présidente
Françoise COUTANT



P. Le Président
Le Vice-président
Samuel CAZENAVE



Le Maire
Xavier BONNEFONT



Le Maire
Jean-François DAURÉ



Le Maire
François NEBOUT



Le Maire
Marie Hélène PIERRE



Le Maire
Gérard DEZIER



Le Maire
André BONICHON



P/Le Maire
Le Maire Adjoint
Yannick PERRONI



Le Maire
Fabienne GODICHAUD



P.Le Directeur Académique
Dominique BOURGET



Le Délégué Territorial
Joël LACROIX



Ministère de la Justice
Le Procureur de la République
Jean-David CAVAILLE



Le Directeur Général
Olivier PUCEK



Directeur Général
Laurent JUVIGNY



Le Directeur regional
de la SA Le Foyer
Frédéric DUPONT



Le Président
Gérald GERVAIS
Le directeur
Philippe ARNOULD



Le Directeur territorial
Nicolas MOREAU



Le Président
Gérard DEZIER

GROUPE



Le Directeur
Christophe LAURENT



*Chambres de Métiers
et de l'Artisanat*
Charente

Le Président
Alain Testaud



Le Président
Alain VENTHENAT



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE

P. Le Président
Le Vice Président